

*Lic à l'uffake de le Quenec
Affiche u p'Labbé*

Université de Bretagne Occidentale

Anne LEBEL

*LES LUTTES SOCIALES
DANS LA CONSERVERIE ET
LE MILIEU MARITIME,
EN 1926 ET 1927,
SUR LE LITTORAL BIGOUDEN*

Mémoire de maîtrise

Sous la direction de : Monsieur Yves LE GALLO

octobre 1981

NOTE LIMINAIRE

Outre ce que ce mémoire pourrait apporter à l'étude du mouvement ouvrier, j'ai tenté, par ce travail, de faire ressurgir de l'ombre ceux et celles qui luttaient pour leur dignité, dans les années 20. Un passé toujours présent.

En rédigeant ce mémoire, je me heurtais à un grave problème moral. Il s'agissait de relater et d'analyser ces conflits sociaux avec le plus de sérénité possible, sans me laisser au jeu des passions de ceux qui y participèrent. Aussi, ai-je tenté d'étudier ces luttes sociales sans colère comme sans faveur.

L'objectivité absolue, en Histoire, est un leurre : chaque historien marque de sa propre sensibilité ses travaux de recherche. Un même sujet étudié par différentes personnes, permet une pluralité de compréhensions, d'interprétations qui ne peuvent qu'enrichir la recherche historique.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont apporté leur aide à l'occasion de ce travail, et tout particulièrement :

Mr Yves Le Gallo. Directeur du C.R.B.C.

Mme Cloître. Maître assistante à l'U.B.O.

Mr Collet, sous archiviste du département du Finistère, ainsi que le personnel de son administration.

BIBLIOGRAPHIE

=====

Pilot

BRUHAT Jean - DIDOT Marc :

Esquisse d'une histoire de la C.G.T. 1895 - 1965,
Paris, Centre confédéral d'éducation ouvrière - 1967.

CAMBRY :

Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795, Paris, An VIII de la République française, imprimerie - librairie du Cercle-Social, rue du théâtre Français, n° 4.

KERBAUL Eugène :

Dictionnaire biographique des militants ouvriers du Finistère, 1918 - 1944, réalisé pour l'I.R.M., (Institut de recherches marxistes), 1ère série, 1974.

LUCAS Maurice :

Luttes politiques et sociales à Douarnenez, 1890 - 1925, Morlaix, 1975.

ROBERT-MULLER Charles :

Pêches et pêcheurs de la Bretagne atlantique, Paris, Armand Colin, 1944.

SAUVY Alfred :

Histoire économique de la France entre les deux guerres, 1918 - 1931, Paris, Fayard, 1965.

SKOL VREIZH :

Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1789 à 1914, Morlaix, Skol Vreizh, 1980.

TILLON Charles :

On chantait rouge, Paris, Laffont, Collection "Vécu", 1977.

TROTIGNON Yves :

La France au XXème siècle, tome 1 : jusqu'en 1968, Paris,
Collection études, 1976.

VALLAUX Camille :

La Basse-Bretagne : étude de géographie humaine, Slatkine,
Genève, 1980, (Réimpression de l'édition de 1906).

VALLAUX Camille :

Penmarc'h aux XVI^e et XVII^e siècles, Paris, Edition Cornély
et Cie, Collection - Etudes sur la Bretagne, 1907, 42 pages.

SOURCES

1 - SOURCES MANUSCRITES

a) Archives départementales

série M

- Sous-série 2 M : Registres d'installation des fonctionnaires.
- Sous-série 6 M : Population.
- Sous-série 10 M : Grèves. Conflits du travail-(1895-1929)
- Sous-série 1 M : Mouvement et syndicat des marins-pêcheurs. (1924-1938).
Mouvement ouvrier et syndical-(1925-1930).

série S

- Sous-série 4 S : La crise sardinière. (1924-1929).

b) Archives communales

- Penmarc'h : Série D : Délibérations du conseil municipal.
Série F : Liste nominative de la population.
Economie.
Série K : Elections.

- Plobannalec-Lesconil :

- Série D : Délibérations du conseil municipal.
- Série K : Elections.

- Le Guilvinec :

- Série K : Elections.

c) Archives de la Marine-Brest

Série P :

- sous-série 3P : Inscription maritime de Quimper. Correspondance de départ.
(10 juin 1927 à février 1928).

2 - SOURCES IMPRIMEES

a) Bibliothèque nationale

- Presse nationale : - L'Humanité.
- Le Populaire.
- L'Oeuvre.
- Le Temps.
- Le Matin.
- Le Petit Parisien,
- Le Quotidien.
- Le Journal.
- La Pêche Maritime. hebdomadaire.

- Presse régionale : - La Bretagne Communiste. Rennes, bihebdomadaire,
(10 février 1923-4 décembre 1926).
- Le Proletaire de l'Ouest. Rennes, bihebdomadaire,
(18 décembre 1926- 12 mars 1927).
- La République Ouvrière et Paysanne. Rennes,
hebdomadaire, (3 septembre 1927-28 novembre 1928).
- L'Ouest Eclair. quotidien.

b) Archives départementales

- La Dépêche de Brest et de l'Ouest, quotidien.
- Le Cri du Peuple, Brest, hebdomadaire.

c) C.R.B.C.

- Le Courier du Finistère, Brest, hebdomadaire.

TABLEAU DES ABREVIATIONS

A.C. : Archives communales.

A.D.F. : Archives départementales du Finistère.

A.M.B. : Archives de la Marine-Brest.

B.N. : Bibliothèque nationale.

AVANT - PROPOS

=====

A l'origine, il m'était apparu intéressant de mesurer l'importance des répercussions de la victoire des ouvrières douarnenistes de 1924, dans le sud-Finistère jusqu'en 1936.

Mais, je me suis vite heurtée à la surabondance des documents, qui m'amena à limiter mon étude aux conflits sociaux des années 1926 et 1927.

Pourquoi ces dates ? Parce qu'elles correspondent aux plus importantes luttes sociales qu'ait connues la population maritime du pays bigouden entre les deux guerres. Mais aussi parce qu'elles représentent une période charnière dans l'évolution des mouvements sociaux du sud-Finistère.

Ces deux conflits, dont l'ampleur a été considérable, demeurent, aujourd'hui encore, gravés dans la mémoire collective des populations bigoudènes.

Si la grève des ouvrières d'usine de Lesconil, en 1926, a été boycottée par l'ensemble de la presse, sauf communiste, elle n'en demeure pas moins importante pour l'étude d'ensemble des luttes ouvrières et de la répression patronale.

Celle de Penmarc'h, en 1927, met en évidence la difficulté d'unir les marins-pêcheurs dans un même combat.

CHAPITRE I

LES LUTTES SOCIALES DANS LA CONSERVERIE :

LESCONIL - LE GUILVINEC (26 juillet 1926 au 7 juin 1927).

INTRODUCTION

INTRODUCTION

=====

Le pays bigouden des années 20 regroupe, sur le littoral d'une vingtaine de kilomètres, une dizaine de ports actifs : Saint-Guénolé, Saint-Pierre-Penmarc'h, Kérity-Penmarc'h, Le Guilvinec, Léchiagat, Lesconil, Loctudy, l'Île Tudy, Sainte-Marine qui pratiquent essentiellement la pêche sardinière.

Directement liée à cette activité, une florissante industrie de la conserve s'y est développée depuis le milieu du XIX^e siècle. En 1928, on ne dénombre pas moins de 24 conserveries de poissons qui emploient 1 800 personnes ; 2 fabriques de glace et 10 chantiers de construction navale qui font travailler 70 hommes. D'autre part, 3 usines traitent le goëmon pour fabriquer de l'iode et de la soude, 2 usines utilisent les résidus des sardines et des maquereaux (têtes, entraillies) pour les transformer en engrais. Dans chaque port, des mareyages se sont installés : ils expédient le poisson frais vers l'intérieur de la Bretagne et de la France.

Sur cette mince frange cotière, l'activité industrielle est un important débouché pour la pêche, mais aussi pour l'agriculture de la région de Pont l'Abbé, essentiellement orientée vers les cultures légumières. Les petits pois et les haricots verts sont mis en conserve dans les mêmes usines qui "traitent" le poisson.

Si l'implantation de l'industrie de la conserve est récente, la pêche est une activité économique beaucoup plus ancienne.

Camille Vallaux (1) note que les "pêcheries" et les "sécheries" des congres, juliennes et merlus furent prospères au Moyen-Age, sur la côte bigoudène, et tout particulièrement à Penmarc'h. Au début du XVI^e siècle, le déclin de cette activité s'amorce pour deux raisons :

La découverte et l'exploitation des bancs de morues de Terre-Neuve qui firent concurrence aux merlus séchés du pays bigouden. Mais Camille Vallaux estime que le désastre n'eût pas été complet si la guerre maritime avec l'Espagne n'avait pas été permanente pendant

(1) Camille Vallaux. Penmarc'h aux XVI^e et XVII^e siècles. Paris, 1907, Edition Cornély et Cie, 42 pages, Collection- Etudes sur la Bretagne.

tout le XVI^e siècle.

Le sentiment d'insécurité des pêcheurs finit par ruiner les "pêcheries" et par disperser en grande partie la population maritime.

Toutefois, une certaine activité commerciale se maintint à Penmarc'h. Camille Vallaux remarque le nombre et le tonnage important des bateaux de pêche, au XVI^e siècle. "La flottille Penmarchaise était composée d'assez grosses barques dont les plus faibles devraient avoir 15 à 20 tonneaux, les plus fortes 35 à 40."⁽²⁾ Il en déduit que ces bateaux se livrèrent, non seulement à la pêche, mais aussi au commerce le long des côtes bretonnes.

C. Vallaux note encore, au milieu du XVI^e siècle, les relations commerciales importantes entre les ports bigoudens, surtout Penmarc'h, et Nantes. Les bateaux bigoudens exportent vers Nantes divers poissons, tels que les merlus, sardines, juliennes, maquereaux pressés, et importent surtout du vin nantais qu'ils livrent sur toute la côte ouest et nord de la Bretagne. C'est ainsi qu'une activité commerciale s'était greffée sur les "pêcheries".

A la fin du XVII^e siècle, les "pêcheries" et les "sécheries" ayant fini par disparaître, les commerçants émigrèrent.

A la fin du XVIII^e siècle, Cambry signale seulement que les habitants des ports bigoudens vivent de la pêche :

"Les habitants de l'île Tudy dans la rivière de Pont l'Abbé, existent dans un pays qui ne leur offre aucune espèce de production ; ils ne vivent que de poissons (...) ; les femmes au milieu de l'hiver sont dans l'eau jusqu'à la moitié du corps pour ramasser des huîtres, des crevettes, des moules. Trois heures avant le jour, dans les temps les plus froids, mouillées, sans feu, elles attendent l'heure du marché sous les halles de Pont l'Abbé."⁽³⁾

Cambry découvrit Penmarc'h en ruines. Ogée, lui-même, écrit à la fin de l'Ancien Régime que "le territoire de Penmarc'h est plein de démolitions."⁽⁴⁾

(2) Vallaux Camille - OP CIT page : 11.

(3) Cambry - Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795.

(4) Ogée - Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne. 1769.

En fait, dès la moitié du XVII^e siècle, il ne restait plus qu'une "foule misérable de pêcheurs et (de) paysans" dans le pays bigouden.

Cependant si Cambry ne mentionne aucune activité sur la frange côtière, il note que la région de Pont l'Abbé produisait beaucoup de légumes, et Penmarc'h de "superbes moissons de froments".

Après un siècle et demi d'absence, l'activité économique se ranima, sous la Restauration : la pêche et les "presses à sardines" se développèrent.

La découverte d'Appert, en 1804, fut le point de départ de l'industrie de la conserve. En 1824, un certain Colin appliqua au poisson le procédé Appert et ouvrit la première conserverie de poissons, à Nantes.

Une classe nouvelle d'industriels naquit. D'abord à Nantes, où de nombreuses usines apparurent dès 1825. Puis sur le littoral atlantique de la Bretagne où la pêche de la sardine était florissante.

Le pays bigouden bénéficia de la décentralisation de l'industrie nantaise. Parallèlement, des usiniers locaux investirent dans cette nouvelle industrie.

Vers 1880, la France détenait le quasi-monopole de l'exportation de la sardine à l'huile. 160 usines s'étaient installées en France, dont 132 en Bretagne. Cette nouvelle industrie employait plusieurs centaines de soudeurs-boîtiers et des milliers de femmes aux salaires dérisoires.

Le pays bigouden profita des circonstances pour joindre à la conserve du poisson (sardines, thons) celle des légumes.

Au début du XX^e siècle, le groupe Saint-Guénolé, Le Guilvinec, l'Ile Tudy compte 7 usines à Saint-Guénolé, 5 au Guilvinec, 2 à Lesconil, 2 à l'Ile-Tudy, 1 à Loctudy, et 20 ateliers. Vers 1900, les anciennes "presses à sardines" et les nouvelles conserveries coexistent encore dans de nombreux ports.

Cette implantation de la nouvelle industrie ne fut pas sans conséquence sur la démographie. La population de Penmarc'h passe de

2 871 habitants en 1881 à 5 068 habitants en 1901. (5) Mais le cas le plus frappant est celui du Guilvinec : du petit bourg de 500 personnes au début du XIX^e siècle, Le Guilvinec devient une véritable petite ville en 1901, avec 4 584 habitants.

Il semble que l'essor démographique des ports bigoudens ait été la conséquence de l'immigration de la population paysanne de l'arrière-pays : les hommes se seraient reconvertis dans la pêche, et les femmes auraient formé la majorité du personnel ouvrier des conserveries.

Toute cette population se regroupa autour des usines pour deux raisons. D'une part, la sardine, à peine débarquée, doit être immédiatement vendue, car elle s'altère très vite. Ainsi les pêcheurs arrivent-ils à quai, à proximité immédiate des usines où le poisson, à peine sorti de l'eau, est transporté. Cela détermina peu à peu le marin à fixer sa résidence au port sardinier. D'autre part, les femmes et les filles des pêcheurs, le plus souvent employées dans les conserveries, s'installèrent le plus près possible de ces dernières.

Dès 1880, les ports bigoudens prirent une nouvelle physionomie : la nouvelle activité industrielle prospéra sur un littoral où la main-d'œuvre féminine était abondante et la pêche sardinière importante. Celle-ci se développa au même rythme que la conserverie qui disposait d'un matériel moderne et surtout d'un marché nouveau et étendu.

Mais l'année 1880 marque également un tournant dans l'industrie de la conserve : la Bretagne doit faire face à la concurrence ibérique, développée très souvent à partir de capitaux bretons. Delory, par exemple, qui possède une usine au Guilvinec, installe une conserverie à Sétubal, au Portugal, dès 1880. Les raisons de cette décentralisation de la conserverie au bénéfice de l'étranger sont diverses. La campagne de pêche y est plus longue qu'en Bretagne : dix mois au lieu de quatre sur le littoral breton ; l'huile est produite sur place ; la main-d'œuvre féminine est plus docile et mal rémunérée.

Face à cette concurrence, l'industrie bretonne doit se défendre. Elle essaie de s'adapter en accentuant la mécanisation. Mais le sertissage automatique des boîtes de conserve aboutit à supprimer la profession de soudeur-boîtier. Des luttes sociales longues, et quelque-

(5) A.D.F. 6M.

fois violentes, se déclenchèrent sur tout le littoral breton. Dès la fin du XIX^e siècle, le pays bigouden fut secoué par l'agitation permanente de ces soudeurs-boîtiens qui, protestant contre la mécanisation,(6) revendiquèrent "la limitation du nombre d'apprentis et le renvoi des femmes souvent utilisées par les patrons pour imposer leur volonté aux soudeurs". (7) Après la guerre de 1914-1918, leur profession avait disparu.

Parallèlement, après 1880, les bonnes années de pêche devinrent rares. À la pénurie de poisson, de 1880 à 1887, succéda l'abondance des années 1896 et 1897. Ces deux conjonctures furent aussi pénibles l'une que l'autre pour les pêcheurs. La surproduction permit aux usiniers en 1896, d'avilir les prix. Refusant des rémunérations de misère, les pêcheurs bigoudens se révoltèrent, revendiquèrent la fixation d'un prix minimal d'achat du poisson et participèrent activement "au vaste mouvement de colère" (7 bis) qui se manifesta en 1896 et 1897, sur la côte sud de la Bretagne.

Dès 1906, les femmes d'usines entrèrent dans la lutte (8), réclamant des augmentations de salaire, appuyant les revendications des marins-pêcheurs et des soudeurs-boîtiens.

(6) A.D.F. 10M. - 1896 : Grève des soudeurs-boîtiens au Guilvinec.

- 1905 : Grève des ferblantiers-boîtiens au Guilvinec.

Grève des ouvriers soudeurs à Saint-Guénolé.

- 1907 : Grève des ouvriers soudeurs à Saint-Guénolé.

- 1909 : Grève des soudeurs et des sardinières à Loctudy.

(7) Geslán Cl, Histoire de la Bretagne et des pays celtiques de 1789 à 1914, chapitre 30, page 194, Editions Skol Vreizh, 1980.

(7 bis) Idem.

(8) A.D.F. 10M.-1906 : Grève des filles d'usine au Guilvinec.

-1909 : Grève des soudeurs et des sardinières à Loctudy.

-1919 : Grève des ouvrières d'usine au Guilvinec.

Face à la classe patronale se constituent, pendant la dernière décennie du XIX^e siècle, une classe ouvrière déterminée à lutter pour obtenir des meilleures conditions de travail, et une classe de marins-pêcheurs résolus à refuser les bas prix imposés par les usiniers.

Cet affrontement est accentué par le fait que près de 70 % de la population maritime dépendent économiquement de la mono-industrie de la conserve. Une minorité d'usiniers, représentés très souvent par leurs gérants, font vivre environ 5 500 marins-pêcheurs et 1 800 ouvrières.

Celles-ci travaillent essentiellement du mois de mars à celui de novembre. Leur travail est soumis aux aléas de la pêche et, de ce fait, est saisonnier et irrégulier. À des journées chômées succèdent des journées de 18 heures de travail : le poisson et les légumes doivent être mis en conserve le plus rapidement possible.

Le travail de marins-pêcheurs est également saisonnier. Les bateaux sardiniers pratiquent deux pêches différentes : celle du maquereau de mars à juin, et celle de la sardine de juin à octobre. Pendant les quatre mois d'hiver, le mauvais temps ne leur permet pas de sortir en mer.

Les membres de l'équipage sont choisis par le patron-pêcheur qui est propriétaire de son bateau. Dans le quartier du Guilvinec (9), le patron prélève la moitié de la pêche, plus deux parts, pour l'armement du bateau, chaque matelot recevant une part.

Le patron-pêcheur fait ses principaux achats, tels que les filets, le combustible, la rogue, etc... dans les coopératives maritimes. Ces dernières sont financées partiellement par les caisses régionales du Crédit Maritime Mutuel qui dépendent de l'Etat, et par les

(9) Le quartier est une circonscription territoriale créée par l'Inscription maritime. Celui du Guilvinec, dirigé par un administrateur, regroupe les 3 ports de Penmarc'h, Le Guilvinec, Léchiagat, Lesconil, Loctudy et Pont l'Abbé.

inscrits maritimes (9 bis). Ces coopératives bénéficient également des subventions du département et des communes.

Telles sont, schématiquement, les conditions de travail des ouvrières d'usine et des marins-pêcheurs à la veille des années 20.

Après la guerre de 1914-1918, le visage politique et syndical de la France se trouve bouleversé.

Le Congrès de Tours, en décembre 1920, entérine la division des socialistes : la majorité quitte la S.F.I.O. et fonde la S.F.I.C. qui deviendra moins de deux années plus tard, le P.C.F..

La scission syndicale a lieu au Congrès de Saint-Etienne, en 1922 : la fraction minoritaire de la C.G.T. décide de quitter celle-ci et fonde la C.G.T.U..

En 1924, la gauche est au pouvoir. Mais le "Cartel des Gauches" se heurte à des difficultés financières qu'il ne parvient pas à surmonter. En juillet 1926, l'Union Nationale, regroupant des hommes de gauche et de droite autour de Poincaré, arrive au gouvernement et se donne pour but de résoudre la crise financière.

Les conflits sociaux qui se développent dans les années 20, dans le sud-Finistère, sont caractéristiques de la nouvelle orientation syndicale née de la création de la C.G.T.U..

Le 3 mars 1923, la C.G.T.U. crée une Union régionale en Bretagne afin de faciliter la propagande par des échanges d'orateurs. A l'issue d'une lutte entre libertaires et communistes, qui prend fin en août 1924, le P.C.F. reprend en main la direction de l'U.R.C.G.T.U.. Les luttes sociales prennent, dès lors, une autre dimension dans le sud-Finistère.

On ne saurait s'abstenir d'évoquer les causes qui susciteront de telles luttes sociales dans les années 20. Elles sont principalement de deux ordres.

D'abord la situation économique de la frange côtière du sud-Finistère que nous avons déjà étudiée.

Ensuite, la conjoncture politique locale, qui doit être nuancée, car des différences importantes existent entre les divers ports. Aux

(9 bis) Les inscrits maritimes sont les marins-pêcheurs, les anciens marins-pêcheurs propriétaires d'un bateau, les veuves et les orphelins.

élections législatives de 1924, le P.C. obtient plus de 20 % des voix à Lesconil (10), 25 % au Guilvinec (10 bis), mais seulement 5 % à Saint-Guénolé-Penmarc'h où la S.F.I.O. obtient 42 % des voix (10 terce). Mais il est à noter que la proche campagne reste profondément conservatrice.

Dès novembre 1924, l'U.R.C.G.T.U. délègue des orateurs dans le sud-Finistère afin d'y diffuser ses thèses révolutionnaires. A la fin de ce même mois, les ouvrières des usines de conserve de Douarnenez se soulèvent contre les patrons (11). Au terme d'une lutte acharnée, elles obtiennent une très belle victoire dont les répercussions devaient être très importantes sur tout le littoral bigouden.

A juste titre, Alain Signor (12) déclarait, plus de vingt ans plus tard, que "la grève de Douarnenez donna le signal de toute une série de mouvements revendicatifs".^{de la victoire} (13)

Effectivement, au lendemain^x de la classe ouvrière Douarneniste, le principal objectif de la C.G.T.U. fut l'application du contrat du 6 janvier 1925 (14) dans les usines du sud-Finistère.

(10) A.C. Plobannalec.-Lesconil. Série K. Elections législatives de 1924.

(10 bis) A.C. Le Guilvinec. Série K. Elections législatives de 1924.

(10 terce) A.C. Penmarc'h. Série K. Elections législatives de 1924.

(11) Maurice Lucas. Luttes politiques et sociales à Douarnenez. 1890-1925.

(12) Alain Signor est né le 28 septembre 1905, à Pont l'Abbé. Institu-teur, il adhère au syndicat de l'enseignement et fonde la Jeunesse communiste à Pont l'Abbé. En 1927, il adhère au P.C. Il est élu au comité régional du P.C. en 1929. Après la guerre, il devient successivement membre du comité central, du bureau politique et correspondant de l'Humanité à Moscou. Il sera longtemps député. "Il a été le plus important des militants ouvriers dans le Finistère des années 1920-1930. Il a laissé une marque profonde sur le mouvement populaire." Kerbaul. Dictionnaire biographique des militants ouvriers du Finistère. 1918-1944.

On signalera, d'autre part, son important ouvrage : La Révolution à Pont l'Abbé.

(13) La Bretagne. numéro du 4 juin 1949.

(14) cf page : 186.

Dès 1925, l'ensemble des usiniers du littoral de Douarnenez à Concarneau, accordèrent des augmentations de salaires à leurs personnels, mais sans toutefois appliquer intégralement le contrat du 6 janvier.

En 1926, la C.G.T.U. se lança dans une autre lutte : l'application de l'échelle mobile, obtenue à Douarnenez dès le mois d'avril. Ce même mois, elle fit parvenir à toutes les usines du sud-Finistère un projet de contrat (14 bis) exigeant un relèvement des salaires et l'établissement de l'échelle mobile.

(14 bis) cf page : 189.

CHAPITRE I

LES LUTTES SOCIALES DANS LA CONSERVERIE :

LESCONIL - LE GUILVINEC (26 juillet 1926 au 7 juin 1927).

En 1926, les deux usines de conserve, Maingourd et Lémy, emploient 149 personnes. La pêche occupe plus de 300 hommes. En 1921 (15), 72,5 % de la population active exercent ces deux professions ; 62 % de la population totale dépendent économiquement de ces deux ressources.

A - LA VICTOIRE OUVRIERE

1) Les débuts

Deux semaines après la victoire des ouvrières des usines de Concarneau (16), celles de Lesconil entrent dans la lutte.

Le 26 juillet, 67 ouvrières de l'usine de conserves alimentaires Maingourd quittent le travail, demandant une augmentation de salaire de 0 Fr 12 par heure, en abandonnant à l'usine une quantité importante de maquereaux et de haricots verts destinés à la conserve.

Les 65 ouvrières de l'usine Billet-Lémy suivent le mouvement pour la même revendication.

Les six hommes (chauffeurs, sertisseurs, magasiniers) de l'usine Maingourd et les onze autres de l'usine Billet-Lémy se joignent aux ouvrières.

Au total, 149 personnes se mettent en grève : les femmes réclamant 1 Fr 25 par heure, les hommes ne présentant pas de revendications spécifiques.

A la première entrevue, les usiniers, Mr Lémy, directeur de l'usine Billet-Lémy et Mr Mény, directeur de l'usine Maingourd, refusent catégoriquement de satisfaire aux revendications des ouvrières.

Ces dernières, décidées à obtenir satisfaction, font immédiatement appel, par l'intermédiaire de Mme Bernard, secrétaire

(15) A.D.F. 6M. Population. Liste nominative de la population de Plobannalec- Lesconil de 1921.

(16) A.D.F. 10M. Grève des ouvrières des usines de conserve à Concarneau. 6 au 9 juillet 1926.

de l'UL-C.G.T.U., à Tillon (17) qui arrive à Lesconil, le 28 juillet.

Le jour-même, les grévistes apprennent que l'usinier Mény a fait transporter les 1500 kilos de haricots verts à l'usine Chacun, au Guilvinec. Aussitôt, une soixantaine de femmes et Tillon se rendent devant les grilles de l'usine Chacun et demandent au personnel de se joindre à eux pour obtenir l'augmentation de salaire. Il ne répond pas à l'appel lancé par les grévistes.

Le lendemain, une motion présentée à la Préfecture par une délégation ouvrière, formule l'accusation suivante :

"pour empêcher tout contact entre le personnel de Lesconil et le personnel de Guilvinec, les patrons (18) de l'usine Chacun, firent sortir les femmes par dessus un mur et menacèrent de renvoi celles qui causeraient avec les femmes de Lesconil." (19)

Pour obtenir un réel contact avec les ouvrières du Guilvinec, Tillon et les grévistes projettent une réunion pour le soir-même dans cette localité. Mais le patronat du Guilvinec est fermement décidé à isoler son personnel, à le maintenir hors de l'influence des

(17) Charles Tillon est né le 3 juillet 1897. Libéré du bagne militaire où il avait été envoyé pour sa participation aux mutineries de la Mer noire, Tillon est élu secrétaire de l'UD-C.G.T.U. de l'Ille et Vilaine en 1924. La même année, il participe activement à la grève des femmes de Douarnenez. En 1925, Tillon est élu secrétaire de l'UL-C.G.T.U. de Douarnenez, en 1926, conseiller municipal de ce port. En septembre 1929, il est nommé secrétaire de la 15ème UR-C.G.T.U., à Nantes. En 1930, il est placé à la tête de la fédération unitaire des produits chimiques et milite dans la région parisienne.

Pendant la Résistance, il est chef des F.T.P. A la Libération, il devient successivement : ministre de l'Air, de l'Armement puis de la Reconstruction.

Il est mis à l'écart du Bureau politique du P.C. en 1952. Il est exclu du parti en 1970.

(18) Mr Chacun et Mr Languillaire sont les propriétaires de cette usine.

(19) A.D.F. 10M. 29 juillet 1926.

grévistes de Lesconil : cette volonté se manifeste lors de ^{ce} meeting. Et c'est la seconde accusation lancée par la délégation ouvrière, et confirmée par les témoignages oraux :

"Nous avons dû tenir une réunion au Guilvinec il nous est apparu (...) que la grève de Lesconil a un caractère particulier en nous rendant compte de la violence employée par certains usiniers pour empêcher par tous les moyens les travailleurs des deux localités de rentrer en relation. L'attitude des usiniers du Guilvinec est le résultat d'un accord conclu entre Mrs Lémy et Maingourd (20), et les premiers dans le but d'isoler, après un refus net d'augmentation, les travailleurs de Lesconil privés de travail et réduits à la misère."

"Ce qui confirme cette entente, c'est l'acharnement mis par les usiniers à empêcher le syndicat ouvrier de faire connaître son point de vue, et aussi l'ordre donné aux gérants de Lesconil de n'avoir aucun rapport avec personne et d'empêcher toute liaison avec les industriels responsables partis à Paris et à Orléans." (21)

A cette réunion, rassemblant environ 150 personnes (ouvriers, ouvrières et quelques marins-pêcheurs), étaient également présents certains mareyeurs et usiniers, dont Mr Chacun.

Le commissaire spécial, Mr Hornez (22) nous présente l'atmosphère qui régna lors de cette réunion :

"Tillon adresse à Mr Chacun, présent dans la salle, toutes les injures et diffamations de son répertoire, l'accusant d'avoir donné à ses commis, l'ordre de compter plusieurs livres en moins à chaque pesée de poisson acheté aux pêcheurs (...). Des protestations se font entendre de la part de l'intéressé et diverses personnes ; Tillon déclare : "Si vous étiez à Douarnenez, je vous sortirais."

(20) Le directeur de l'usine Maingourd est Mr Mény. Cette erreur de nom est due au fait que très souvent l'usine porte le nom de son propriétaire.

(21) A.D.F. 10M. 29 juillet 1926.

(22) Mr Hornez Pierre est nommé commissaire spécial à Quimper le 28 février 1925.

Invité à mettre sa menace à exécution au Guilvinec, Tillon descend de la tribune et se dirige vers le fond de la salle, créant une bagarre dans l'assistance, au cours de laquelle il reçoit quelques horions et se réfugie parmi les femmes. Le maire (23), appelé, rétablit l'ordre dans la salle et Tillon peut terminer son exposé (...). La réunion se termine sans autre incident." (24)

La provocation patronale apparaît clairement : il est difficile d'imaginer quelles autres raisons auraient motivé Mr Chacun et les autres usiniers à participer à cette réunion, lorsque nous savons qu'ils n'avaient nullement l'intention de satisfaire les éventuelles revendications de leurs personnels respectifs. En transformant la réunion en un véritable "champ de bataille", ils pouvaient avoir l'assurance que les ouvrières du Guilvinec, dans cette agitation, ne suivraient pas celles de Lesconil. De plus, il ne faut pas négliger l'influence de la présence patronale, véritable tentative d'intimidation sur les ouvrières du Guilvinec... Tentative mise en échec puisque ces dernières décident de reprendre les revendications des grévistes de Lesconil, et lancent un ultimatum aux usiniers.

Ce que confirme La Bretagne Communiste :

"Les patrons du Guilvinec (...) crurent habiles de descendre dans la rue insulter les grévistes, ameuter les gendarmes et, armés, d'essayer de troubler une réunion où d'ailleurs les travailleurs prirent la décision de prendre aussi les revendications de Lesconil et d'attendre jusqu'à samedi une réponse de leurs patrons." (25)

Les 29 et 30 juillet, des réunions rassemblent tous les grévistes ; des cortèges traversent Lesconil, le drapeau rouge en tête ; des hymnes révolutionnaires retentissent dans la localité en grève.

Cependant, au commissariat spécial, on ne s'inquiète pas

(23) Mr Eugène Kernaflen est élu maire du Guilvinec en 1925, sur la liste d'"Union des Gauches".

(24) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 29 juillet 1926.

(25) B.N. La Bretagne Communiste. 14 août 1926.

beaucoup. Cette nouvelle grève semble "bon enfant" : les ouvrières ont, à leur avis, besoin de se délasser. En fait, ce n'est pas une grève sérieuse.

Et pour cause ! Ces ouvrières ont déjà obtenu une augmentation de salaire au courant du mois de juillet. Jusqu'au 1er de ce mois, le salaire horaire était à 1 Fr 03. Dès que la Préfecture fit connaître l'indice du coût de la vie, vers la mi-juillet, il passa à 1 Fr 13, avec rappel à partir du 1er juillet.

Bien entendu, si nous nous arrêtons à ces faits, il est difficile de comprendre pourquoi les femmes ayant obtenu cette augmentation, se mettent en grève quelques jours plus tard, pour en réclamer une autre.

La réponse se trouve à Douarnenez et à Concarneau, où les usiniers paient leur personnel aux tarifs suivants :

Depuis le 1er juillet : femmes : 1 Fr 40 l'heure
hommes : 2 Fr 10 l'heure

Avant le 1er juillet : femmes : 1 Fr 25 l'heure
hommes : 1 Fr 90 l'heure

En lisant ces chiffres, on constate, non seulement que l'augmentation de salaire réclamée par les ouvrières est pleinement justifiée, mais aussi que leur revendication salariale reste nettement inférieure aux salaires appliqués à Douarnenez et à Concarneau.

Du côté patronal, on ne partage pas l'optimisme du commissariat qui pense que le travail reprendra dès le lundi 2 août. Les usiniers refusent tout contact avec les grévistes. Il leur est difficile de justifier une telle différence de salaire, entre Douarnenez et le pays bigouden, alors que certains d'entre eux, comme Béziers, possèdent des usines à Pont-L'Abbé, Penmarc'h et Douarnenez.

A la conciliation, le patronat préfère, comme il l'a déjà prouvé dans un passé récent (26), l'intransigeance. Ainsi, ayant-il accordé spontanément une augmentation de dix sous à ses ouvrières, au courant du mois de juillet, mais il décide que ce relèvement de salaire sera annulé si les grévistes ne reprennent pas le tra-

(26) Maurice Lucas.

vail.

Mr Mény annonce qu'il se base sur la déclaration de grève de son personnel pour refuser "d'appliquer le nouveau tarif et la paie n'(a) lieu, les ouvrières (refusant) 1 Fr 03" (27).

En fait Mr Mény ne fait que s'aligner sur les décisions de Mr Lémy (28) qui, le mardi 27 juillet, sentant l'approche de la grève, (un arrêt de travail, en signe d'avertissement, a eu lieu le samedi 24 juillet) effectua la paie sur la base de 1 Fr 03.

Refusant de satisfaire les revendications de leur personnel, les usiniers exigent que celui-ci reprenne le travail, dès le lundi 2 août, à 1 Fr 13 de l'heure, plus les avantages familiaux proposés par Mr Lémy :

"- 100 francs de prime à la naissance de chaque enfant ;
 - indemnité de 12 Fr 50 pour le premier ;
 - 15 pour le second ;
 - 17,50 pour le troisième ;
 - 20 pour le quatrième ;
 - 25 pour le cinquième et suivant jusqu'à l'âge de 13 ans
 à la condition que l'ascendant employé dans l'usine
 fasse 160 heures dans le mois ;
 - entre 80 et 160 heures, primes au prorata ;
 - au-dessous de 80 heures, pas de sursalaire." (29)

Les ouvrières refusent catégoriquement ces conditions et réclament 1 Fr 25 de l'heure. Ce que rejette, sans appel, le patronat.

En fait, comme dans les cas précédents, le patronat refuse de se plier aux "injonctions" de la C.G.T.U.. Il est hors de question de donner satisfaction au parti communiste. Cette attitude intransigeante est favorisée par la conjoncture économique du moment : la pêche est insuffisante, la sardine étant rare. De nombreux bateaux reviennent avec une pêche "nulle". La saison des légumes touche à sa fin. Ce qui fait dire au commissaire spécial que la C.G.T.U. : "semble avoir mal choisi son heure pour imposer ses exigences." (30)

(27) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 2 août 1926.

(28) Mr Lémy est le président du syndicat national des fabricants français de conserves de sardines et autres poissons.

(29) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial du 2 août 1926.

(30) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial.

Mais ce qui est vrai pour les usiniers, ne l'est-il pas pour les ouvrières ? Si la pêche est mauvaise, elles-mêmes ne peuvent pas travailler à temps complet. Mais, il faut reconnaître que le fonctionnement partiel des usines, facilite la résistance des patrons.

Ainsi, le 30 juillet, Messieurs Mény et Lémy vont plus loin. Ils font parvenir à leurs gérants la décision de fermer les usines : si les ouvrières ne veulent pas travailler à leurs conditions, on ferme les portes !

Mais les grévistes ne désarment pas. Elles auront leur salaire à 1 Fr 25. Dès le 1er août, elles se rendent en cortège au Guilvinec où elles défilent dans les rues, en chantant des hymnes révolutionnaires : les 110 ouvrières de l'usine Chacun et les 112 de l'usine Delory quittent leur travail en réclamant 1 Fr 25. Le soir, ce sont les 115 ouvrières de l'usine Riom qui se joignent aux grévistes, suivies le lendemain par les manœuvres qui réclament 2 Fr de l'heure au lieu de 1 Fr 70.

Au Guilvinec comme à Lesconil, les usiniers ont refusé de satisfaire les revendications de leurs personnels, malgré l'ultimatum lancé par ceux-ci quelques jours plus tôt. La grève est pour eux le dernier recours devant l'intransigeance patronale, car il ne faut pas perdre de vue les énormes sacrifices que demande un tel moyen de lutte, de pression face aux usiniers. Un article de La Bretagne Communiste atteste la volonté des ouvrières afin d'obtenir cette augmentation et ce, jusqu'au dernier moment, avant de rejoindre les grévistes de Lesconil :

"Le samedi, les patrons n'avaient pas répondu. Ils comptaient sur la docilité et la crainte d'un personnel habilement menacé dans l'usine. Cependant les femmes réclamèrent dans la rue, une dernière fois, une réponse qui ne vint pas et se joignirent alors aux grévistes de Lesconil." (31)

2) Les manœuvres patronales

a) La division

Le jour même, le mouvement de grève menace de s'étendre jus-

(31) B.N. La Bretagne Communiste. 14 août 1926.

qu'à Pont-L'Abbé où les ouvrières de l'usine Neuvillard (La Primeur Française) réclament 1 Fr 50 pour travailler la marchandise que l'usine Riom leur expédie précipitamment. Le gérant accepte, mais seulement pour le dimanche 1er août et accorde 1 Fr 25 de l'heure, ce que le personnel admet.

Spontanément, les deux autres usiniers de Pont-L'Abbé accordent 1 Fr 25 à leurs ouvrières.

A Penmarc'h, les onze usiniers, avec la même rapidité, décident de porter les salaires à 1 Fr 25 de l'heure et d'appliquer les avantages familiaux proposés par Mr Lémy. (32)

Ainsi les fabricants de Pont-L'Abbé et de Penmarc'h se préparent à une grève dans leurs usines respectives. Mais ce mouvement de recul du patronat atteste l'importance que prend la grève des ouvrières de Lesconil et du Guilvinec : La menace d'extension du mouvement dans ces deux localités doit être sérieuse pour que les usiniers accordent cette augmentation. Mais ne s'agit-il pas également d'une manœuvre destinée à diviser les ouvrières et à enrayer une éventuelle grève générale ?

Le 2 août, plus de 500 ouvrières sont en grève et le mouvement s'étend désormais aux cinq usines du Guilvinec et aux deux autres de Lesconil. Un cortège de plus de 300 personnes se forme et se dirige vers Pont-L'Abbé où il défile. Le soir, une réunion rassemble environ 800 personnes : devant la tentative de division organisée par les usiniers, qui, en accordant 1 Fr 25 à une partie des ouvrières du pays bigouden, empêchent la grève de s'étendre, la C.G.T.U. réclame 20 % d'augmentation, l'application de l'échelle mobile. Elle lance un appel aux ouvrières de Pont-L'Abbé et de Penmarc'h à se joindre aux grévistes afin d'obtenir 1 Fr 35 de l'heure. Le durcissement des revendications ouvrières peut être analysé sur la base de deux objectifs : le premier vise à établir une homogénéité des salaires sur toute la côte sud finistérienne ; le second, à briser la tentative de division organisée par le patronat.

L'appel est entendu par les ouvrières de l'usine Neuvillard qui ne reprennent pas le travail, le lendemain.

Cette extension du mouvement commence à inquiéter le Préfet,

(32) Supra page 26.

Mr Rischmann (33) dont les premiers rapports datent du 26 juillet.

"Contrairement à mes prévisions, la grève qui s'est déclarée à Lesconil le 28 juillet paraît s'étendre à celles (usines) du Guilvinec qui, en ce moment même, chôment toutes. A Pont-l'Abbé également la grève est partielle depuis ce matin. Enfin, on craint que le mouvement s'étende à Penmarc'h où existent plusieurs usines." (34)

Crainte justifiée car Penmarc'h, avec ses onze usines et ses 500 ouvrières, représente un élément important dans la poursuite du mouvement. Mais la manœuvre patronale, "diviser pour mieux régner", bat son plein.

A 13 heures, le même 3 août, les ouvrières de Neuville, n'ayant pas obtenu la solidarité de celles de l'usine Béziers, reprennent le travail.

A Penmarc'h le plus grand calme règne.

Dorénavant, le mouvement de grève générale semble brisé.

Est-ce une des raisons pour lesquelles le patronat du pays bigouden refuse d'assister à la réunion de conciliation demandée par les grévistes au Préfet qui l'organise le 3 août ?

b) La provocation

Parallèlement, les usiniers tentent de discréditer la grève en provoquant des entraves à la liberté du travail : la première a lieu au Guilvinec, le 3 août, et est rapportée par le capitaine de gendarmerie Degouey, dans les termes suivants :

"Vers 9 heures 45, le commissaire spécial de Quimper, Mr Riom propriétaire de l'usine d'où devaient partir le camion et moi, nous nous entretenions devant la caserne de la gendarmerie et décidions de faire mettre le véhicule en route en notre présence."

"J'ordonnais alors au maréchal des logis chef Ciraud de se rendre avec trois hommes à l'usine."

"A leur arrivée, ces militaires se trouvèrent en présence d'une foule composée de 500 femmes et de quelques hommes, dont le

(33) Mr Rischmann est préfet du Finistère du 30 janvier 1925 au 19 février 1929.

(34) A.D.F. 10M. Rapport du Préfet. Août 1926.

nommé Tillon, l'agitateur de la région."

"Au même moment, la grille de l'usine s'ouvrait et livrait passage au camion."

"Au milieu des cris et des hurlements des grévistes, le véhicule, encadré par les quatre gendarmes, avança très doucement cependant que Tillon montait sur le marche-pied droit, menaçait le conducteur et lui crachait à la figure."

"Le camion avait réussi à parcourir environ 150 mètres quand des hommes placèrent d'énormes pierres sur la route, tandis que d'autres, dont Tillon, s'efforcèrent de jeter le chargement à terre."

"Pourtant le camion continuait à avancer mais des femmes se placèrent devant le véhicule, formèrent barrage et obligèrent le chauffeur à stopper."

"Tillon harangua alors la foule et dit notamment : En réponse à nos revendications, la préfecture nous envoie des gendarmes, des fusils, et demain peut-être vous aurez du plomb."

"Pendant ce temps, les gendarmes protégeaient le véhicule, le chauffeur et le chargement."

"En effet, ils s'étaient placés, l'un devant le camion, les deux autres sur le côté et le quatrième, le chef, auprès du conducteur."

"Celui-ci, menacé par la foule et sur les instances de sa femme, prit le parti de faire demi-tour."

"Protégé par les gendarmes et suivi par la foule excitée et menaçante, il rentra à l'usine (...)"

"Les grévistes, chantant l'Internationale, et divers chants révolutionnaires, stationnèrent devant l'usine jusqu'à ce que le camion fût déchargé." (35)

Face à cette provocation patronale, les grévistes ont désormais beaucoup de difficultés à contenir une colère qui gronde et qui, maintenant, s'extériorise par des actions violentes. Mais ce climat de violence, voulu par les usiniers, permet désormais de faire intervenir plus efficacement la répression policière.

A cet incident, La Bretagne Communiste réplique en écrivant :

"Les patrons veulent alors provoquer cette population trop

(35) A.D.F. 10M. Rapport du capitaine Degouey. 5 août 1926.

calme. L'usinier Riom (...) prit l'offensive (...). La provocation patronale avait galvanisé les grévistes, surexcité leur instinct de classe." (36)

De son côté, le commissaire spécial s'inquiète car :

"Les esprits semblent très surexcités à Lesconil" (37) et les marins-pêcheurs menacent de se joindre au mouvement de grève, soit plusieurs centaines d'hommes.

c) Le chantage

Le patronat, face à l'éventuelle extension du conflit aux marins-pêcheurs, mais aussi face à l'échec de la grève générale, fait un pas de plus dans la voie de l'intransigeance.

Le lendemain, 4 août, tous les usiniers de la région se réunissent à Quimper et font la déclaration suivante :

"Les fabricants de Saint-Guénolé, Kérity, Guivinec, Lesconil ont pris les décisions suivantes :

"Le personnel des usines de Guivinec et Lesconil ayant, par un refus concerté, rompu le contrat de travail aux conditions qui avaient été prévues au début de la campagne, est maintenant débauché, ainsi qu'en a été prévenu par affiche le personnel des usines de Lesconil. Celui des usines de Guivinec le sera le 5 août par une affiche semblable."

"Lundi 9 août, les ouvrières et ouvriers de toutes les usines de ces ports seront prévenus par voie d'affichage que la direction est disposée à l'embauchage par voie individuelle aux conditions suivantes :

salaire horaire pour les femmes : 1 Fr 15

pour les hommes : 1 Fr 75."

"Ils seront en même temps prévenus qu'ils pourront être rémunérés avec salaire aux pièces (...), et que l'une ou l'autre méthode de salaire sera fixée pour la saison sans référence à l'indice du coût de la vie."

"Les fabricants de Saint-Guénolé et Kérity s'interdisent

(36) B.N. La Bretagne Communiste. 14 août 1926.

(37) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 6 août 1926.

pendant la durée du conflit tout achat de poisson dans les ports de Guilvinec, Lesconil et Loctudy."

"Les fabricants de Saint-Guénolé, Kérity, Loctudy et l'Ile-Tudy, s'interdisent d'acheter du poisson apporté par les pêcheurs de Guilvinec et Lesconil." (38)

Ce texte, adopté par le patronat, est tout d'abord la confirmation, puis l'extension de la fermeture des usines, du renvoi des ouvrières. Mais, mieux, il rejette toutes les fautes sur les grévistes : le contrat intervenu au courant du mois de juillet, accordant 1 Fr 13 de l'heure, a été rompu par les ouvrières quand elles se sont mises en grève. Ainsi le patronat rejette toute responsabilité dans ce conflit et justifie les paies effectuées à 1 Fr 03 de l'heure.

Toutefois, ces usiniers se déclarent toujours disposés à appliquer ce contrat, si les ouvrières reprennent le travail dès le lundi 9 août et acceptent "l'embauchage par voie individuelle." C'est une façon comme une autre de refuser de reprendre celles qui ont pris des responsabilités syndicales pendant la grève.

Ce chantage au travail à l'égard des ouvrières s'étend aux marins-pêcheurs : il faut briser la solidarité qu'ils apportent aux femmes. En s'interdisant d'acheter leur pêche, le patronat tente de diviser les grévistes en suscitant l'hostilité des marins-pêcheurs vis à vis du mouvement de grève. Plonger les ouvrières et les marins-pêcheurs dans la misère est un moyen devant lequel les usiniers ne reculent pas pour arriver à leurs fins.

3) La grève générale

a) Extension du mouvement

Le 4 août, le conflit s'étend à Plounéour-Lanvern où les 35 femmes, 5 hommes et 15 jeunes de l'usine Raphalen et les 75 femmes, 15 hommes et 15 jeunes de l'usine Larzul, cessent le travail, réclamant une augmentation de salaire :

- pour les femmes, 1 Fr 40 au lieu de 1 Fr 10 ;
- pour les hommes, 2 Fr au lieu de 1 Fr 70 ;
- pour les jeunes, 1 Fr au lieu de 0 Fr 60 à 0 Fr 70, refusant les salaires horaires de 1 Fr 25 et 1 Fr 85 proposés par les deux

(38) A.D.F. 10M. Décisions prises lors de la réunion patronale du 4 août 1926, chez Mr Jacq à Quimper.

usiniers.

A Saint-Jean Trolimon, l'usine Le Reun accorde 1 Fr 25 à ses ouvrières qui reprennent le travail, après le débauchage momentané effectué par cet usinier, afin d'éviter tout contact entre son personnel et les grévistes de Plonéour-Lanvern.

A l'Ile-Tudy, les ouvrières de l'usine Lecointre quittent également le travail, avant l'arrivée du cortège des grévistes.

Au Guilvinec, les employés des mareyeurs se joignent aux grévistes.

Le 5 août, on peut estimer qu'environ 900 personnes sont en grève, de l'Ile-Tudy au Guilvinec.

Pour La Bretagne Communiste, l'extension du mouvement est la conséquence directe du durcissement des positions patronales :

"Plus les patrons se montreront intransigeants, plus ils fortifieront chez leurs esclaves, l'esprit de révolte, et la volonté de maintenir (...), bien haut, le drapeau rouge de la C.G.T.U., tout neuf et brodé par les femmes au cours de la lutte de classe." (39)

Devant l'ampleur du conflit, la préfecture réaffirme sa crainte de voir les marins-pêcheurs, au nombre de plusieurs centaines, se joindre aux grévistes. Les usiniers de Penmarc'h, en vertu des décisions du 4 août (40), refusent ou achètent à bas prix la pêche des marins de Lesconil et du Guilvinec. Le mécontentement de ces derniers grandit.

b) Durcissement du conflit

Afin d'éviter l'amplification du mouvement de grève, le commissaire spécial se rend à Saint-Guénolé, le 6 août, en soirée, avec Mr Chacun afin d'obtenir des fabricants qu'ils achètent la pêche rapportée par les pêcheurs des localités en grève. Il leur fait comprendre que l'hostilité des marins-pêcheurs ne se fera pas vis à vis des ouvrières, mais bien au contraire contre eux-mêmes. Ils quittent Saint-Guénolé après avoir obtenu l'assurance que les usiniers achèteront, sans distinction, toute la pêche.

Mais à leur retour au Guilvinec, vers minuit, leur voiture est bloquée par plusieurs centaines de grévistes qui s'opposent

(39) B.N. La Bretagne Communiste. 14 août 1926.

(40) Supra pages 31 et 32

depuis quelques heures à la sortie d'un camion de l'usine Chacun. Le capitaine Degouey relate que pendant l'absence du propriétaire de l'usine et du commissaire spécial :

"Les ouvrières en grève, se figurant que les industriels, dont Mr Chacun, profiteraient de la nuit pour expédier des conserves, se sont rendues, au nombre d'une centaine, accompagnées par quelques hommes, dans la direction de l'usine Chacun. Vers 0 heure 30, lorsqu'elles aperçurent les phares de l'auto qui rentrait, elles crurent qu'il s'agissait d'un camion appartenant à un industriel ; elles se placèrent alors en travers de la route qu'elles barrèrent à l'aide d'un mât devant lequel le véhicule dut stopper."

Puis il continue son rapport :

"Mon attention étant attirée par leur cris, je me rendis sur les lieux avec le personnel disponible, soit un officier et quinze hommes."

"Dès notre arrivée, nous avons dégagé le véhicule et l'avons protégé dans sa marche pendant quelques mètres, mais le conducteur dut bientôt stopper, les femmes réussissant, malgré notre intervention, à se placer devant le véhicule avec l'intention manifeste de se laisser renverser plutôt que de livrer passage à l'auto."

"Le commissaire spécial ne jugea pas à propos d'insister, pour éviter de blesser ces femmes en dégageant la voiture, d'autant plus que sur un parcours d'au moins soixante mètres, les grévistes avaient placé sur la route d'énormes pierres, des mâts et des planches qui auraient empêché le véhicule d'avancer."

"La gendarmerie dut se borner à garder l'auto. Vers les trois heures du matin, lorsque les grévistes ne furent plus qu'un petit nombre et que les gendarmes eurent débarrassé la route, la voiture put rentrer au garage sans autre incident." (41)

Mais le rapport du commissaire spécial rend mieux compte de l'atmosphère qui régnait parmi les grévistes, et il a le mérite d'éclairer les tentatives de ce dernier pour se rallier la foule en colère.:

"Rentrant vers minuit 30 au Guilvinec par le chemin de Men Neur (...), j'entendis soudain des cris d'une foule de femmes et aperçus (...) un mât placé sur de grosses pierres barrant la route.

(41) A.D.F. 10M. Rapport du capitaine Degouey. 7août 1926.

Dès l'arrêt de la voiture, une centaine de femmes et quelques jeunes gens nous entourèrent (...). Devant leur attitude, je leur fis comprendre ce que je venais de faire en faveur des pêcheurs du Guilvinec, de Lesconil, mais un certain nombre de femmes, dans un état d'énerve-ment, fanatisées, se refusèrent à entendre toute explication et à laisser la voiture continuer sa route (...). A une tentative faite pour écarter du véhicule les femmes présentes, celles-ci manifestèrent une excitation telle que je jugeai prudent (...) de surseoir à toute opération(...). Vers trois heures, les femmes se lassant et leur nom-bre diminuant, il fut possible (...) de faire continuer la voiture qui gagna son garage." (42)

Les entraves à la liberté du travail se multiplient à Lesconil et au Guilvinec : les grévistes s'opposent, par tous les moyens, à la sortie des camions chargés de marchandises. Il s'agit pour elles d'empêcher les usiniers de continuer leur activité tant qu'ils n'auront pas satisfait^à leurs revendications. On sent les grévistes plus tendues, plus décidées que jamais à obtenir satisfaction. Tillon écrit lui-même dans L'Humanité les lignes suivantes :

"Les 600 ouvrières en lutte font preuve d'une combativité extraordinaire et (...) ni elles, ni les hommes ne sont décidées à rentrer avant d'avoir la victoire." (43)

Effectivement pour les femmes, il ne s'agit plus d'accepter les demi-concessions patronales. Le 6 août, les usiniers du Guilvinec proposent 1 Fr 25. Elles refusent catégoriquement et réclament 1 Fr 40 comme à Douarnenez et à Concarneau.

Les positions se durcissent, d'un côté comme de l'autre.

Les esprits sont très excités ; la foule des grévistes, à laquelle se joignent, de plus en plus souvent, les marins-pêcheurs, devient menaçante. Les cortèges, précédés du drapeau rouge, défilent à travers Lesconil et Le Guilvinec, les chants révolutionnaires retentissent toujours, la foule stationne symboliquement devant les usines désertées. La colère s'amplifie de jour en jour.

Les usiniers commencent à craindre les réactions des gré-vistes. Ils ont peur pour leurs personnes ainsi que pour leurs usi-

(42) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 7 août 1926.

(43) B.N. L'Humanité. 8 août 1926.

nes qui sont les lieux d'attroupements constants, dont l'objet est d'empêcher l'éventuelle sortie de camions et de protester contre l'intransigeance patronale.

Le 7 août, tous les usiniers du Guilvinec adressent au préfet des lettres de protestations dans lesquelles ils se dégagent de toutes responsabilités :

"Nous avons l'honneur (...) de vous aviser que nous entendons vous rendre entièrement responsable de tous les dégâts qui peuvent nous être causés ainsi qu'à notre propriété par suite des grèves et troubles actuels en cours dans notre localité."

"Nous vous prions de noter en plus que nous aurons recours contre vous non seulement pour tous les dégâts matériels mais aussi pour tous dégâts corporels dont nous pourrions être victimes ; de même que notre famille pendant les grèves et troubles et consécutives à ces grèves et troubles."

"En demandant de me donner acte de notre déclaration et vous priant de prendre toutes dispositions pour notre sécurité." (44)

Ainsi, sans détour, les usiniers reprochent ouvertement à Mr Rischmann de ne pas prendre les mesures nécessaires pour faire régner le calme et faire cesser l'agitation qui commence à les effrayer. A la discussion avec les grévistes, les usiniers préfèrent la répression. Ce qui n'est pas un fait nouveau.

4) La victoire ouvrière

a) La réunion préfectorale du 10 août

Poussés par la peur que leur inspire la foule des grévistes en colère, les usiniers acceptent, enfin, une réunion de conciliation qui a lieu le 10 août, à la Préfecture, à l'initiative du préfet inquiet :

"Depuis hier, les esprits étaient très montés sur ces deux points et, malgré les renforts importants de gendarmerie que j'avais envoyés sur place, je n'étais pas sans inquiétude sur la journée d'aujourd'hui."

(44) A.D.F. 10M. Lettre de Mme Guéguan, gérante de l'usine Delory.

"Hier soir, le comité de grève s'était employé à convaincre les marins de se joindre aux grévistes dans une action qui menaçait de devenir violente et, de ce fait, 500 hommes sont restés à terre aujourd'hui, buvant et discutant avec bruit. Il fallait intervenir et j'avais convoqué à Quimper pour aujourd'hui une délégation d'ouvriers et de patrons en vue d'arriver tout au moins à des négociations. Les ouvriers y sont venus nettement décidés à ne rien céder de leurs prétentions et les patrons divisés sur ce qu'il fallait céder ou refuser. Ceux qui habitent Paris étaient pour la résistance à outrance, mais les autres, ceux qui vivent au milieu de cette population très surexcitée après dix jours de grève, étaient pour eux et leurs familles très inquiets des menaces qui avaient été proférées dans la foule. C'est le sentiment qu'ils couraient un véritable danger qui les a fait successivement céder sur tous les points et abandonner toutes leurs positions les unes après les autres."

"Toute la journée une agitation sourde, une impatience mauvaise ont tenu plus de 1 200 hommes et femmes sur le port de Guivinec, attendant le coup de téléphone qui allait annoncer la continuation ou la fin du conflit."

"Certains patrons étaient bien décidés : à ne pas réintégrer leur domicile ce soir, malgré les assurances que je leur donnais qu'ils seraient efficacement protégés."

"Au cours des différentes entrevues de la journée, les pourparlers ont été rompus plusieurs fois, mais les ouvriers n'étaient pas plutôt sortis que les patrons envisageaient une nouvelle concession et qu'il fallait les rappeler." (45)

Ce rapport nous révèle que la situation était devenue explosive et que la foule menaçait à tout moment de devenir violente, ne se contrôlant plus. Il nous apprend également que les usiniers locaux ont été l'objet d'injures de la part des grévistes, excédés par l'intransigeance patronale et que les fabricants, craignant véritablement les agressions de la foule, n'osent plus se rendre chez eux.

Les négociations du 10 août ont été manifestement très difficiles, mais l'unité ouvrière a eu raison de la division patronale qui apparaît clairement entre les usiniers habitant hors de Bretagne (Mr Lémy, Mény...) et ceux vivant quotidiennement parmi la population locale.

(45) A.D.F. 10M. Rapport du préfet. 10 août 1926.

L'excitation de la foule des grévistes, rassemblée sur le port du Guilvinec, a eu raison des dernières hésitations patronales.

La victoire ouvrière est éclatante. L'Humanité titre le 11 août "Belle victoire ouvrière à Guilvinec", tandis que le préfet s'empresse de nuancer ce triomphe, en rajoutant dans son rapport :

"Afin d'éviter que les communistes puissent se targuer de cette victoire, c'est sur le compte de mon insistance qu'elle a été mise, mais ce fut pour sauver les apparences car elle est plutôt due à la crainte, pas tout à fait exagérée d'ailleurs, qu'ils avaient de violences à leurs égards." (46)

Afin de minimiser le rôle important joué par la C.G.T.U., dans cette victoire, il argumente de la manière suivante :

"S'il est vrai de dire que les communistes de Douarnenez étaient venus encourager les grévistes, il faut reconnaître que leur action était facile en raison des salaires relativement peu élevés que payent les patrons et du mécontentement qui régnait dans cette population, avec l'augmentation importante du prix de certaines denrées dont ils font leur nourriture habituelle, pain, sucre, café. Dans ces conditions, les communistes ont beau jeu et exploitent facilement la situation." (47)

Acceptant difficilement la réelle victoire communiste, il conclut toutefois :

"On peut considérer que cette solution est encore celle du moindre mal car elle a résolu un conflit qui pouvait être gros d'incidents les plus fâcheux." (48)

Ainsi, même si ce conflit s'achève par une victoire communiste qui renforce la position du parti sans la région, le préfet semble soulagé.

b) Les acquis

Les acquis de la lutte ouvrière sont importants. Les ouvriè-

(46) A.D.F. 10M. Rapport du préfet. 10 août 1926.

(47) Idem.

(48) A.D.F. 10M. Rapport du préfet. 10 août 1926.

res obtiennent 1 Fr 35 de l'heure, c'est à dire le salaire de base (49), soit 0 Fr 20, multiplié par l'indice du coût de la vie, augmenté de 0 Fr 20. Pour les hommes, le salaire horaire passe à 2 Fr. Mais c'est surtout l'application de l'échelle mobile qui garantit aux ouvrières un salaire qui variera proportionnellement à l'indice du coût de la vie. C'est l'assurance de maintenir un pouvoir d'achat correct.

Mais, dans l'esprit des usiniers qui ont été contraints de céder aux revendications ouvrières, cet accord ne correspond pas à l'application de l'échelle mobile. Ils sont fermement convaincus que la prochaine augmentation de salaire se fera, quand bon leur semblera, et sans tenir compte de l'indice du coût de la vie.

Or, dans l'immédiat, il faut appliquer les nouveaux salaires. Et une nouvelle fois, l'intransigeance du patronat qui refuse obstinément sa défaite, se manifeste.

B - LA REPRESSEION PATRONALE

1) Le lock out

En effet, quelques jours après la victoire ouvrière, au Guilvinec, seules les usines Riom et Chacun ont repris leurs personnels ; les gérants des deux usines attendent les instructions de leurs patrons ; Mme Guéguan, gérante de l'usine Delory, ne pense pas rouvrir les portes. A Lesconil, les deux usines restent fermées.

Le 2 août, seule la maison Riom travaille. Les quatre autres usines du Guilvinec n'emploient que quelques manœuvres qui s'occupent à des travaux d'entretien et de confection des caisses. A Lesconil, l'usine Billet-Lémy a repris le travail et traite les légumes. L'usine Maingourd n'emploie également que des manœuvres.

Pour le parti communiste, la raison de la fermeture des usines est claire :

"Le patronat, vaincu par la résistance et l'union ouvrière, (cherche) à se venger. Il ne digère pas sa défaite." (50)

(49) Le salaire horaire de base était de 0 Fr 20 en 1914 pour les femmes, et 0 Fr 30 pour les hommes.

(50) B.N. La Bretagne Communiste. 28 août 1926.

Quant aux usiniers, ils prétextent le manque de poisson et la fin de la saison des légumes.

Au commissariat spécial, c'est l'inquiétude : on redoute la naissance d'un autre conflit.

"Les ouvrières n'ont pas été rappelées ; cette situation crée un malaise local qui peut devenir une nouvelle source de conflit ; les manoeuvres se demandent si le travail reprendra prochainement pour tout le personnel ou si, au contraire, ils se verront eux-mêmes remerciés par fermeture de l'usine. Les unitaires ne manquent pas d'exploiter la situation pour entretenir une agitation révolutionnaire : tous ceux qui se rendaient hier au bal, filles et garçons, arboraient un ruban rouge, à la coiffe ou à la boutonnière." (51)

Mais ce qui l'inquiète le plus, c'est bien la popularité croissante du parti communiste et de la C.G.T.U. parmi la classe ouvrière :

"Le sieur Tillon continue à se rendre périodiquement au Guilvinec pour y former un syndicat de marins et d'ouvrières de la conserve et de recruter de nombreux adhérents. Les marins, ont, à son instigation, abandonné le béret bleu pour le béret rouge." (52)

En effet, la situation reste tendue. De nombreuses ouvrières sont sans emploi et bientôt réduites à la misère. Dans de telles conditions, on imagine très mal les ouvrières dociles, attendant l'ouverture des usines.

Le 25 août, le préfet tente de convaincre Mr Mény de reprendre son personnel féminin :

"Je suis informé que l'usine Maingourd dont vous êtes le directeur, n'a repris depuis les grèves que les manoeuvres procédant à l'emballage et à l'expédition des conserves en magasin. Les ouvrières n'ont pas été rappelées et les manoeuvres se demandent avec anxiété si le travail reprendra prochainement pour tout le personnel ou si au contraire ils se verront eux-mêmes remerciés par fermeture de l'usine. Vous comprenez que cette situation crée un malaise local qui peut devenir une nouvelle source de conflit." (53)

(51) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 23 août 1926.

(52) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 20 août 1926.

(53) A.D.F. 10M. Lettre de Mr le Préfet à Mr Mény. 25 août 1926.

Le conflit reprend effectivement, dès le 31 août, au Guilvinec. L'usine Delory décide de rouvrir ses portes pour "travailler" la sardine. Mais, Mme Guéguan ne reprend qu'une vingtaine de femmes qu'elles choisit arbitrairement. Le soir (ces ouvrières "travaillent" le poisson débarqué à Saint-Guénolé, en fin d'après-midi), plus de cent femmes et trente hommes manifestent, devant l'usine Delory, leur hostilité à la sélection des ouvrières effectuée par la gérante. Les vingt ouvrières sortent : le poisson ne sera pas "travaillé". Le lendemain, une cinquantaine de femmes se représentent devant l'usine, s'opposant à la rentrée des manoeuvres et réclamant qu'un tour soit établi pour le travail. L'intervention du maire disperse les manifestants. Le commissaire spécial, craignant une extension du conflit, se rend au Guilvinec, afin d'obtenir un compromis entre Mme Guéguan et son personnel.

"Les ouvrières (...) qui prétendaient rentrer toutes à la fois, ne fut-ce que pour une demi-heure, semblent avoir compris qu'elles risquaient de voir se fermer pour une durée indéterminée les portes de la maison Delory, comme se sont fermées à Lesconil celles de la maison Maingourd. Elles ont accepté la proposition qui leur a été faite de reprendre le travail lundi, par table de douze femmes et à tour de rôle par journée, restant entendu que si les quantités de poisson le permettaient le nombre de tables travaillant pourrait être augmenté." (54)

Ainsi, le conflit, semble-t-il, s'apaiser, tout au moins au Guilvinec car à Lesconil, où l'usine Maingourd est toujours fermée, la tension reste forte. Tillon, avec l'aide de sa femme et de quelques ouvrières de Douarnenez crée une coopérative de dentelles et de filets afin de résorber le chômage provoqué par Mr Mény. Des ouvrières de Lesconil suivent des stages d'apprentissage à Douarnenez.

(54) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 4 septembre 1926.

Le Flanchec (55) tente de trouver du travail pour les femmes sans emploi, dans les usines de sa municipalité. La solidarité ouvrière s'organise peu à peu. L'Humanité lance plusieurs appels afin d'assurer la vente des filets fabriqués par les femmes de Lesconil.

"Faites travailler les chômeuses de Lesconil. Soixante femmes sont lock-outées, à Lesconil, depuis la grève de la conserve. Elles peuvent faire tous travaux de dentelles au crochet, broderie sur tulle, broderie au filet (stores, dessus de lit, panneaux, etc...) à des prix intéressants. Les travailleuses, les ouvrières désireuses de travaux soignés et à des prix intéressants, en même temps que voulant apporter leur solidarité aux victimes des usiniers, sont priées d'écrire, pour tous renseignements, au syndicat régional, mairie de Douarnenez." (56)

Un mois après la fin du conflit, la situation reste très tendue : d'un côté, un potentiel important d'ouvrières en chômage, prêtes à se révolter au moindre événement ; de l'autre, un patronat intransigeant, décidé à ne pas accepter sa défaite.

Dès le début du mois d'octobre, les usiniers reprennent l'offensive en licenciant les quelques manoeuvres employés à l'usine Maingourd. C'est le signe que le travail ne reprendra pas.

Le 16 octobre, l'usine Billet-Lémy qui avait repris ses fabrications en août, suspend ses achats de langoustines et licencie son personnel féminin et masculin, sur la rumeur d'une nouvelle demande d'augmentation de salaire... justifiée. Il suffit de se rappeler à quelles conditions le travail avait repris dans les usines de

(55) "Employé de mairie à Lambézellec, puis petit commerçant, Le Flanchec est à la fin de la guerre de 1914-1918 un militant très actif du P.S.". Kerbaul Eugène. En janvier 1924, il devient secrétaire général de la fédération communiste du Finistère. A la mort de Velly, en 1924, il est élu maire de Douarnenez. Il prend une part active à la grève des ouvrières en 1924. En 1925 et 1928, il est réélu maire. "Dès lors, sa vie politique va être marquée par des différents de plus en plus graves avec le P.C. dont il se coupe complètement." Le Flanchec est devenu très populaire. Après une vaine tentative en 1930, il est exclu du P.C. en 1935. Le Flanchec adhère alors au P.P.F.. Il se fait réélire maire sur une liste de droite. Il meurt en déportation en Allemagne.

(56) B.N. L'Humanité. Mercredi 6 octobre 1926.

Lesconil et du Guilvinec : 1 Fr 35 pour les femmes et 1 Fr 85 pour les hommes, avec révision des salaires tous les trois mois, en fonction de l'indice du coût de la vie, communiqué par la Préfecture. Or les trois mois se sont écoulés et l'application de l'échelle mobile s'impose.

Mais, dès le mois d'août, dans l'esprit des fabricants, la signature du contrat n'entraînait pas la reconnaissance de l'échelle mobile. Les salaires accordés pendant l'été sont applicables jusqu'à la prochaine campagne, c'est-à-dire mai-juin 1927.

En licenciant son personnel avant un éventuel déclenchement de grève, Mr Lémy évite d'entrer en conflit avec celui-ci. En fermant l'usine pour une durée indéterminée, il anéantit toute revendication ouvrière et, entre autres, salariale. Cette manœuvre patronale remet en question les acquis obtenus par la lutte ouvrière, en août 1926.

A ce lock-out des deux usines, la C.G.T.U. réplique en dénonçant la mauvaise foi patronale :

"Pour porter un coup décisif aux lutteuses de Lesconil, Lémy ferme à son tour son usine pour tenter d'échapper à l'application de l'échelle mobile qu'il a signée !" (57)

Ainsi, le 16 octobre, les 65 ouvrières de l'usine Billet-Lémy rejoignent celles de l'usine Maingourd, en chômage. La colère gronde à Lesconil car les possibilités de travail sont réelles. En témoigne le rapport du commissaire spécial qui, au prétexte avancé par Mr Lémy selon lequel, les matières premières étant insuffisantes, les produits de fabrication seraient insuffisants à couvrir les frais d'exploitation, il répond qu'il est possible de "travailler", pendant le mois d'octobre, la langoustine et le sprat. L'inspecteur du travail confirme les termes du commissaire spécial en affirmant que l'on "peut travailler dans les deux usines puisque dix bateaux de Lesconil vont tous les jours vendre leur pêche de langoustines au Guilvinec." (58)

Tillon déclare au personnel récemment licencié que le chômage est voulu par Lémy afin de seconder son collègue Mény. La misère de la classe ouvrière est donc volontairement recherchée par le patronat afin de la ramener sur le chemin de la docilité et de vaincre la

(57) B.N. La Bretagne Communiste. 6 novembre 1926.

(58) A.D.F. 10M. Lettre de Pierre Lehén, inspecteur départemental du travail à Mr l'inspecteur divisionnaire Gillet.

C.G.T.U.. Le mécontentement est grand parmi la population. Les femmes, pour subvenir à leurs besoins, travaillent à la coopérative qui connaît quelques difficultés, ramassent du goëmon le long de la côte... Quant aux pêcheurs, ils sont contraints de vendre langoustines et poissons au Guilvinec, port moins bien protégé que celui de Lesconil, difficulté à laquelle s'ajoutent les frais supplémentaires en essence.

2) Les provocations

Le 18 octobre, les ouvrières empêchent les deux manoeuvres de l'usine Lémy de reprendre le travail.

Une belle occasion qu'attendait le patronat ! Sa réaction ne se fait pas attendre. Dès le 19 octobre, une lettre de Mr Lémy parvient au Préfet :

"Sous l'influence de deux ouvrières, qui leur en donnèrent la consigne, le personnel de mon usine et celui de l'établissement voisin, appartenant à la maison René Maingourd, prirent la décision d'empêcher ces manoeuvres de travailler."

"Le lundi 18 octobre, une douzaine d'ouvrières, appartenant à l'usine Maingourd étaient en faction devant mon usine et elles parvinrent à en interdire l'accès aux deux manoeuvres qui s'y rendaient. Seul le cocher vint, mais déclara à mon gérant, qu'il ne travaillait pas, et donnerait seulement la nourriture du cheval."

"Ces faits me paraissent de nature à porter atteinte à la liberté du travail." (59)

Le 22 octobre, une lettre de Mr Maingourd reprend les mêmes termes :

"Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, dans la matinée du 18 octobre 1926, les ouvrières des deux usines de Lesconil se sont à nouveau opposées en masse à l'entrée, dans notre usine de Lesconil, de notre mécanicien "Cariou"."

"Elles se sont livrées sur lui à des brutalités, menaçant de lui percer les yeux avec des épingles s'il persistait à vouloir tra-

(59) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Lémy à Mr Le Préfet. 19 octobre 1926.

vailler."

"Ces violences sont le résultat de la pression faite sur les populations de Guivinec et de Lesconil par les communistes de Douarnenez, meneur "Tillon", depuis de nombreux mois."

"Nous avons l'honneur de vous demander quelles sont les mesures que vous comptez prendre par application des textes qui sont relatifs à la liberté du travail." (60)

L'arme de l'entrave à la liberté du travail est à nouveau saisie par le patronat. Face à la volonté des ouvrières de reprendre le travail, les usiniers opposent la répression policière et préfectorale. Ne songent-ils pas un instant que le lock-out des usines pourrait être considéré comme une entrave à la liberté du travail ?

Le 3 novembre, une nouvelle provocation patronale est organisée. Deux des manœuvres, licenciés le 16 octobre de l'usine Lémy, se présentent au dit établissement afin de reprendre leurs activités. Vers 9 heures 30, un des employés ayant été aperçu par des ouvrières, ces dernières à l'aide d'un clairon, rassemblent environ 80 personnes devant l'usine et vont tenir une réunion, salle Cossec. A la suite de celle-ci, 40 femmes entrent dans l'usine Lémy et font connaître au gérant qu'elles ont décidé, au nom de la C.G.T.U., que les manœuvres travailleraient chacun pendant quinze jours successivement. Sans réponse immédiate, elles déclarent alors leur intention d'empêcher la reprise du travail des deux manœuvres à 13 heures.

Par cette action, elles expriment clairement leur volonté de travailler, mais aussi celle du travail pour tous et non pour 2 ou 3 manœuvres sélectionnés par les usiniers.

Le gérant, prétextant ne pouvoir prendre une décision sans en référer à son patron, ne donne pas de réponse. Excellent prétexte ! Etablir un roulement de travail pour les manœuvres par quinzaine ne bouleverse pourtant pas un planning ! A 14 heures, sous la pression des femmes restées groupées devant les portes de l'usine, le gérant renvoie les deux manœuvres.

Quelle bonne aubaine pour Mr Lémy ! Dès le 5 novembre, il réitère les termes de sa lettre du 19 octobre :

"J'ai le regret de vous signaler que de nouveaux incidents,

(60) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Maingourd à Mr Le Préfet. 22 octobre 1926.

dont le caractère de gravité ne vous échappera pas, survenus dans la journée du 4 novembre, ne me semblent laisser aucun doute sur les intentions aggressives de mon personnel."

"Depuis quelques jours, les deux manoeuvres que j'avais gardés à mon usine de Lesconil avaient repris leur travail. Hier matin, une quarantaine de femmes et plusieurs marins, convoqués par un clairon, se sont réunis devant la grille de l'usine. Les femmes sont ensuite entrées dans la cour et ont déclaré à mon gérant que ces deux manoeuvres devaient immédiatement quitter leur poste, sous le prétexte que leur syndicat ne permettait pas que le travail fût effectué "par les uns, sans les autres". Mon gérant ayant fait observer à la délégation que tout le personnel ne pouvait être repris, par suite de l'absence de travaux normaux à accomplir, les ouvrières lui répondirent que les deux manoeuvres devaient quand même abandonner leur tâche, le syndicat ayant décidé, dans ce cas, que chaque ouvrier ferait quinze jours à son tour, et n'ayant pas au surplus donné l'autorisation nécessaire aux deux manoeuvres précités."

"Après cette déclaration, les femmes se retirèrent, mais revinrent à une heure pour empêcher la rentrée des dits manoeuvres. Ceux-ci avaient déjeuné à l'usine. Malgré la présence des deux gendarmes, envoyés sur place à la demande de mon gérant, l'attitude de la foule était si menaçante que, pour éviter des incidents regrettables, les hommes chargés d'assurer nos expéditions s'en allèrent."

"Je n'ai pas besoind'insister auprès de vous sur la nature de ces faits. Ils révèlent une fois de plus que le syndicat de Lesconil porte atteinte par tous les moyens répréhensibles à la liberté du travail. Tant qu'il lui sera impunément possible d'exercer sur les ouvriers locaux une pression matérielle ou morale semblable, l'expédition des marchandises sera impossible à assurer." (61)

Cette nouvelle lettre témoigne, d'une façon très claire, de la mauvaise foi du patronat qui, en déformant les faits veut par tous moyens décapiter l'UL-C.G.T.U. des ouvrières d'usines. Il n'est pas fait mention de la demande des femmes d'établir un roulement de travail, refusé manifestement par Mr Lémy.

C'est également une deuxième mise en demeure faite à Mr Rischmann afin qu'il fasse intervenir la force répressive et que, surtout,

(61) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Lémy à Mr Le Préfet. 5 novembre 1926.

il traîne devant les tribunaux les meneurs du syndicat pour entrave à la liberté du travail.

Devant la réticence préfectorale d'invoquer cette fameuse entrave, car aucun préjudice matériel n'a été causé, Mr Lémy réitère ses propos dans une nouvelle lettre, datée du 10 novembre.

"S'il est en tous cas exact que nulle violence matérielle n'a été exercée par eux au moment de leur départ, celui-ci n'en a pas moins été motivé par l'attitude menaçante du personnel. Les deux hommes sont partis, injuriés par leurs collègues, et même menacés. Les actes de pression nous semblent nettement caractérisés et répréhensibles." (62)

Le 15 novembre, le préjudice moral invoqué par Mr Lémy n'ayant pas convaincu le préfet, le président du syndicat national de la conserve va plus loin dans son argumentation et jusqu'au mensonge :

"A partir de ce moment, des menaces furent proférées contre les manœuvres dont on guettait la rentrée, après l'heure du déjeuner. Lorsque les ouvrières compriront que ceux-ci avaient pris leur repas à l'usine, elles pénétrèrent en masse dans la cour. Les portes étaient comme toujours ouvertes à cette heure de la journée, mais nous avions toujours cru que l'ouverture des portes d'un établissement particulier ne conférait pas à celui-ci le caractère de bien public. Nous persistons encore à penser que le fait de pénétrer en bande dans un immeuble pour prétendre y imposer des décisions contraires à la liberté du travail, émanées d'un syndicat, est répréhensible et rend ses instigateurs passibles des peines prévues aux lois en vigueur." (63)

Mr Lémy, par tous les moyens qui ne sont pas à son honneur, s'acharne à détruire la C.G.T.U. devenue trop puissante à son avis. Il s'agit maintenant de l'abattre. Il sabote, dans un premier temps, la victoire remportée par la classe ouvrière en ne rouvrant pas les usines et en n'appliquant pas le contrat intervenu le 10 août et qu'il a signé lui-même. Constatant que le fait de ne pas travailler renforce les ouvrières dans leur volonté de lutter pour le droit au travail, Lémy tente de décapiter le syndicat et le mouvement ouvrier, en faisant emprisonner les principaux meneurs. La répression sera peut-être plus

(62) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Lémy à Mr Le Préfet. 10 novembre 1926.

(63) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Lémy à Mr Le Préfet. 15 novembre 1926.

efficace et dissuasive !

Mais le 16 novembre, le préfet cède à la pression patronale et demande au procureur de la République de Quimper, de se saisir de l'affaire, d'ouvrir une enquête, tout en précisant :

"Les deux ouvriers pour lesquels une protection contre les violences possibles était assurée, ont cessé le travail sur l'invitation du gérant, et sont sortis. Ils ont été quelques peu hués par la foule mais les gendarmes n'ont pas eu à intervenir. N'ayant pas constaté d'actes présentant un caractère délictueux, ceux-ci n'ont fait que relater les faits par un simple rapport. Mr Lémy, propriétaire de l'usine, n'entend pas qu'on s'en tienne là et, par la lettre ci-jointe, il insiste pour que soient examinées les pénalités qui pourraient être infligées aux coupables." (64)

Cependant, devant l'acharnement du patronat, la C.G.T.U. réplique en organisant à Lesconil même, un congrès des pêcheurs et des ouvriers et ouvrières d'usines, le 19 et 20 décembre 1926. De ce congrès qui aborde tous les problèmes de la pêche et de la conserverie, émane une motion qui est expédiée au Préfet :

"Les pêcheurs des 30 ports de la côte se sont réunis le 19 et le 20 décembre à Lesconil."

"Ils ont été témoins des moyens employés par la police préfectorale contre les femmes de Lesconil, pour porter entrave au droit syndical reconnu par la loi."

"Nous vous rappelons, Mr Le Préfet, que c'est en votre présence que les usiniers ont signé un accord garantissant une augmentation de salaire suivant l'indice de la préfecture augmenté de 20 centimes, et garantissant aussi le réembauchage de tout le personnel sans sanction." (65)

Dès l'introduction, la C.G.T.U. met le préfet devant ses responsabilités, rappelant les clauses du contrat, à savoir l'échelle mobile et le "réembauchage" de toutes les ouvrières. Or, depuis les usiniers, ayant lock-outé le personnel, ont imposé la signature de

(64) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Le Préfet à Mr Le Procureur de la République, à Quimper, le 16 novembre 1926.

(65) A.D.F. 10M. Lettre de la C.G.T.U. à Mr Le Préfet. 22 décembre 1926.

contrats individuels reniant les avantages obtenus devant vous, ils ont refusé d'embaucher tout le personnel, et exigent que les syndiqués quittent l'organisation pour travailler." (66)

Il s'agit du contrat individuel que le gérant de l'usine Maingourd tenta de faire signer par son personnel, dans la seconde quinzaine de août et dénoncé par L'Humanité dès le 7 septembre, puis par l'inspecteur du travail à la fin du mois de décembre, seulement. Il éclaire sur le refus des femmes de reprendre le travail après la signature du contrat du 10 août, sur le lock-out de l'usine Maingourd.

"Bulletin d'embauchage"

"Je soussigné, , sollicite un emploi dans l'usine Maingourd en qualité de ."

"Je reconnaiss qu'une discipline dans l'usine est nécessaire et, en conséquence, je déclare :

"1° Que dans le travail, je recevais individuellement les ordres du gérant seul ou de ceux agissant en son nom."

"2° Que je m'abstiendrait de toutes manifestations, chants, etc.. qui seraient de nature à nuire au travail ou jugés tels par le gérant."

"3° Que je m'abstiendrait de faire partie à l'intérieur de l'usine de toute organisation communiste ou autre qui serait de nature à y faire naître une autorité pouvant discuter les ordres du gérant."

"Toute infraction de ma part à ces dispositions et également les incorrections de tenue (ivresse en particulier) pourront être considérées comme une provocation et pourront justifier soit ma mise à pied temporaire, soit mon renvoi définitif."

"Aucun PREAVIS ne me sera donné en cas de renvoi ou de mise à pied." (67)

Il est tout de même invraisemblable que le gérant ait pensé un seul instant qu'une seule ouvrière aurait pu signer un tel bulletin qui établissait une discipline draconienne et confirmait le renvoi de toutes les syndiquées. Il suffit de se rappeler Lesconil, en mi-août, ses femmes décidées à lutter jusqu'au bout, pour conserver les acquis de leur grande victoire. On ne s'imagine pas une femme, réduisant à

(66) A.D.F. 10M. Lettre de la C.G.T.U. à Mr Le Préfet. 22 décembre 1926.

(67) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 28 décembre 1926.

à néant plusieurs semaines de luttes acharnées accompagnées de privations, de répression par la simple signature de ce bulletin !

La Bretagne Communiste s'indigne de l'attitude inqualifiable de l'usinier Mény :

"Des femmes en lutte. Ce sont celles de Lesconil qui donnent aux femmes de la région un bel exemple de courage et de tenacité."

"Depuis le mois de juillet, le personnel de l'usine Maingourd n'a pas travaillé. Son gérant a menacé les femmes, leur a proposé un contrat ignoble malgré celui signé à la préfecture, et devant la volonté des femmes de garder leur victoire intacte, Maingourd les a réduites au chômage." (68)

Le but du gérant était bien autre. Obtenir la docilité de son personnel, certes, mais d'une autre façon. Le bulletin de réembuchage a été, en fait, le prétexte du lock-out. Car il est évident, même aux yeux du gérant, qu'une telle tentative ne pouvait qu'échouer. N'y avait-il pas la volonté de fermer l'usine, mais en faisant porter toute la responsabilité par les ouvrières ? Pour le gérant, le fait de refuser de signer le bulletin équivalait à un refus catégorique des ouvrières de reprendre le travail.

L'inspecteur du travail donne une autre interprétation. Pour lui Mr Mény, directeur de l'usine Maingourd, a rédigé ce contrat sous la pression de Mr Lémy. Une hypothèse reprise par le commissaire spécial qui écrit :

"On soupçonne Mr Lémy d'envisager avec plaisir l'éventualité de la disparition de l'usine locale concurrente, ce à quoi Mr Mény semble disposé, puisqu'il se propose de remercier son gérant et de fermer définitivement." (69)

D'autre part, Mr Hornez (commissaire spécial) précise que le gérant de l'usine Billet-Lémy possède "une feuille sur laquelle sont apposées une quarantaine de signatures d'ouvrières, sans aucun texte en tête, mais que ce gérant dit être une pétition en faveur de la reprise du travail dans son usine." (70)

(68) B.N. La Bretagne Communiste. 6 novembre 1926.

(69) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 28 décembre 1926.

(70) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 28 décembre 1926.

Ce qui lui fait imputer à Mr Lémy la volonté de fermer peut-être définitivement, tout au moins pour une durée illimitée, son usine de Lesconil. L'action du gérant conforme peut-être à cette intention de Mr Lémy : il s'appuierait sur cette pétition pour garder sa place. Rien ne permet de le confirmer.

Mais en dehors de ces hypothèses non-fondées et propres au milieu patronal, les usiniers ont la ferme intention de ne pas appliquer les nouveaux tarifs et surtout l'échelle mobile, de ne pas rouvrir les usines et de décapiter le syndicat par des provocations que dénonce la suite de la motion de la C.G.T.U. :

"C'est après que les usiniers ont renié les engagements faits devant vous, qu'ils trouvent la complaisance de votre police pour mettre debout une machination tendant à terroriser les femmes des usines, sur la plainte fausse des gérants poussés par leurs patrons (...) Les syndicats pensent que vous ferez faire une enquête qui mettra fin à ces manoeuvres hypocrites qui consistent à créer des incidents pour le compte du patronat, à faire pression à l'aide de la gendarmerie et de la police sur une population en chômage depuis des mois par suite de manque de parole des patrons aux engagements pris sous votre responsabilité." (71)

L'enquête demandée par la C.G.T.U., parallèlement à celle exigée par le patronat, a lieu. Mais simplement, dans le but de "rechercher les femmes qui ont obligé les deux manoeuvres à sortir de l'usine Lémy." (72)

Ainsi le patronat obtient gain de cause. La répression demandée afin d'ébranler le syndicat, d'obtenir la docilité des femmes, de ne pas appliquer le contrat, est obtenue.

Mais la C.G.T.U. est fortement implantée à Lesconil. Le mécontentement latent des ouvrières en chômage est grand. Et voilà bien des obstacles importants à l'application des vues patronales. Le rapport de force est créé et le patronat n'a pas encore obtenu sa revanche, à Lesconil, que l'on appelle, à la fin de l'année 1926, "La Lesconil, la Rouge".

(71) A.D.F. 10M. Lettre de la C.G.T.U. à Mr Le Préfet. 22 décembre 1926.

(72) A.D.F. 10M. Lettre de la C.G.T.U. à Mr Le Préfet. 22 décembre 1926.

3) La défaite ouvrière

Mais il ne fait aucun doute à la veille de 1927, que le chômage voulu par le patronat, menace les acquis de la classe ouvrière. Il est également certain que, en faisant cet ignoble chantage au travail, les usiniers sont en position de force. C'est une guerre d'usure au bout de laquelle le patronat pense bien imposer ses conditions.

Au début du mois de mars 1927, Mr Mény se manifeste afin de tester l'état d'esprit des ouvrières. Ainsi, le gérant de l'usine Maingourd fait connaître à la population que son patron serait disposé à rouvrir son usine. Mais à quelles conditions ! Il les définit dans une lettre adressée au Préfet, de la façon suivante :

"Ceci est un dernier avis pour le cas où un noyau suffisant d'ouvrières serait décidé à travailler à nos conditions. Il faudrait alors qu'elles prennent rapidement position, envoient promener leur syndicat et leurs meneuses une bonne fois et nous le fasse carrément savoir de façon que nous puissions nous-mêmes nous organiser pendant qu'il est encore temps."

"Avant un mois, il sera trop tard, nous serons engagés ailleurs."

"Ainsi faudra-t-il que les engagements que le personnel prendra vis à vis de nous soient extrêmement nets."

"Enfin, il ne faut pas que les ouvrières attendent que nous leur demandions si elles veulent travailler, car nous ne leur demanderons pas."

"Nous avons maintenant des assurances par ailleurs qui font que nous nous moquons complètement de Lesconil et que nous pouvons nous en passer complètement. Si donc les ouvrières veulent travailler, c'est à elles de faire le premier pas."

"Nous n'avons aucune animosité contre personne et lorsque nous sentirons qu'on peut vivre en bons termes avec la population de Lesconil, nous ferons de notre côté tout ce qui est possible pour lui donner satisfaction." (73) "Signé - Mény"

(73) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 25 mars 1927.

L'intransigeance patronale est complète. Toujours le même mépris du syndicalisme ouvrier, des femmes que Mr Mény accuse de vouloir rester en chômage. Mais, l'avertissement vis à vis de ses ouvrières est plus menaçant : la volonté de fermer son usine est envisagé sérieusement. Il va jusqu'à oser jouer au "bon" patron : si nous rouvrons l'usine, c'est plus pour les ouvrières de Lesconil que pour nous. Il ne tient qu'à elles d'accepter les conditions patronales.

Un deuxième avertissement apparaît également : que les ouvrières sachent que l'usine locale est une quantité négligeable dans son capital. A la première menace de grève, Mr Mény n'hésitera pas à fermer définitivement. Ignoble chantage au travail auquel les femmes, au bout de sept mois de chômage, peuvent difficilement résister.

Ainsi, dès la nouvelle connue, 51 ouvrières sur 76 viennent s'inscrire. A cette guerre d'usure, malgré l'immense volonté des femmes de garder intacte leur victoire, l'issue était prévisible. Le patronat s'est vengé, mais en ayant installé volontairement la misère à Lesconil.

L'échelle mobile est perdue. Le droit syndical aussi. Trois femmes, ayant fait partie du comité de grève sont renvoyées pour fait syndical.

Mr Lémy, lui, ne se manifeste pas. Toutefois le commissaire spécial ne cache pas que d'autres renvois d'ouvrières sont à envisager lors de la réouverture de l'usine Billet-Lémy :

"Il est vraisemblable que Mr Lémy se refusera à reprendre ultérieurement trois sur six des membres du comité syndical de son usine (...). Son refus sera motivé, non par leur adhésion au syndicat mais par le fait que le travail ayant repris normalement dans l'usine après la grève, elles se sont montrées les plus acharnées, au début de novembre 1926, pour obliger les quelques manoeuvres employés à quitter le travail et obliger l'usine à fermer à nouveau." (74)

Dans un premier temps, on constate que l'enquête réclamée avec beaucoup d'insistance, par Mr Lémy, a bien été menée et a conduit à accuser trois ouvrières d'entrave à la liberté du travail. Mais il paraît exagéré de faire porter la responsabilité de la fermeture de l'usine, en novembre 1926 à ces trois ouvrières !

(74) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 25 mars 1927.

Mr Lémy n'avait-il pas décidé de fermer les portes de son usine dès le 16 octobre ? Les quelques manœuvres qui y travaillaient au mois de novembre, achevaient le travail d'expédition des marchandises.

Qu'est-ce qui fait dire au commissaire spécial qu'elles ne seraient pour fait syndical ? Mr Lémy ne s'est-il pas montré le plus acharné à abattre le syndicat, à Lesconil ?

En réprimant les dirigeantes syndicalistes, les fabricants peuvent s'assurer de la docilité de leurs personnels.

De plus, pour Mr Hornez, le fait que les ouvrières se soient empressées de s'inscrire à l'usine est la preuve irréfutable que le syndicat est mort. Analyse bien simpliste ! Pour étayer son point de vue, il évoque les difficultés de la coopérative de broderie qui ne permet pas aux ouvrières de vivre. Mais, pas une seule fois, il ne reconnaît que seule la misère a poussé les femmes à reprendre le travail aux conditions patronales. Il ne se rappelle pas plus les tentatives de la classe ouvrière pour reprendre le travail, aux conditions fixées à la Préfecture, le 10 août 1926.

Le 22 mars, la C.G.T.U. de l'alimentation et de la conserve fait parvenir à Mr Rischmann une lettre de protestation qui reflète une réalité bien différente de celle évoquée par le commissaire spécial :

"Les travailleurs, manœuvres, ouvrières d'usines, marins de Lesconil (...) s'élèvent contre la tentative de violation formelle du droit syndical reconnu par la loi de 1884, par le gérant de l'usine Maingourd (...) conditionnant le réembauchage à l'usine à la démission pour le personnel de l'organisation syndicale à laquelle il appartient, et ainsi à l'abdication de la liberté d'organisation (...)"

"Vouent au mépris public ces procédés féodaux du patronat de la conserve de Lesconil qui après avoir renié ses engagements à la Préfecture de Quimper à l'issue de la grève concernant le réembauchage sans sanctions, ont fermé leurs usines pour réduire par la famine les travailleurs à leur merci, et jetant à la porte leurs meilleures ouvrières pour semer la division et la peur parmi les chômeurs."

"affirment une fois de plus leur désir de reprendre le travail ainsi que le syndicat l'a réclamé à maintes reprises, mais exigent formellement le respect de leurs droits civiques et de la libe-

55

té syndicale pour tous les employés ainsi que le droit au travail pour tous."

"dénoncent l'hypocrisie des patrons qui, syndiqués eux-mêmes au syndicat qui leur convient, veulent empêcher le personnel d'exercer le même droit."

"Les travailleurs de Lesconil réclament l'ouverture dès que possible des usines sans conditions et dans les conditions fixées à Quimper." (75)

L'appel adressé à la Préfecture par la C.G.T.U. est effectivement justifié par l'attitude patronale pendant ces derniers mois. Le texte est assez explicite pour qu'on n'y revienne pas. Il éclaire à nouveau la volonté des femmes de reprendre le travail aux conditions acceptées par les usiniers, le 10 août.

Parallèlement, la C.G.T.U. distribue dans la population un tract aux termes plus violents, reprenant les thèmes de la lettre précédente :

"La meute est déchainée."

"(...) En se présentant à l'usine Maingourd, le personnel a prouvé qu'il voulait travailler. Mais où est le travail ? où est le poisson ? (...)"

"La vérité c'est que quand le travail va reprendre les usiniers veulent baisser le prix du poisson et le salaire des femmes. Ils veulent ^{augmenter} ~~aumenter~~ leurs bénéfices aux dépens des travailleurs(...)."

"Qu'ils rouvrent leurs usines tout de suite et nous verrons qui empêche de reprendre le travail. Mais nous les prévenons que le droit syndical restera acquis pour le personnel malgré leur persécution et que nous sommes décidés à faire appel à la loi bourgeoise pour faire respecter la loi sur le droit syndical,"(76)

Outre la combativité de la C.G.T.U. dénonçant la fermeture (77) de l'usine Maingourd malgré l'inscription des femmes, ce tract met également en avant, un des problèmes contre lequel vont lutter tous les pêcheurs du littoral sud-finistérien : celui de l'avilissement du prix du poisson, voulu par le patronat afin de résoudre la crise

(75) A.D.F. 10M. Lettre de la C.G.T.U. à Mr Le Préfet. 22 novembre 1927.

(76) A.D.F. 10M. Tract de la C.G.T.U.

(77) Supra page

de la conserve. Cette question est aussi évoquée par le commissaire spécial qui s'étonne que les fabricants n'aient pas encore rouvert leurs usines :

"Les stocks de l'an dernier ne s'épuisent que très lentement, mais les fabrications nouvelles pourraient se faire à des prix plus avantageux, le poisson et les métaux étant moins chers que l'an dernier." (78)

Malgré les bonnes conditions génératrices de beaux profits, les usines restent fermées. A la fin du mois d'avril, alors que les ouvrières n'ont pas repris le travail, les marins-pêcheurs voient le prix du poisson amorcer une chute vertigineuse.

Le 22 avril, les pêcheurs de Douarnenez refusent de vendre leur pêche si le prix des maquereaux ne s'élève pas : la vente est suspendue le jour même.

Une certaine effervescence commence à naître dans tous les ports. A Penmarc'h, la douzaine de gros maquereaux vendue à 11 Fr 50 le 9 mai 1926, ne vaut plus que 5 Fr le 8 mai 1927. (79)

Mr Hornez s'étonne des raisons invoquées par les fabricants de Lesconil pour ne pas rouvrir leurs usines :

"Malgré l'avilissement considérable du prix du poisson et du fer blanc qui permettrait , aux cours actuels, aux fabricants de conserves de travailler dans des conditions intéressantes, les usines de Lesconil continuent à rester fermées et leurs propriétaires ne peuvent indiquer une date probable pour la remise en marche, ni même si la réouverture pourra s'effectuer, car ils estiment que le personnel n'a pas encore suffisamment manifesté sa volonté de reprendre le travail "aux conditions qu'ils jugent indispensables pour assurer pendant toute la durée de la saison de fabrication, la liberté et la sécurité du travail."

"Ces craintes ne paraissent pas fondées." (80)

Effectivement, car les ouvrières se sont présentées à l'usi-

(78) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 25 mars 1926.

(79) B.N. La Pêche Maritime. 9 mai 1926 et 8 mai 1927.

(80) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 20 mai 1927.

ne Maingourd dès l'annonce de la décision de réembauchage. Que recherchent les fabricants en ne rouvrant pas les usines ? Une docilité complète des ouvrières qui leur assurerait qu'elles ne se joindraient pas à un éventuel mouvement de grève qui pourrait naître du mécontentement des marins-pêcheurs face à l'avilissement du prix du poisson ? Une docilité plus complète qu'ils obtiendraient en affirmant qu'ils n'ont pas besoin de rouvrir les usines de Lesconil pour vivre ? Mais, ce qui est certain, c'est que les usiniers veulent donner une bonne leçon à leur personnel : à la moindre menace de grève, ils fermeront leurs usines définitivement.

Et afin de mieux s'assurer la soumission des ouvrières, chaque fabricant :

"se refuse absolument à reprendre cinq ou six femmes, soit parce qu'elles ont organisé le débauchage avec l'aide des marins chez Billet-Lémy, soit parce qu'elles ont déposé des plaintes sans fondement contre le gérant de l'usine Maingourd." (81)

Le préfet, devant la volonté de ne pas rouvrir les usines, de maintenir le renvoi pour fait syndical (les plaintes déposées contre le gérant de l'usine Maingourd n'ont jamais été évoquées par les ouvrières), s'inquiète d'un éventuel rebondissement du conflit, unissant les ouvrières et les marins-pêcheurs de Lesconil. Ces derniers connaissent de plus en plus de difficultés : à l'avilissement du prix du poisson s'ajoutent les dépenses supplémentaires occasionnées par leurs déplacements dans les autres ports pour vendre leur pêche. Une situation que le préfet expose à Mr Lémy :

"Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les usines travaillent sur toute la côte ; l'abaissement considérable du prix du poisson et du fer blanc doit en effet permettre aux fabricants de faire des conditions intéressantes (...). Sans doute vous avez des stocks non écoulés de poisson, mais il n'en est pas de même des petits pois et des haricots, fabrication que vous allez sans doute reprendre fin juin."

"Il me paraîtrait politique d'avancer quelque peu cette réou-

(81) A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 20 mai 1927.

verture en donnant satisfaction aux pêcheurs locaux, les quelques caisses de poissonsque vous amasseriez ainsi n'étant pas de nature à alourdir beaucoup votre stock. Cela représenterait au point de vue de la reprise du travail et de l'ordre public un double avantage ; les pêcheurs ne pourraient pas reprocher aux usiniers de ne vouloir travailler que les produits de la campagne au détriment de ceux de la mer et les marins étant en mer, ils ne pourraient participer aux manifestations organisées par les communistes qui seraient vite réprimées." (82)

Le préfet semble appréhender un éventuel conflit parmi les marins-pêcheurs, qu'il faut, à ses yeux, désamorcer tout de suite, en rouvrant les usines. Ce potentiel de marins-pêcheurs mécontents, côtoyant une population ouvrière sans travail, l'inquiète. Car depuis le début du conflit, en 1926, ceux-ci ont toujours appuyé les revendications du personnel féminin, ont participé aux manifestations, ont lutté à leur côté. Un mécontentement latent existe à Lesconil, comme dans les autres ports, et le préfet semble craindre dorénavant un conflit.

Mr Lémy ne tarde pas à répondre à la demande de Mr Rischmann :

"Il résulte en effet des renseignements qui nous ont été fournis sur la situation locale que la majorité de notre ancien personnel semble disposée à reprendre sérieusement le travail et à écarter désormais les suggestions des agitateurs communistes."

"C'est sur la foi de ces renseignements que nous avons pris la décision de reprendre le travail cette année, bien qu'il nous reste encore non seulement des stocks de poissons mais aussi des stocks de haricots verts dont nous avions repris la fabrication après les premières incidents de l'année dernière."

"Je tiens en tout à vous faire connaître que nous sommes résolus à n'employer que les ouvriers et ouvrières qui nous conviendront et que nous tenons essentiellement à pouvoir travailler sans être troublés en aucune façon. Si des incidents semblables à ceux de la saison précédente se renouvelaient, ou même si la menace de ces incidents était réellement à redouter, nous fermerions immédiatement notre usine et, cette fois, la réouverture n'en serait plus effectuée."

"Nous espérons qu'avec votre haut appui, ces conjectures ne

(82) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Le Préfet à Mr Lémy. 21 mai 1927.

ne se réaliseront pas." (83)

La mise en garde est explicite vis à vis du préfet qui est prié de maintenir l'ordre dans Lesconil et de réprimer toute menace de conflit.

Le chantage au travail est clairement évoqué, ainsi que le renvoi de plusieurs ouvrières pour fait syndical. Le patronat a désormais le beau rôle : il peut se le permettre, après avoir maintenu son personnel au chômage pendant dix mois chez Maingourd, et un peu moins chez Lémy. Les ouvrières, dans les foyers desquelles la misère s'est installée, sont prêtes à travailler en abandonnant les acquis de la lutte de 1926. Le patronat est en position de force, mais au terme d'un lock-out qui n'est pas à son honneur.

Ainsi, Mr Lémy pense-t-il rouvrir son usine à Lesconil, dès les premiers jours de juin. Ce n'est pas le cas de Mr Maingourd qui se sépare de son gérant. En fait, les deux usiniers envisagent la reprise du travail, mais seulement dans une usine, en ne reprenant que 80 ouvrières sur 110. Cette solution présente un double avantage : amortir les frais de fabrication et renvoyer les ouvrières un peu trop turbulentes, au goût des fabricants.

Le commissaire spécial redoute que la reprise du travail ne s'effectue pas normalement, les ouvrières n'acceptant pas qu'une trentaine d'entre elles ne soient pas réembauchées.

C'est ce qui se produit lors de l'ouverture de l'usine Lémy, le 7 juin. Une certaine effervescence se manifeste lorsque le gérant fait connaître les noms des ouvrières qui ne sont pas reprises. Mais cela ne va pas plus loin. Après dix mois de chômage, les menaces de fermeture, les femmes reprennent le travail, cessant de lutter pour l'application du contrat du 10 août, pour le respect du droit syndical.

Le 9 juin, Mr Maingourd précise dans une lettre adressée à Mr Rischmann, son intention de rouvrir, aux-mêmes conditions que Mr Lémy.

Les ouvrières reprennent donc le travail, mais avec beaucoup d'amertume. Que reste-t-il de leur grande victoire de 1926 ? Rien.

(83) A.D.F. 10M. Lettre de Mr Lémy à Mr Le Préfet. 24 mai 1927.

L'intransigeance du patronat de Lesconil, facilitée par le fait qu'il possède d'autres usines ailleurs, a été sans limite. Alors que les ouvrières du Guilvinec avaient repris le travail, en août 1926, la tête haute, profitant de leur victoire de classe, celles de Lesconil le reprennent en ayant perdu tous leurs acquis, mais après un chômage de dix mois pendant lequel elles n'ont pas cessé de lutter pour conserver leur victoire. Que penser d'une telle attitude patronale, d'un tel moyen de répression pour amener les femmes à abdiquer sur tous les points, en brandissant l'arme du travail, en les plongeant dans la misère ? Une intransigeance inqualifiable qui n'est pas à l'honneur des patrons.

Mais c'est sans doute la meilleure arme qu'ils possédaient. La C.G.T.U., en créant la coopérative de filets, a tenté, en partie, de résorber le chômage. Mais, il est vrai qu'il n'était pas facile d'occuper plus de 100 femmes, de les maintenir longtemps sur une position offensive. Les usiniers ont eu raison des ouvrières et de leur syndicat par la lassitude, et surtout par la misère.

Sans doute, en ce mois de juin, les usiniers tiennent leur revanche, mais on serait tenté d'avancer qu'elle fut facile. Il faut aussi reconnaître la faiblesse de la C.G.T.U. dans l'organisation des coopératives qui auraient permis aux femmes de résister. La presse communiste, pendant toute la durée du chômage, a lancé des appels à la solidarité ouvrière.

Dans un article de La Bretagne Communiste, le syndicat régional de la conserve observe que : "Les organisations ouvrières ne font pas assez vite leur devoir." (84)

Mais on comprend mieux cette faiblesse lorsque l'on sait que les coopératives ne pouvaient réellement fonctionner qu'avec l'apport financier de la classe ouvrière du Lesconil, entre autres, et que dans le domaine de la broderie et des filets, le commerce était plus difficile.

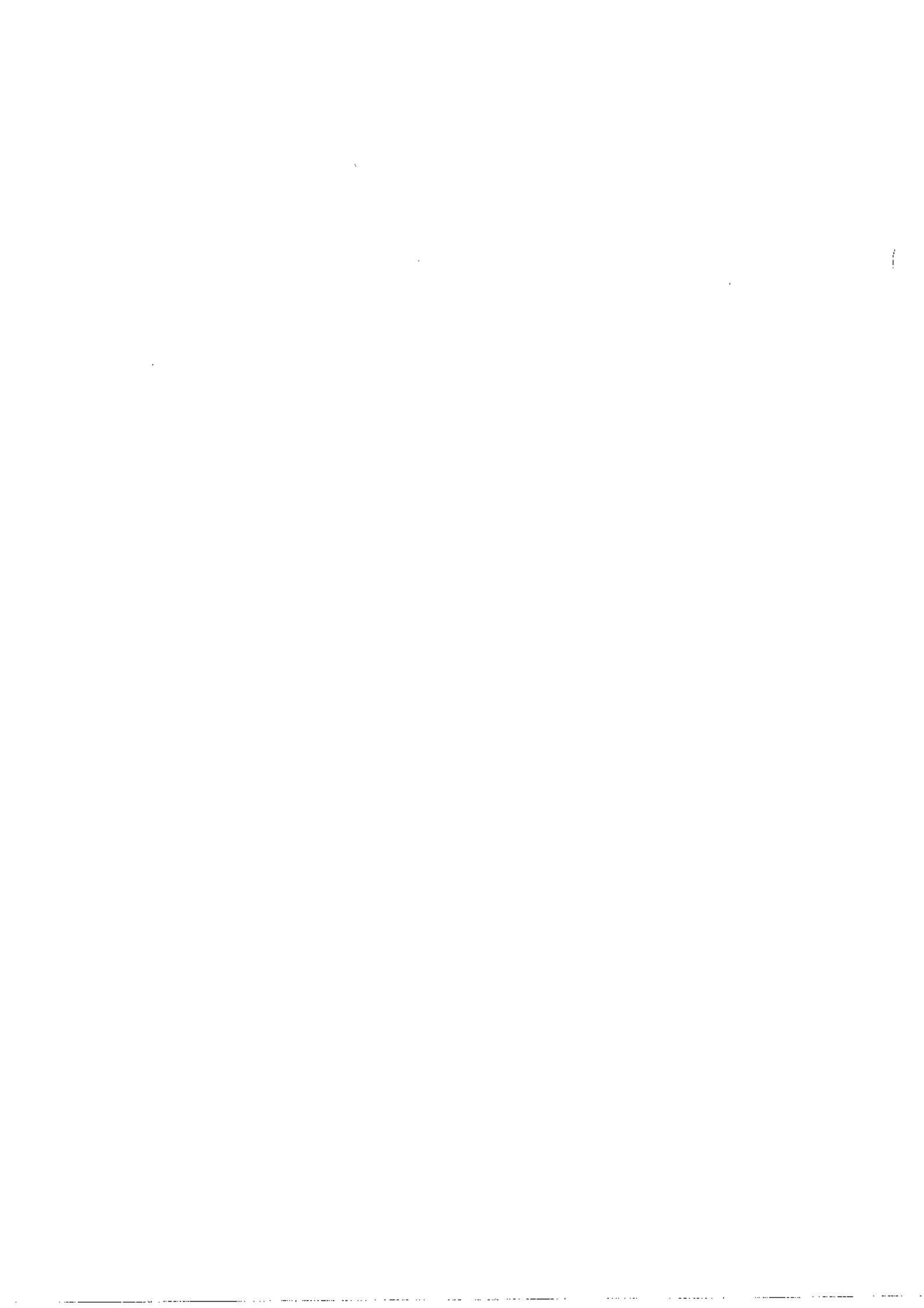
En juin 1927, après cette lutte sociale importante tant par sa durée que par le courage de ces femmes face à l'intransigeance patronale, un autre conflit éclate à Saint-Guénolé-Penmarc'h. Les marins-pêcheurs se mettent en grève, revendiquant le relèvement du prix du poisson qui accuse une chute spectaculaire depuis le début de la campagne de pêche.

(84) B.N. La Bretagne Communiste. 6 novembre 1926.

CHAPITRE II

LES LUTTES SOCIALES DANS LE MILIEU MARITIME :

SAINT-GUENOLE-PENMARC'H (29 Mai au 30 Juillet 1927).



L'avilissement du prix du poisson n'est pas un fait nouveau dans le pays bigouden. il suffit de se rappeler les mouvements de protestations des marins-pêcheurs de la fin du XIX ème siècle et du début du XX ème siècle (85) pour le confirmer.

Une baisse des prix d'autant plus difficile à supporter que la majorité de la population active vit exclusivement de la pêche. En 1921, 59 % de la population totale de Saint-Guénolé, 70 % de celle de Saint-Pierre et 84 % de celle de Kérity dépendent économiquement de cette activité. (86). (87).

Parallèlement à la pêche, l'industrie de la conserve s'est fortement implantée à Penmarc'h qui concentre onze usines :

A Saint-Guénolé :

- ROULLAND	75 ouvrières.
- BEZIERS	50
- AMIEUX	40
- TIROT	60
- GRIFFON	60
- CASSEGRAIN	75
- CHANCERELLE	30
- RIO LE GAEL	40
- RAVILLY	50

(85) ADECOM 1896. Marins-pêcheurs de l'Ile-Tudy ; Penmarc'h ; Guilvinec.

1897. Marins-pêcheurs du Guilvinec.

1900. Idem.

1909. Idem.

(86) La commune de Penmarc'h regroupe : le bourg, Kérity, Saint-Pierre et Saint-Guénolé.

(87) ACP Série F. Liste nominative de la population. 1921.

A Kéirty :

- SAUPIQUET	40	
- ROUSSEL	40	(88)

Ces usines occupent, au total, 490 ouvrières.

A - LES DÉBUTS DU CONFLIT

=====

1) Les préliminaires.

En 1927, à la chute du prix du poisson, s'ajoute une mauvaise campagne du maquereau commencée au mois de mars. Ces deux facteurs cumulés plongent les marins-pêcheurs dans une véritable misère.

a) L'ultimatum des marins-pêcheurs.

Depuis le mois d'avril, un mécontentement latent couve sur tout le littoral Sud-finistérien. (89). Le 29 mai, les marins-pêcheurs de Saint-Guénolé prennent l'offensive : ils se réunissent et lancent un ultimatum aux usiniers, afin d'obtenir le relèvement du prix du poisson :

"1 - Aucun bateau ne sortira aujourd'hui, ni demain, sauf les bateaux actuellement en mer."

"2 - Cette première manifestation a lieu, vu le vil prix accordé pour le poisson, qui n'a pas lieu d'exister que sur la formation du comptoir d'achat à Saint-Guénolé-Penmarc'h, supprimant de la sorte toute concurrence."

(88) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial.

30 juin 1927.

(89) Supra page

"3 - Vu la quantité de poissons pêchés, moyennant il nous était, antérieurement, possible de subvenir aux besoins de la famille, mais depuis nous n'arrivons pas à joindre les deux bouts, car bien entendu, il n'y a pas de baisse sur les autres denrées, le pain encherit : 2 fr 20 le kilo, les pommes de terre : 45 fr les 50 kilos, éléments tout à fait indispensables aux marins, les filets et les engins de pêche ont doublé leur valeur, nos fournisseurs d'hiver. Quand ! seront-ils payés, dernier délai."

"4 - Nous prendrons la mer pendant la huitaine qui suit et nous réservons les décisions que nous pourrions prendre vis à vis du comptoir d'achat en signe de protestation. Nous demandons purement et simplement la suppression du dit comptoir, à Saint-Guénolé."

"5 - Dans un but humanitaire, il est inadmissible que cette formation du comptoir nous plonge, mères et enfants dans la misère noire ; nous n'avons jamais tenu à cette formation ; nous ne comprenons pas pourquoi ils viennent nous réduire à un tel point. N'avons-nous pas le droit de vivre comme chacun ? Est-ce la dictature ou la muselière qu'on veut nous imposer ? Ne sommes-nous plus sous le régime de la République (...) ?"

"PS : Si dans huit jours notre demande n'est pas accueillie favorablement, tous les rôles des syndicats de Penmarc'h seront déposés au bureau" (90)

L'incertitude spontanée du style prouve que cet ultimatum est bien le fruit des marins-pêcheurs ; on sent dans la construction grammaticale un mélange de français et de breton.

Dans ce texte, les marins-pêcheurs exposent, outre leurs difficultés à vivre, leur hostilité pour le comptoir d'achat, qui est à leurs yeux, la principale, voire l'unique cause de l'avilissement du prix du poisson.

(90) ADF.10M.

Cet organisme d'achat, créé par les usiniers pendant l'hiver 1926 - 1927 et dont le siège social est à Nantes, leur permet de contrôler le marché du poisson. L'agent du Comptoir (91) répartit équitablement, entre les neuf usiniers (92) de Penmarc'h, le poisson (sauf le thon) acheté directement aux marins du port.

Le Comptoir d'achat de l'industrie des conserves alimentaires présente des avantages :

- en premier lieu, celui de contrôler et de stabiliser les prix car il détient le monopole de l'achat du poisson, la concurrence entre les usiniers ayant disparu.

- en second lieu, d'échapper aux manœuvres des mareyeurs auxquels les usiniers reprochaient de trier le poisson, se réservant le plus beau pour leurs envois personnels et le reste pour la livraison aux usines.

Désormais, les fabricants obtiennent du beau poisson, à un prix faible et stable.

Mais de là à suivre l'analyse bien primaire des marins-pêcheurs pour lesquels cet organisme est la cause de la chute des prix, il faut être prudent. Certes, il permet effectivement de contrôler les prix, mais il est tout aussi envisageable d'imaginer une coalition tacite des usiniers, hors du Comptoir, afin de maintenir à un faible niveau les prix.

En fait, cet organisme est surtout, aux yeux des marins-pêcheurs, le symbole de l'exploitation des usiniers qui, en le leur imposant, les réduisent à la misère. Ceci explique que la seule revendication des marins soit la suppression du Comptoir. C'est un symbole et il le restera jusqu'à la fin du conflit, pour un bon nombre d'entre eux.

(91) Les usines Ravilly et Roussel n'appartiennent pas au comptoir d'achat.

(92) L'agent est "M. Danzé, gendarme en retraite, qui a déjà géré 2 ans durant un comptoir identique à Quiberon." O.E. 31 mai 1927.

Nafveté des marins-pêcheurs traduite par la colère qu'ils manifestent : ils s'attaquent à ce qu'ils voient. Une colère mêlée de désespoir : la menace de grève est une ultime solution à l'approche de la campagne de la sardine.

Ainsi lancent-ils un ultimatum d'une semaine, espérant que les usiniers comprendront leur situation et accepteront de supprimer le Comptoir d'achat. Mais, à aucun moment, il n'est question de revendiquer tout simplement un relèvement des prix, tant cet organisme d'achat est, dans leur esprit, la cause de leur misère.

Ce qui provoque l'étonnement de l'Ouest-Eclair :

"Ces pêcheurs se plaignent du comptoir d'achats. À vrai dire, cet organisme qui fonctionne d'ailleurs aux Sables d'Olonne et à Quiberon, n'est pas nouveau à Saint-Guénolé, où il a déjà existé en 1918, sans qu'à notre connaissance aucune plainte ait été soulevée. Seulement, il faut dire qu'à cette époque, les conditions de pêche et les prix n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui." (93)

Dans la Dépêche de Brest du 1^{er} juin, Corentin Guirrec, président de la coopérative, réitère les revendications du syndicat et développe le thème de la concurrence :

"Nous ne gagnons pas notre vie. Le comptoir d'achat étant seul acheteur, veut payer le poisson à des prix ridicules et nous ne pouvons admettre plus longtemps cet état de choses. Il faut que le marché soit libre, que si un usinier refuse (...) la pêche d'un bateau ce poisson puisse être présenté dans une autre usine." (94)

La concurrence entre les usiniers qui permettait de faire monter les prix est effectivement supprimée. Mais également, faute de concurrence, lorsque que le comptoir refuse d'acheter, le poisson est inévitablement rejeté à la mer, les mareyeurs ayant acheté suffisamment. A ce stade, le comptoir d'achat exerce une influence néfaste.

(93) BN. Ouest-Eclair. 31 Mai 1927.

(94) ADF.10M. Dépêche de Brest. 1^{er} juin 1927.

Corentin Guirriec conclut en appelant à l'aide, à la compréhension :

"Nous, pêcheurs, nos femmes, nos enfants meurent de faim." (95)

b) Les réactions patronales et préfectorales.

En face, effectivement, les usiniers comprennent mais agissent pas et manifestement ne le veulent pas. Le même 1 er juin, s justifient l'avilissement du prix du poisson dans la Dépêche de Brest.

"Les pêcheurs (...) se plaignent, et avec juste raison. Mais un autre côté, c'est le manque de poisson qui est cause du conflit us que la modicité des prix qui leur sont offerts. Nos magasins sont eins de marchandises."

"Au prix auquel nous achetons, nous ne pouvons pas lutter contre la concurrence étrangère."

"Le pêcheur voit que le prix que nous lui donnons de son poisson, et celui auquel nous vendons nos conserves. Il ne pense pas à huile, au fer blanc, à la main d'œuvre, aux frais généraux, aux intermédiaires qui se placent entre nous, fabricants, et l'acheteur." (96)

Ceci est l'argumentation que va développer le patronat pendant le conflit, thèse reprise dans La pêche maritime, hebdomadaire des usiniers. Pour eux, l'industrie de la conserve est en crise. Après relèvement du franc en juillet 1926, les exportations vers l'étranger ont diminué, tandis que le consommateur français n'achète plus des conserves dont le prix est trop élevé. Pour le fabricant, la seule solution pour résoudre la crise, réside en la baisse du prix de vente de la conserve :

(95) ADF.10M. Dépêche de Brest. 1 er juin 1927.

(96) ADF.10M. La Dépêche de Brest. 1 er juin 1927.



"Les frais généraux qui grèvent notre industrie sont tels que notre intérêt même nous commande de produire le plus possible pour répartir les frais sur un plus grand nombre de caisses et diminuer notre prix de revient."(97)

Baisser le prix de revient, afin de diminuer celui de vente et donc relancer, stimuler la consommation, tel est le remède patronal pour résoudre la crise de l'industrie de la conserve.

Or cet abaissement des prix des conserves ne peut se faire que si les usiniers achètent moins cher le poisson, les salaires du personnel et le prix des marchandises nécessaires à la mise en boîte de la sardine, n'étant pas compressibles. Logiquement, si les usiniers ne veulent pas diminuer leurs profits, la seule et unique solution est de baisser le prix du poisson. La pêche maritime, par la voix de Gratien Candace, (98) reconnaît que : "Le problème n'est pas simple" (99) car "il y a sans doute (...) un certain malthusianisme des pêcheurs." (100)

En effet baisser le prix d'achat du poisson, sans que le marin-pêcheur augmente sa production, revient à réduire ce dernier à la misère. La solution donnée par la pêche maritime est simple : il faut que les pêcheurs produisent plus afin qu'ils puissent rentrer dans leurs frais. Mais, Gratien Candace ne s'étend pas sur la capacité d'absorption des usines. Or, Gratien Candace constate que : "Les usiniers sont loin de pouvoir absorber(...) des quantités de poisson beaucoup plus considérables que celles qu'en leur apporte (...). Certains d'entre eux au moins paraissent peu disposés à changer des méthodes, à produire plus pour vendre moins cher, et concurrencer sur notre marché les produits portugais qui (...) y ont conquis la première place." (101)

(97) BN. La pêche maritime. 19 décembre 1926.

(98) Député, rapporteur du budget de la marine marchande et des pêches.

(99) BN. La pêche maritime. 1 er mai 1927.

(100) Idem.

(101) BN. La pêche maritime. 1 er mai 1927.

N'est ce pas une explication au malthusianisme reproché aux pêcheurs ? Il ne peut être question de produire plus si la moitié de la pêche doit être rejetée à la mer, faute d'acheteurs.

Cependant la déclaration de l'usinier, cité par la dépêche de Brest (102) révèle que l'objectif est d'acheter à bas prix, afin de pouvoir écouler les stocks accumulés en 1926, lorsque le franc poursuivait sa chute catastrophique. Mais le véritable problème de la modernisation de l'industrie de la sardine n'est pas évoqué par cet usinier. Dans l'immédiat, il s'agit de se débarrasser de stocks encombrants. C'est donc une solution à court terme qui est envisagée.

Cette déclaration ne laisse pas présager un accord entre les fabricants et les marins-pêcheurs : ceux-là avançant les difficultés de leur industrie en réponse à la revendication de ceux-ci.

Un autre usinier déclare dans la dépêche :

"Je suis très surpris (...) de ce brusque mécontentement des marins-pêcheurs de Saint-Guénolé, et des conditions qu'ils veulent nous imposer (...).

Il est évident que des gens intéressés à nuire à notre organisation poussent ces braves pêcheurs à nous combattre : nous n'y comprenons rien et nous sommes prêts à examiner leurs revendications et à faire - dans la limite du possible - des sacrifices s'il le faut, pour leur donner satisfaction." (103)

Ici apparaît un second thème qui sera développé par le patronat : celui de l'irresponsabilité des marins-pêcheurs. A priori, ils n'ont aucune raison de protester et encore moins "d'imposer" la suppression du Comptoir d'achat. En fait, pour les usiniers, les pêcheurs subissent l'influence de "gens intéressés" à leur nuire : ce sont les trois soeurs mareyeuses auxquelles ils font porter la responsabilité du conflit : Une hypothèse acceptée par le commissaire spécial.,

(102) Supra pages

(103) ADF. La dépêche de Brest. 1 er juin 1927.

"Les trois soeurs mareyeuses, les dames Jacob, Drézen et Bideau, qui sont les instigatrices du conflit actuel, s'ingénient à maintenir dans la foule l'idée de la suppression du comptoir qui représentait cependant pour les pêcheurs un intermédiaire moins désastreux qu'elles-mêmes." (104)

Ainsi que par le préfet :

"Je rappelle qu'un mareyeur de Saint-Guénolé, Mme Jacob, achetait autrefois pour le compte des usines la presque totalité du poisson débarqué. Elle y trouvait des profits considérables, exploitant les malheureux pêcheurs auxquels, sous prétexte de quelques poissons abimés, elle imposait des rabais excessifs dont elle ne faisait pas profiter ses mandants. C'est pour mettre un terme à ces agissements que ceux-ci ont institué leur comptoir d'achats, mais elle a su, par la longue influence qu'elle avait acquise sur les marins, mettre ceur-ci dans son jeu, et les monter contre cette institution patronale dont elle a fait la seule cause de l'avilissement des prix" (105)

S'il ne faut pas, effectivement, négliger l'influence des trois soeurs mareyeuses dans le déclenchement du conflit, il est toutefois difficile de leur en imputer toute la responsabilité. Le compte rendu de la réunion des marins-pêcheurs du 29 mai est trop imprégné de sincérité, voire de désespoir, pour qu'il soit le résultat d'une manœuvre.

Dans un premier temps, la réaction spontanée des marins-pêcheurs face à l'avilissement des prix, qui leur crée des conditions de vie misérables, a échappé à toute influence.

Toutefois, le rôle des mameyeuses a pu intervenir, lorsqu'il a fallu trouver une explication à cette baisse des prix. Pour ces trois soeurs, il était très aisément de faire croire aux pêcheurs que tous leurs malheurs provenaient du comptoir d'achat, d'autant plus que ces derniers ne pouvaient s'attaquer qu'à cet organisme, nouvellement créé.

(104) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

(105) ADF.10M. Rapport du Préfet. 15 juillet 1927.

Pendant ce temps, le préfet, M. Rischmann, tente de régler le conflit en discutant avec les membres du Comptoir. Ainsi tente-t-il de faire accepter l'établissement d'un contrat, du même type que celui qui existe aux Sables d'Olonne et qui consiste à établir un prix aux 100 kilos de sardines, selon le "moule" (106) et l'heure d'arrivée des bateaux. Mais le patronat refuse, prétextant qu'il ne serait

"pas applicable au port de Saint-Guénolé, les pêcheurs de ce port n'ayant pas (...) la même mentalité que ceux de la Vendée." (107)

Effectivement, le véritable problème n'est pas la présence de ce Comptoir d'achat, mais bien l'établissement d'un accord sur un prix minimal d'achat de la sardine. Toutefois, les marins-pêcheurs refusent de discuter des prix : ils sont déterminés à obtenir la suppression du Comptoir, persuadés que ce dernier est l'unique cause de l'avilissement des prix.

Faute d'obtenir un accord sur les prix entre les deux parties, M. Hornez trouve l'unique solution pour régler le différend : suspendre momentanément le Comptoir afin de faire comprendre aux marins-pêcheurs qu'il n'est pas la cause de la crise actuelle.

Le commissaire spécial craint une aggravation du conflit : l'ultimatum touche à sa fin et il devient urgent que les usiniers cèdent aux pêcheurs, et se réunissent le plus tôt possible.

(106) "Les filets (droits) ne possèdent pas toujours le même "moule", c'est à dire la même taille de mailles. (...)"

L'armement d'un seul bateau comporte un nombre de filets pouvant varier d'une demi-douzaine à une vingtaine, de manière à présenter tout un choix de dimensions de mailles appropriées à celles des sardines (...)"

Robert-Muller Charles. "Pêches et pêcheurs de la Bretagne atlantique."

Chaque filet porte le numéro d'un "moule."

Celui-ci correspond à un certain nombre de sardines au kilo.

(107) ADF.10M. Rapport du préfet. 1 er juin 1927.

Mais l'intransigeance patronale qui se dessine déjà, se manifeste dans le refus de se réunir le 4 juin, jour de l'expiration de l'ultimatum, et de choisir la date du 8 juin.

M. Hornez ne cache pas son inquiétude "en raison de la tension d'esprit de la population côtière de Penmarc'h." (108)

Il lui faut trouver une solution très vite... et tout dépend des usiniers.

2) La volonté de lutter.

a) La déclaration de grève.

Le 5 juin, en l'absence de réponse patronale, les marins-pêcheurs se réunissent et décident la grève :

"1 - Les pêcheurs se livrant à la pêche des crustacés ne doivent plus, par solidarité, sortir à partir du 5 juin."

"2 - Il sera publié dans la commune qu'aucune femme ne doit rentrer dans les usines, soit pour travailler le poisson, soit pour la fabrication des conserves de petits pois, sauf l'usine Ravilly qui ne fait pas partie du comptoir d'achats."

"3 - Il sera publié dans la région que les cultivateurs sont invités à ne faire aucune livraison de petits pois aux usines de Penmarc'h. (sauf chez Ravilly)." (109)

Dès le 7 juin, le préfet informe le ministère du conflit qui éclate à Penmarc'h. Il est très pessimiste sur le résultat de la réunion prévue le lendemain :

(108) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 3 juin 1927.

(109) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 6 juin 1927.

75

"Les derniers (les marins-pêcheurs) paraissent animés de bonnes intentions ; mais jusqu'ici, les fabricants se sont montrés intransigeants et il est à craindre que par la suite de leur intransigeance, un accord ne s'établisse pas dès demain." (110)

Devant l'intransigeance patronale, la position des pêcheurs se durcit. Les ouvrières répondent à leur appel et environ 500 femmes quittent le travail dès le 7 juin, avec la volonté de le reprendre uniquement quand un accord sera intervenu entre les deux parties. Les marins-pêcheurs ne reprennent pas la mer. Ceux du Guilvinec appuient les revendications des grévistes et le font connaître au préfet.

"Nous demandons la suppression pure et simple du comptoir d'achat de poissons à Guilvinec.

Ici le manque de concurrence d'achat de cette marchandise, les marins ne peuvent se subvenir à leur besoin ni à l'entretien de leurs engins de pêche (...)." (111)

A la veille de la rencontre du 8 juin avec les usiniers, il s'agissait de créer un rapport de force qui est obtenu grâce à la solidarité des ouvrières de Penmarc'h et marins-pêcheurs du Guilvinec. Mais existait-il une autre solution pour les femmes ? Le poisson n'arrivant plus dans les usines, celles-ci ne pouvaient plus fonctionner. Néanmoins les usiniers pouvaient acheter du poisson dans les autres ports et surtout des petits pois dont la campagne battait son plein. Il semble donc plus probable que ce fut une action délibérée des femmes, prêtes à lutter aux côtés des marins-pêcheurs qui sont, dans de très nombreux cas, leurs pères, époux ou fils.

La Dépêche apporte également son soutien aux marins-pêcheurs :

(110) ADF.10M. Rapport du préfet. 7 juin 1927.

(111) ADF.10M. Télégramme du syndicat des pêcheurs du Guilvinec au préfet.

"Ils sont animés d'une ferme volonté d'entente, mais (...) avant tout, dans la crise économique actuelle, l'énergie nécessaire en la circonstance ne leur fera pas défaut car ils ne veulent pas que eux seuls subissent toutes les conséquences. Ils ne s'attendent pas à ce que cette année en leur paye leurs poissons au prix de l'année dernière. Certes non : ils savent trop bien que les industriels ont trop de mal à l'heure actuelle pour écouler les produits qui leur restent de la précédente campagne ; mais ce à quoi nos marins tiennent avant tout, c'est que l'achat soit libre, à seule fin que s'il y a une maison qui peut payer cinq centimes de plus que l'autre, elle le fasse ; c'est que la loi de l'offre et de la demande soit libre."

"Nous espérons dans ces conditions, que MM les industriels et fabricants de conserves qui ont des établissements dans la commune de Penmarc'h, n'hésiteront pas à donner satisfaction aux légitimes désiderata de notre population maritime, qui ne demande qu'à travailler et à pouvoir vivre du fruit de son labeur quotidien, ce faisant ils accompliront un acte d'humanité et éviteront par là que la misère ne vienne régner en maîtresse dans les foyers déjà si éprouvés à maintes reprises." (112)

b) L'échec de la réunion préfectorale du 8 juin.

Le 8 juin, les délégués des grévistes arrivent donc en position de force à la réunion préfectorale, avec la ferme intention d'obtenir la suppression du Comptoir d'achat. Ils retrouvent en face d'eux l'intransigeance patronale, le refus systématique de satisfaire leurs revendications.

"Les usiniers présentèrent les avantages du comptoir d'achats pour les pêcheurs.

(112) ADF.10M. la Dépêche de Brest. 7 juin 1927.

Ils expliquèrent qu'en raison de la discipline qui existe entre eux pour les achats, des quantités de poissons assez considérables ont été acceptées par certains fabricants qui n'en avaient nul besoin, mais qui n'ont agi dans ce cas que par respect des engagements pris entre eux. (...) Sans le comptoir d'achats, la concurrence s'établirait à rebours, du fait que certains usiniers agissent séparément, pour des raisons diverses, n'achèteraient pas, ce qui amènerait une nouvelle baisse de prix." (113)

De son côté, M. Rischmann révèle que la discussion glissa vers l'élaboration d'un contrat à établir entre le Comptoir et les pêcheurs :

"On a envisagé le maintien de cet organisme d'achat pour le compte de toutes les usines et on en est venu à causer d'un contrat qui en réglerait les conditions.

"La quantité de poisson à rapporter et le prix de l'unité seraient fixés à l'avance d'un commun accord. C'est alors que sur l'évaluation des prix du maquereau et de la sardine, il n'a pas été possible de s'entendre. Les patrons cependant ont fait le sacrifice (...) de payer la sardine au maximum des prix fixés dans les autres ports, soit 300 francs le mille. Ils ont déclaré ne pas pouvoir aller au-delà en raison de la mévente actuelle des conserves et les quantités approvisionnées."

"Les pêcheurs ont fait remarquer, avec juste raison, que ce prix ne leur permet pas de vivre puisque cela diminue considérablement leur salaire, alors que la vie n'a pas baissé, et ils sont partis pour rendre compte à leurs camarades du résultat presque négatif de l'entrevue." (114)

La nouvelle de l'échec des négociations est accueillie avec amertume par les grévistes :

(113) ADF.IOM. La Dépêche de Brest. 9 juin 1927.

(114) ADF.IOM. Rapport du préfet. 8 juin 1927.

"A Saint-Guénolé, tous les pêcheurs attendaient leurs délégués, espérant qu'ils avaient obtenu satisfaction et que le comptoir d'achats allait être supprimé ou tout au moins suspendu."

"Il fallut bientôt déchanter et c'est avec tristesse que pêcheurs, femmes d'usines, commerçants et tout le personnel des fabriques apprirent que, malgré l'éloquence et la conviction déployées par leurs délégués, ils ne revenaient de Quimper qu'avec des conditions inacceptables quant aux prix fixés en vue de prochains achats de leur poisson, et, surtout que toutes leurs demandes de suppression de comptoir d'achats étaient restées vaines." (115)

Le lendemain, une réunion rassembla 800 personnes qui se prononcèrent pour la fermeture du comptoir et le refus des prix proposés pour la campagne de sardines. Nous reproduisons un passage du rapport du commissaire spécial :

"Devant l'attitude de la majorité de l'assistance qui s'est déclarée décidée à la lutte à outrance, le bureau du syndicat des pêcheurs s'est déclaré incompétent pour diriger le mouvement et a demandé s'il y avait lieu de faire appel à un "homme politique" ; l'assemblée a décidé à main levée de demander le concours de Tillon de Douarnenez, qui a été invité à venir aujourd'hui même." (116)

B - LE DURCISSEMENT DU CONFLIT.

Les pêcheurs sont déterminés à continuer la lutte. Dans le bureau de syndicat, règnent la peur de se faire dépasser par les événements, l'inexpérience de la grève, de l'action revendicatrice.

(115) ADF. La Dépêche de Brest. 10 juin 1927.

(116) ADF. 10M. Rapport du commissaire spécial. 7 juin 1927.

1°) L'arrivée de Tillon : un nouvelle orientation du conflit.

Le nom de Tillon vient naturellement à l'esprit des grévistes. Combien de luttes sociales n'a-t-il menées à terme ? Combien d'avantages les ouvrières et pêcheurs n'ont-ils pas obtenus grâce à son aide ? Le Douarnenez de 1924 n'est pas loin, ni la Lesconil de l'an passé ! Avec Tillon, se lève l'espérance de mener à bien la lutte, d'obtenir satisfaction. Le passé de Tillon, dans les luttes sociales qui se sont développées depuis 1924 dans la région, est effectivement éloquent pour la classe ouvrière.

a) L'intransigeance patronale.

La tension augmente. Le commissaire spécial envisage sérieusement le départ de l'agent du Comptoir d'achat :

"La situation de l'agent du comptoir d'achats semble devoir être difficile dans les jours qui vont suivre, à Saint-Guénolé, les pêcheurs paraissant décidés à obtenir la suppression du comptoir dans leur port en obligeant par des manifestations son représentant à quitter le pays" (117)

Devant le durcissement des positions des marins-pêcheurs, les usiniers maintiennent leur décision, pour conserver des avantages que M. Hornez ne cache pas :

"Les patrons de leur côté feront tout pour conserver le comptoir qui, non seulement supprime une concurrence gênante entre les usines locales, mais enlève à certains gérants d'usine, intéressés d'autre part comme armateurs à la vente du poisson, de régenter les prix à leur guise et selon leurs intérêts personnels, et supprime également le tri effectué par les mareyeurs dans le poisson." (118)

(117) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 9 juin 1927.

(118) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 9 juin 1927.

"Je ne saurais trop le répéter, et les usiniers le savent mieux que moi, le pêcheur va se trouver privé de nourriture puisqu'il ne s'alimente presqu'exclusivement que du poisson qu'il rapporte et prendre le pêcheur par la faim est un moyen que je ne puis pas croire que vos collègues et vous puissiez envisager un seul instant possible."

"Je vous demande donc un examen approfondi de la situation et une solution rapide d'un conflit qui revêt une gravité qui ne vous échappera pas" (119)

On note une certaine irritation du préfet vis à vis des usiniers qui font passer leur avantage avant tout, sans se soucier des conditions de travail et de vie des marins-pêcheurs. Il tente de les mettre au pied du mur en les invitant à prouver que le comptoir d'achat est vraiment bénéfique aux marins-pêcheurs. Il essaie de mettre en lumière la responsabilité qu'ils auraient dans l'inévitable aggravation du conflit. Mais il ne se leurre pas :

"Je crois malheureusement que les usiniers en sont moins convaincus qu'ils ne le disent et qu'ils craignent, d'abord une hausse des prix et en outre que, s'ils en arrivaient là, pareille chose leur serait demandée dans les ports où cela fonctionne." (120)

Effectivement, il s'agit pour les usiniers de ne pas céder aux revendications des marins-pêcheurs de Saint-Guénolé. Le fait qu'ils refusent de suspendre le Comptoir ne confirme-t-il pas que eux seuls ont intérêt à ce qu'il subsiste, et non les marins-pêcheurs ? Est-ce une confirmation que sans cet organisme d'achat, les prix s'élèveraient ? Ici, la thèse de ne rien céder aux communistes n'est pas soutenable. Au début du conflit, les usiniers n'avaient en face d'eux que des marins-pêcheurs inorganisés. Leur intérêt serait donc bien dans le maintien de ce comptoir, afin de maintenir des prix dérisoires.

(119) ADF.10M. Lettre de M. Le Préfet à M. Rolland-Gasselin, usines Amieux, Nantes. 9 juin 1927.

(120) ADF.10M. Rapport du préfet. 10 juin 1927.

Le préfet, devant cette situation, s'inquiète d'une éventuelle aggravation du conflit et supplie les usiniers de suspendre le comptoir. L'arrivée de Tillon signifie qu'une lutte sans merci va commencer. Il faut que les fabricants cèdent et vite, avant qu'il ne soit trop tard. C'est ce que le préfet tente de faire comprendre à M. Rolland-Gasselin, des usines Amieux :

"Comme il fallait s'y attendre la délégation des pêcheurs avec laquelle vous vous êtes rencontrés à mon cabinet n'a pas pu convaincre l'ensemble des marins des avantages de votre offre. Tous, et toute la population derrière eux, sont convaincus que le comptoir est la cause de tous leurs maux et la résolution a été prise de ne vous faire aucune contre-proposition, autre que le maintien de leur revendication première."

"Toutefois, ils se sont laissés aller à s'en remettre à un professionnel de la grève et l'agitateur Tillon arrivera ce soir à Saint-Guénolé."

"Il n'est pas douteux que le mouvement va s'étendre à d'autres ports de la côte et que des incidents graves peuvent être à redouter dans quelques jours, étant donné que cette population n'a pour salaire et surtout pour nourriture que le produit de sa pêche."

"J'estime donc (...) que la solution rapide du conflit est dans la suspension momentanée du comptoir d'achats."

"Si, comme vous le prétendez, cet organisme n'est pas de nature à nuire à la corporation des pêcheurs mais même à le servir, on ne tardera pas à s'en apercevoir."

"Je doute pour ma part qu'il vous soit possible de maintenir les prix d'achat du poisson au tarif que vous avez indiqué. Je comprends votre souci de faire baisser les prix des conserves afin d'enrayer la mévente qu'elles subissent, mais les lois naturelles du commerce s'opposent à ce que le pêcheur ne couvre pas ses frais (...)."

"Une décision de suspension de deux ou trois mois de l'achat en commun ne vous empêchera pas de vous entendre sur le prix à pratiquer et elle sera de nature à amener une détente dans une situation qui ne peut aller qu'en s'aggravant."

Malgré la pression du préfet, les usiniers refusent d'accorder la suspension du Comptoir :

"Je n'ai pas réussi à les convaincre, écrit-il, et ils doivent en référer au président de leur syndicat national, à Paris, M. Lémy, ce qui ne me rend pas optimiste étant donné les idées que je lui connais. Si les patrons habitaient la localité et voyaient défiler les 1 200 marins sous leurs fenêtres, leur mentalité serait différente. Leur personne n'étant pas en peu, ils remettent leurs biens à la vigilance de l'administration ... qui n'a qu'à prendre des mesures !" (121)

Le préfet semble exaspéré par l'intransigeance patronale qu'il a déjà dû affronter en 1926, à Lesconil.

La situation est tendue à Saint-Guénolé-Penmarc'h. Sur les onze usines, seule la maison Ravilly travaille. Tous les magasins de mareyage sont fermés. Les commerçants sont solidaires de la lutte menée par les 1 200 pêcheurs et 600 femmes en grève.

De plus, ce qui ne rassure pas le préfet, Tillon arrive le 9 juin au soir, répondant à l'appel des grévistes.

Si on note dans les rapports du préfet une certaine compréhension vis à vis des marins-pêcheurs et une certaine irritation envers les usiniers, ce n'est pas le cas de l'administrateur de l'inscription maritime. Son rapport ne présente d'autre intérêt que celui de l'anticommunisme et du mépris pour les travailleurs de la mer, les événements dont il fait allusion n'étant qu'un tissu de mensonges :

"L'assemblée ne démordant pas de son idée fixe, à savoir la suppression pure et simple du comptoir, a refusé d'engager une conversation que ce soit avec les usiniers. Non contents de prendre cette décision, les marins-pêcheurs ont fait appel aux bons offices d'un agitateur professionnel appartenant au PC, le sieur Tillon(...). Jusqu'à présent les femmes travaillant dans les usines ne s'intéressaient pas au conflit.

(121) ADF.10M. Rapport du préfet. 10 juin 1927.

Sous les excitations du sieur Tillon, elles vont très probablement à partir de ce soir, s'y mêler. Cet agitateur leur a fait remarquer qu'à Saint-Guénolé leur salaire est de 1 franc 35 l'heure, alors qu'à Douarnenez, grâce au communisme, le salaire horaire est de 1 franc 50;"

"La présence de Tillon est, à tous égards, désastreuse." (122)

Néanmoins ce rapport présente le mérite d'être franc car l'arrivée de Tillon est considérée avec une grande inquiétude par toutes les autorités.

La presse note également l'arrivée de Tillon qui est la conséquence de l'intransigeance patronale :

"Pourquoi en effet", écrit la Dépêche de Brest, pour donner un commencement de satisfaction aux pêcheurs, ne suspendraient-ils (les usiniers) pas le comptoir d'achats pendant un certain laps de temps ? (...) Si au début du conflit, on avait adopté cette procédure, il est probable que les pêcheurs se seraient tenus sur le seul terrain professionnel et qu'ils n'auraient pas fait appel au camarade Tillon qui, quoiqu'en dise un récent ordre du jour, inspiré par lui et dans lequel on le considère comme le simple délégué du syndicat unitaire, n'est et ne peut être à Saint-Guénolé comme à Douarnenez que le représentant du PC et de ses théories malsaines."

"Il n'est pas encore trop tard." (123)

Pas trop tard ? Le commissaire spécial persiste à le penser :

"Il semble bien qu'à l'heure actuelle encore, malgré la présence de Tillon, une déclaration des fabricants suspendant même temporairement le comptoir à Pennarc'h, serait de nature à ramener le calme." (124)

(122) AMB.3P. Rapport de l'administrateur. 10 juin 1927.

(123) BN. La Dépêche de Brest. 11 juin 1927.

(124) ADF.IOM. Rapport du commissaire spécial. 10 juin 1927.

Mais cet ultime appel est plus motivé par le risque de voir la CGTU s'implanter, dans de bonnes conditions, à Penmarc'h :

"Dans l'alternative inverse, il faut envisager de nombreuses adhésions à la CGTU dans une population où elle n'avait pas d'adeptes, la suppression ultérieure du filet tournant et un relèvement probable des salaires des femmes de 1 franc 35 à 1 franc 50, tarif de Douarnenez, avec paiement des heures d'attente." (125)

L'inquiétude du commissaire spécial est renforcée par l'attitude des usiniers qui :

"Ne semblent pas disposés à tenter l'expérience de la suppression du comptoir (...), si quelques uns sont indécis et disposés à se laisser convaincre dans l'espoir de pouvoir fabriquer des conserves de petits pois, il en est d'autres comme MM. Béziers, Durand-Gasselin, possesseurs d'autres usines que celles de Saint-Guénolé où ils peuvent sans inconvenient fermer temporairement, qui se déclarent formellement opposés à toute mesure de conciliation, prétextant ne vouloir pas céder aux injonctions communistes" (126)

Une fissure apparaît déjà dans le clan patronal ; la même que celle qu'on a constatée pendant le conflit de Lesconil. Le Guilvinec, entre les petits fabricants locaux et les usiniers possesseurs de nombreuses usines sur le littoral. On est en pleine campagne des petits pois et de la sardine et il^{est} évidemment moins facile pour les fabricants locaux de compenser le manque à gagner qui résulterait d'un conflit trop long.

b) La provocation patronale.

Si les usiniers refusent de satisfaire les revendications des pêcheurs, ils n'attendent pas pour mettre pied une provocation qui mettrait un terme au calme des grévistes.

(125) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 10 juin 1927.

(126) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 10 juin 1927.

Le 10 juin, jour de la prise de contact de Tillon avec la population, l'usinier Roulland envoie la lettre de protestation suivante au préfet :

"Nous avons l'honneur de vous aviser que nous avons voulu charger aujourd'hui de notre usine de Saint-Guénolé-Penmarc'h, deux camions de boîtes vides pour les adresser en gare de Pont l'Abbé."

"Nous sommes avisés que le comité de grève a interdit le départ de ces camions et a exigé que ces caisses soient retournées à l'usine et les camions déchargés."

"Nous avons cru devoir vous aviser de cet incident pour que vous preniez toutes dispositions utiles pour assurer la liberté du travail" (127) Ceci malgré la mise en garde de Tillon qui déclarait le matin même. "qu'il fallait éviter les violences, laisser les usiniers et gérants circuler librement sans les insulter." (128)

Dans ce but, il avait fait nommer quinze commissaires qui, chargés d'assurer l'ordre, se laisserent prendre au jeu patronal.

Le préfet réagit aussitôt :

"Jusqu'ici, je m'étais abstenu, en raison du calme des pêcheurs, d'envoyer la gendarmerie sur place, mais, en présence de cet incident constituant une entrave à la liberté du travail, j'ai invité le commissaire spécial à rester sur place et j'ai mis à sa disposition une légère force de gendarmerie, afin de parer aux incidents de ce genre." (129)

Les usiniers obtiennent ainsi l'envoi à Saint-Guénolé de la force répressive.

Le lendemain, l'attitude des commissaires fautifs est condamnée, rapporte le commissaire spécial :

(127) ADF.10M. Lettre de M. Roulland à M. Le Préfet. 10 juin 1927.

(128) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 10 juin 1927.

(129) ADF.10M. Rapport du Préfet. 11 juillet 1927.

"Ceux qui avaient fait ces menaces d'entraver la circulation des camions chargés de caisses de boîtes pleines ou vides, ont été blâmés publiquement par le syndicat et entière liberté est actuellement laissée aux fabricants pour la circulation. Des patrouilles de six grévistes portant brassard, se relaient par quart pour assurer cette liberté et éviter tout incident". (130)

L'Ouest-Eclair rapporte ainsi cet incident :

"Vendredi soir, après la réunion de Kéirty, quelques cris ont été poussés par des femmes, hommes, devant les usines et deux camions de la maison Roulland qui transportaient des boîtes de conserves vides ont été arrêtés par la foule. Pour éviter un conflit, les conducteurs des camions sont rentrés à l'usine.

(...) Pour bien prouver leur esprit d'ordre et de discipline, les pêcheurs ont formé un corps de commissaires, d'une cinquantaine d'hommes, chargés de réprimer tout excès dans la rue. Cependant, après l'incident des deux camions de la maison Roulland, il apparut opportun aux autorités d'organiser un service d'ordre, et c'est ainsi qu'un groupe de dix gendarmes s'est rendu hier après-midi à Saint-Guénolé."

"(...) Les auteurs de l'arrêt des camions Roulland ont été énergiquement blâmés par les membres du comité(...)." (131)

La réaction du comité de grève confirme la volonté des pêcheurs de continuer la lutte, dans le calme, en évitant les provocations patronales.

Parallèlement, ils décident de régler le conflit par voie ministérielle, en demandant une entrevue à André Tardieu, ministre des travaux publics.

Du côté patronal, le préfet croit déceler quelque flottement chez les usiniers :

(130) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 12 juin 1927.

(131) BN. Ouest-Eclair. 11 juin 1927.

"Les fabricants de conserves de Saint-Guénolé ne semblent plus tous aussi résolus dans leur idée première de maintenir le comptoir (...). Il semble qu'ils auraient intérêt à accorder satisfaction aux pêcheurs actuellement, car tout gérant du comptoir venant actuellement à Saint-Guénolé, sera mis à l'index et dans l'impossibilité de remplir ses fonctions" (132)

Ainsi par mesure de précaution, déconseille-t-on à M. Danzé, gérant du Comptoir d'achat, de se présenter à Saint-Guénolé !

2) L'arbitrage ministériel du 18 juin.

a) Les préparatifs.

Pendant ce temps, les grévistes préparent l'entrevue ministérielle, prévue le 16 juin, à Paris et attendent les décisions de la réunion des délégués des coopératives auxquels ils ont demandé un geste de solidarité. La réunion se tient le 12 juin, à Quimper, rassemblant 27 délégués des différents ports, dont Douarnenez, Audierne, Penmarc'h, le Guilvinec, Lesconil, L'Ile-Tudy, Concarneau, Quiberon, et apporte son soutien aux revendications des marins-pêcheurs de Penmarc'h :

"L'assemblée générale des coopératives répondant aux voeux émis par la coopérative et le comité de grève de Penmarc'h sur proposition du syndicat régional des pêcheurs, décide de joindre à la délégation envoyée par le syndicat au ministère de la marine marchande une délégation des coopératives."

"Il est entendu que le but de cette délégation est de mettre le gouvernement ainsi que l'opinion publique devant la situation grave faite aux pêcheurs de la région bretonne par la constitution entre industriels de la conserve d'un comptoir d'achats ayant pour but la spéculation, et pour conséquence l'établissement de la famine et de la misère parmi la population maritime."

(132) ADF.10M. Rapport du préfet. 12 juin 1927.

"L'assemblée des coopératives décide au cas où Monsieur le Ministre de la marine marchande ne prendrait pas les mesures qui s'imposent pour faire respecter les libertés de la pêche et le droit à la vie des travailleurs de la mer, les coopératives du littoral, qui se déclarent solidaires des pêcheurs de Penmarc'h, en grève depuis quinze jours, répondraient par une suspension générale de la pêche en accord avec les syndicats des pêcheurs jusqu'à satisfaction complète." (133)

Le lendemain, tout en rendant compte des décisions de solidarité des coopératives, les marins-pêcheurs décident de joindre, à la demande de suppression du comptoir d'achat, une nouvelle revendication : la fixation d'un prix aux 100 kilos de sardines. Ceci est un fait nouveau dans le conflit. De l'unique revendication qui était celle de la suppression du Comptoir, les grévistes étendent le conflit à un contrat à établir entre les usiniers et eux-mêmes, en réclamant 800 francs environ les 100 kilos, au lieu des 300 francs offerts par les usiniers.

Avant le départ de la délégation, le 14 juin au soir, une délégation de grévistes se rend à l'usine Rio-Le-Gall où elle rencontre M. Fourneau, directeur de l'usine Rio, MM de Cadenet, gérant de l'usine Tirot, Chapalain, gérant de l'usine Roulland, Evelin, gérant de l'usine Cassegrain et Dellieu, gérant de l'usine Amieux. Elle leur expose le prix demandé aux 100 kilos pour l'établissement d'un éventuel contrat, c'est à dire 800 francs. Le commissaire spécial formule alors les remarques suivantes :

"La question du comptoir d'achats ne paraissant plus les (marins-pêcheurs) intéresser et le conflit actuel se résumant à une question de prix à débattre, les fabricants ont rappelé les offres faites à la préfecture lors de l'entrevue du 8 juin, soit environ 300 francs les 100 kilos de sardines, les pêcheurs à la suite de la réunion des coopératives à Quimper le 12 juin, estiment que les prix suivants leur sont indispensables pour vivre de leur métier : 800 francs les 100 kilos, ou environ 250 francs le mille."

(133) ADF.10M. Rapport du préfet. 13 juin 1927.

"Un accord semble, en raison de la disproportion entre les offres, difficilement réalisable" (134)

Effectivement, la différence des prix est considérable. Mais il faut constater que désormais les négociations vont s'établir sur un même terrain : celui des prix. Les marins-pêcheurs ne mettant plus en avant leur première revendication : la suppression pure et simple du comptoir d'achat.

Les revendications des pêcheurs se sont affinées, comme en témoigne le rapport du commissaire spécial :

"La thèse de la délégation est que les fabricants, pour vendre leurs stocks, ont consenti une réduction d'environ 20 % sur les prix de l'an dernier ; que les pêcheurs n'ont aucune raison, la vie n'ayant pas diminué, de consentir à vendre leur pêche avec une réduction supérieure à 20 %. Ils ne veulent considérer ni les conditions de change, ni de concurrence des autres ports." (135)

Parallèlement, le conflit prend de l'ampleur et le commissaire spécial s'en alarme :

"La colonne des manifestants et manifestantes s'allonge chaque jour depuis jeudi dernier. Les pêcheurs de la Torche, eux-mêmes, que l'on n'avait jamais vus y participer, et dont le peu de sociabilité est notoire, y ont été remarqués ce matin." (136)

Il ajoute les remarques suivantes :

"Depuis le début de la semaine, Tillon a réussi à recueillir pour environ 7 000 francs de cotisations syndicales parmi les patrons et marins-pêcheurs ; à raison de 10 francs pour les patrons et 5 francs pour les matelots." (137)

(134) ADF.10M. Rapport du Commissaire spécial. 14 juin 1927.

(135) Idem.

(136) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 14 juin 1927.

(137) Idem.

Avant le départ de la délégation, le directeur de l'inscription maritime de Nantes se rend au Guilvinec afin de convaincre les marins-pêcheurs de reprendre le travail. Vaine tentative car ces derniers sont plus décidés que jamais à obtenir satisfaction au ministère de la marine marchande pour lequel la délégation quitte Penmarc'h. Il est à remarquer que les représentants des coopératives, qui avaient apporté leur soutien aux grévistes, se dissocient du mouvement : ils ne participeront pas à l'entrevue ministérielle.

Le lendemain, Tillon qui accompagne la délégation, fait parvenir à Penmarc'h, le télégramme suivant :

"M. Tardieu a remis à demain réception délégation." (138)

On obligeait ainsi les membres de la délégation à rester à Paris, laissant le mouvement sans dirigeants à Penmarc'h. Cette remise à plus tard de l'entrevue ne laisse pas présager une solution rapide. Aussi, craignant le mécontentement des grévistes face au refus de recevoir la délégation, le préfet s'empressa^{til} de diriger sur Penmarc'h 70 gendarmes à cheval et 60 à pieds qui furent répartis entre les usines.

Le comité de grève réagit vivement et envoya au Ministre de la marine marchande un télégramme de protestations :

"Comité grève Penmarc'h proteste énergiquement contre arrivée gendarmes pied cheval alors que grève continue dérouler dans calme (...). Arrivée force gendarmerie considérée comme manœuvre d'intimidation et provocation a vivement ému la population. Stop. Comité grève continuera tâche vigilante et déjouera manœuvre ." (139)

Mesure réprouvée également par le maire de Penmarc'h, M. Larnicol (140) qui reproche au préfet ce déploiement de troupes :

(138) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

(139) ADF:10M. Télégramme du comité de grève.

(140) M. Larnicol est élu maire, en 1925, sur la "liste Républicaine des intérêts communaux".

"Le maire (...) a cru devoir me faire part de ses appréhensions au sujet de la venue dans sa commune de forces de gendarmerie qu'il ne croyait pas nécessaire en aussi grand nombre" (141)

Même réaction de la part de Le Flanchec, maire de Douarnenez (142) qui, en arrivant à Penmarc'h, le 16 juin, reprend à Larnicol de ne pas s'être "opposé à l'entrée de la gendarmerie sur le territoire de sa commune." (143) Ce qui fait dire à M. Hornez que l'attitude du maire de Penmarc'h est plus une manœuvre électorale qu'une adhésion au mouvement des marins-pêcheurs.

Toutefois, si le maire ne semble pas entièrement gagné au mouvement de grève, celui-ci bénéficie de nombreux gestes de solidarité. Ainsi les commerçants de Penmarc'h signent-ils une lettre de protestation contre le Comptoir d'achat. Nous savons qu'une écrasante majorité de la population dépend économiquement de la pêche et de la conserverie. En 1927, les sommes prêtées par les commerçants aux marins-pêcheurs ne sont pas encore remboursées.

Le maire de Trégueux intervient également afin que les pouvoirs publics satisfassent non seulement les revendications des marins-pêcheurs, mais aussi celles des cultivateurs.

En effet, le problème du comptoir d'achat qui se pose aux pêcheurs risque d'affecter les cultivateurs. Ainsi "les courtiers en légumes et produits de la terre" de la région craignent-ils de se voir supplanter, comme les mareyeurs, par un comptoir d'achat. Un rapport du commissaire spécial du 26 octobre 1926 confirme cette crainte. Une quinzaine de fabricants de conserves de légumes, sous la présidence de M. Lémy, se sont effectivement réunis afin de créer un comptoir d'achat :

(141) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

(142) Supra page 42.

(143) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

"Cet organisme, complètement indépendant des fabricants, se chargerait des achats moyennant une commission qui est actuellement payée aux intermédiaires, et assurerait une équitable répartition des marchandises entre les fabricants qui, ayant signé l'accord, seraient contraints de passer par le comptoir." (144)

Ce qui explique l'entrée dans le conflit de ces intermédiaires, similaires aux mareyeurs dans le domaine du marché du poisson.

Mais si ces marchands ruraux adhèrent au mouvement, ce n'est pas le cas des petits cultivateurs qui voient leurs petits pois jaunir dans les champs, à cause d'une fabrication de conserve compromise. Effectivement, les usines de Penmarc'h "travaillent" chaque année, pendant un mois, environ 120 tonnes de pois journallement. (145)

Manque à gagner des cultivateurs, mais aussi des usiniers qui expédient vers Pont l'Abbé la grande partie des emboîtages destinés aux petits pois en vue de leur remplissage dans d'autres usines. La maison Cassegrain fait sortir six camions de caisses de boîtes vides pour les expédier à Nantes afin de les remplir de petits pois achetés dans la région et expédiés également à Nantes. En fait, la décision du comité de grève de laisser les usiniers sortir leurs caisses de boîtes vides permet aux cultivateurs d'écouler une partie de leur récolte, et de ne pas rendre la grève impopulaire. Toutefois, à Penmarc'h, l'usine Ravilly travaille les petits pois. Le 14 juin, ayant rempli ses boîtes, la maison Roussel qui n'appartient pas au comptoir d'achat, reprend la fabrication.

Cependant, si le conflit s'étend et prend de l'ampleur, le commissaire spécial s'interroge sur la motivation des grévistes :

"Actuellement deux tendances opposées s'observent parmi les pêcheurs de Penmarc'h : le comité de grève et quelques patrons-pêcheurs plus clairvoyants désirent le maintien du comptoir d'achats avec établissement d'un contrat entre celui-ci et le syndicat des pêcheurs, pour échapper à l'emprise des mareyeurs ;

(144) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 26 octobre 1926.

(145) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 14 juin 1927.

Mais la majorité des pêcheurs en grève en est encore pour la suppression pure et simple du comptoir, préoccupation à laquelle viennent se mêler confusément les idées répandues par Tillon de contrat, de relèvement du salaire des femmes de 1,35 à 1,75, de prix minima pour le poisson ect..." (146)

En fait, plus que deux positions opposées, il vaudrait mieux parler d'une analyse du problème plus approfondie chez quelques pêcheurs, tandis que la majorité tient encore comme principal responsable de l'avilissement des prix, le comptoir d'achat.

Le maintien de celui-ci, revendiqué par quelques patrons-pêcheurs s'explique peut-être par les rapports entre eux et les trois soeurs mareyeuses. Celles-ci exercent une véritable dictature à Saint-Guénolé : elles sélectionnent les marins-pêcheurs, écartant ceux qui osent s'opposer à elles.

Mais dans l'ensemble, les pêcheurs suivent plus ou moins confusément l'évolution du conflit et en restent à l'analyse première. Ce qui inquiète M. Hornez qui prévoit que "même si un accord intervenait ultérieurement avec un contrat, il serait fort difficile de faire admettre à la masse l'existence du comptoir et la présence de son gérant." (147)

b) L'échec de l'arbitrage et ses conséquences.

Mais pour l'instant, le problème ne se pose pas car le 16 juin, dans la soirée, un télégramme de la délégation parvient aux grévistes :

"Délégation a obtenu adhésion unanime commission maritime marchande à revendications pêcheurs. Interpellation déposée Chambre. Avons obtenu adhésion différents groupes de la Chambre dont attitude influera sur position du gouvernement envers comptoir d'achats. Tardieu et patrons ont réussi à retarder explications pour quelques jours, mais délégation confiante succès prochain par continuation union des grévistes. Jégou" (148)

(146) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

(147) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

(148) ADF. 10M. Rapport du commissaire spécial. 16 juin 1927.

Partie le 14 juin au soir, la délégation n'est pas encore reçue par M. Tardieu et le patronat. Toutefois, devant ce demi-échec, le télégramme tente de maintenir le bon moral et l'espoir parmi les grévistes. Il fait sentir que la délégation n'est pas seule, qu'elle est soutenue désormais par plusieurs groupes parlementaires qui interviendront à la Chambre des députés et sensibiliseront l'opinion publique aux problèmes posés aux marins-pêcheurs de Penmarc'h.

Le 17 juin, alors que la délégation n'est toujours pas reçue par M. Tardieu et le patronat, M. Amieux, secrétaire du syndicat national des fabricants français de conserves de sardines et autres poissons, adresse à ses adhérents une lettre circulaire :

"De retour de Paris où M. Lémy et moi avons fait auprès des différents ministères ayant à s'occuper du conflit sardinier, les démarches rendues nécessaires par les événements actuels, je crois devoir sans plus tarder vous mettre au courant de la situation."

"(...) Le bureau du syndicat national se tient en liaison avec les pouvoirs publics, et si l'entrevue provoquée à Paris par le Ministre entre les représentants des fabricants et les délégués des marins-pêcheurs n'a pu avoir lieu mercredi 15 juin, c'est uniquement parce que le Ministre a déclaré ne pouvoir entrer en conversation qu'avec des pêcheurs professionnels et non avec des professionnels de l'agitation communiste."

"(...) PS. Je reçois à l'instant du ministère convocation à une nouvelle entrevue qui doit avoir lieu demain samedi à 18 heures avec les délégués pêcheurs qui ont consenti à se présenter sans être accompagnés d'éléments non professionnels." (149)

Toujours l'éternel argument patronal : le refus de discuter avec les délégués de la CGTU. Cette lettre nous révèle toutefois l'existence de plusieurs réunions entre André Tardieu et les représentants syndicaux des usiniers.

(149) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 18 juin 1927.

55

Trois jours plus tard, la délégation des marins-pêcheurs, sans les délégués de la CGTU, est reçue. "Les marins-pêcheurs de Penmarc'h (qui avaient) insisté pour la défense de leurs intérêts corporatifs fût confiée à un représentant de la CGTU" (150) y renoncent le 17 juin, afin de ne pas rompre les négociations. Ainsi, les trois délégués de la CGTU se retirent^{que} de la délégation (151) qui, effectivement reçue le 18 juin, fait le lendemain, la déclaration suivante devant plusieurs grévistes et "dans une atmosphère fièvreuse" (152), au sujet des propositions patronales :

"1 - Absorbtion d'une quantité moyenne journalière de 1 200 000 sardines ;

"2 - Augmentation de 100 francs sur les prix proposés, ce qui porte de 300 à 400 francs le prix des 100 kilos, soit 5 fois le prix moyen d'achat des 100 kilos avant la guerre" (153)

Dans un premier temps, nous constatons un recul du patronat sur le prix aux 100 kilos de sardines : 400 francs au lieu des 300 francs proposés par les usiniers le 18 juin, à Quimper et qui représentaient déjà un grand sacrifice pour eux. Passons sur l'ampleur de ce sacrifice qu'il concède aux marins-pêcheurs ! Toutefois, on est encore loin des 800 francs réclamés par les grévistes. Le chiffre de 400 francs est considéré nettement insuffisant.

On retrouve également l'analyse économique très particulière du patronat qui veut que l'indice du coût de la vie soit la base des augmentations à accorder. Les seuls chiffres que l'on possède sont fournis par L'Ouest Eclair et l'Humanité.

(150) BN. Le Petit parisien. 16 juin 1927.

(151) Tillion : secrétaire du syndicat régional CGTU des pêcheurs.

Bour et Fargne : secrétaires de la Fédération des ports et docks.

(152) BN. Le petit Parisien. 21 juin 1927.

(153) BN. L'œuvre. 19 juin 1927.

"Il ne peut être question, nous disent (les pêcheurs) énergiquement, de baser les cours actuels du poisson sur l'indice des prix pratiqués en 1914 (...)"

"Les usiniers nous offrent un prix, qui, disent-ils, est cinq fois plus qu'avant-guerre, mais les conditions de pêche ont bien changé depuis !"

"Avant la guerre un canot nous revenait à 2 500 francs au maximum, aujourd'hui nous sommes dans l'obligation de débourser 25 000 francs pour avoir un bateau adéquat à nos besoins. Le sac de tourteaux qui coutait 18 francs revient actuellement à 164 francs et le liège qui était à 2 francs 50 est côté 44 francs." (154)

Quant à l'Humanité, elle détruit la thèse économique des usiniers, avec un certain humour :

"ARITHMETIQUE DE FOIRE."

"Je suis brouillé depuis longtemps avec l'arithmétique. Mais les usiniers de la conserve inspireraient l'amour des chiffres au plus rébarbatif, tant ils apportent de fantaisie dans leurs calculs."

" - Nous vous payons, disent-ils aux pêcheurs, la sardine 80 francs en 1914. Indice 5, cela fait 400 francs. Êtes-vous contents ?"

"Ceci n'est pas une plaisanterie. Messieurs de la sardine n'ont pas du tout l'impression de jardiniers dans l'économie politique. Si, dans le calcul des prix, ils prennent la moyenne pour l'unité, ils sont persuadés de résoudre le problème de la vie chère(...)"

"Seulement les pêcheurs ne marchent pas. Et pour réduire cette superbe construction, il leur suffit d'une chiquenaude. Ecoutez Pенcalet :"

" - Le bateau de pêche, qui coûtait 2 000 francs en 1914, en vaut maintenant 20 000. Notez qu'il s'agit d'un bateau à voile. Le bateau à moteur coûte, lui, 50 000 francs...*

"Un peu plus que l'indice 5."

" - Les filets, en 1914, valaient 80 francs. Ils coûtent maintenant de 5 à 600 francs. Quant au sac d'arachide - l'appât - il est passé de 15 francs, en 1914, à 110."

"Et puis, au fait, l'indice 5, qu'est-ce que cela signifie ?"

"M. Lémy (...) parle de l'indice 6 dans le numéro de mars de la "Conserve française". Et les chiffres officiels du mois de mai sont tout de même à 6,47." (155)

Effectivement, en août 1926, lors du conflit de Lesconil. Le Guilvinec, la préfecture annonçait déjà un indice d'environ 5,75.

Les marins-pêcheurs, confrontés aux conditions de vie difficiles, répliquent "qu'il ne faut pas comparer le prix actuel de la sardine avec celui d'avant-guerre, mais voir si, depuis l'année dernière, les conditions de l'existence, les frais des appâts et des engins ont diminué de façon telle qu'on puisse leur acheter 400 francs ce qui en valait 1 100 en 1926" (156)

Les usiniers semblent considérer le prix d'achat du poisson comme un salaire, et non comme le résultat d'une production pour laquelle l'achat de matériel est nécessaire. Les déboires de l'industrie de la conserve, consécutifs au rétablissement du franc en 1926, leur font oublier que, si pour eux, le prix des moyens de production augmente, il en est de même pour les pêcheurs, qui, dans de nombreux cas, ne rentrent plus dans leurs frais.

Dans la deuxième proposition patronale, les pêcheurs voient "une obligation déguisée d'utiliser le filet tournant, ce qui à leur avis (...) aurait pour résultat que Penmarc'h seul arriverait à approvisionner toutes les usines de la côte finistérienne et laisserait sans travail des quantités de pêcheurs des autres ports." (157)

En évoquant la multiplication des annexes, le patronat sous-entend l'emploi du filet tournant. Ce qui apparaît très clairement dans la pêche maritime.

(155) ADF.1OM. L'humanité. 22 juin 1927.

(156) ADF.1OM. Rapport du préfet. 20 juin 1927.

(157) ADF.1OM. Rapport du commissaire spécial. 20 juin 1927.

"Le remède, les usiniers et M. Tardieu l'ont cherché en fixant le prix des 100 kilos de sardines à 400 francs, c'est à dire à la parité d'avant-guerre avec le coefficient 5. Comme contre-partie, les fabricants s'engageaient à prendre pratiquement tout ce que, avec des filets droits, on peut capturer sur la côte bretonne. Les pêcheurs ont refusé. Encore moins ont-ils envisagé la possibilité d'introduire le filet tournant, qui permet des prises de 100 000, même exceptionnellement de 200 000 sardines en 24 heures." (158)

Pour les usiniers la seule solution pour résoudre la crise de l'industrie sardinière, se trouve dans l'augmentation de la production de la pêche. Ce que précise M. Amieux :

"Cet accord devra évidemment tenir compte de l'obligation pour les fabricants de ne pas dépasser un prix de revient permettant la revente, et de la nécessité pour les pêcheurs d'obtenir un gain suffisant. Ce dernier résultat ne paraît pouvoir être obtenu par les pêcheurs que par l'augmentation de leurs prises et par conséquent par la non-limitation du nombre des annexes." (159)

L'augmentation du nombre des annexes (160) ou l'introduction du filet tournant sont catégoriquement refusées par les marins-pêcheurs de Penmarc'h. Fait étonnant ! Car les seuls partisans du filet tournant sont les pêcheurs de cette localité ! Le décret du 9 juin 1926 autorise exceptionnellement et sous conditions l'emploi du filet tournant ou senne.

(158) BN. La pêche maritime. 26 juin 1927.

(159) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 18 juin 1927.

(160) L'annexe est un canot qui est mis "en remorque (...) du bateau sardinier". "Sur les sept hommes d'équipage, deux gardent le grand bateau. Les cinq autres descendent dans l'annexe alors détachée et qui est le bateau pêcheur." Robert Muller Charles.
Supra page 71

Un arrêté du 11 juin 1926, qui fixe le mode d'application, n'en permet l'usage qu'aux pêcheurs de Saint-Guénolé-Penmarc'h, et seulement en fin de campagne, c'est à dire au mois d'octobre. Ce qui entraîna, en 1926, la protestation unanime de tous les ports sud-finistériens, résolument opposés à l'emploi de la senne qui suscite le dépeuplement des fonds marins et l'avilissement des prix.

L'Humanité développe la raison de son opposition au filet tournant :

"LE FILET TOURNANT OU 45 000 PÊCHEURS AU CHÔMAGE."

"Vous n'avez qu'à employer le filet tournant, vous pêchez 4 fois plus de poissons et vous gagnerez autant."

"Le filet tournant est effectivement un engin de pêche perfectionné."

"Mais précisément, il n'est pas besoin de pêcher davantage : le marché des sardines est déjà saturé, au point que l'an passé, il fut impossible aux marins d'écouler toute leur pêche."

"L'emploi du filet tournant quadruplant la production rendrait inutilisable les 3/4 de celle-ci. En d'autres termes, il contraindrait au chômage les 3/4 des pêcheurs bretons." (161)

Ici, un autre problème est posé : celui de la capacité d'absorption des usines. Il est hors de question que les pêcheurs intensifient leur production, si cette dernière est destinée à être rejetée à la mer, ou si elle réduit au chômage une partie d'entre eux, afin de permettre à ceux qui continueront à pêcher, de vivre correctement.

L'emploi du filet tournant pose une autre question :

"(...) L'usage de ce filet aboutit à l'expropriation du petit pêcheur aux bénéfices des armateurs armant des filets tournants." (161)
(162)

(161) ADF.10M. L'Humanité. 19 juin 1927.

(162) ADF.10M. L'Humanité. 25 juin 1927.

En effet, il n'est pas à la portée de tous les pêcheurs de s'acheter ces filets qui sont très chers. A long terme, on aboutit à une rationalisation de la pêche au profit des armateurs possédant les moyens financiers pour moderniser leur matériel.

Cette réserve très compréhensive des pêcheurs, les usiniers l'interprètent à leur façon :

"Le pêcheur breton se maintient pour l'instant sur ses vieilles et intenables positions : pêcher avec des engins de ses pères, vendre ses produits suffisamment chers pour que le même nombre d'hommes sur un bateau déterminé puisse vivre, position de plus en plus intenable au fur et à mesure que le coût de la vie augmente."

"Ce ne sera pas une simple affaire que de mettre un peu de modernisme dans le cerveau de ces braves gens si traditionnels." (163)

Mise à part la condescendance des usiniers vis à vis des pêcheurs, ce texte n'aborde pas le problème de l'absorption de la production. Il en va de même pour le commissaire spécial qui objecte :

"Que le port comprenant 120 bateaux sardiniers, il suffirait que chaque bateau limitât à 10 000 sardines et rentrât au port ; en utilisant le filet tournant, le travail sera plus rapidement effectué, à moins de frais de rogue et sans risque de la part des bélugas (164), mais cette méthode serait à l'encontre des principes unitaires" (165)

Car la solution de M. Hornez réduirait au chômage une partie des marins-pêcheurs.

3) Vers la grève générale.

Les pêcheurs de Penmarc'h, à l'unanimité, rejettent les propositions patronales.

(163) BN. La pêche maritime. 26 juin 1927.

(164) Sorte de marsouin, qui dévore les sardines et abîment les filets.

(165) ADF.1OM. Rapport du commissaire spécial. 20 juin 1927.

"On a voté un ordre du jour repoussant l'offre des usiniers, protestant contre l'exclusion des membres de la CGTU, lors de l'en-trevue du ministère des travaux publics, et envisageant un appel aux pêcheurs des ports voisins, pour leur demander de se joindre au mouvement." (166)

Les grévistes décident donc la prolongation de la grève, et surtout l'extension de celle-ci aux autres ports, en vertu des décisions de la réunion des coopératives du 12 juin (167). Dans ce but, une rencontre entre les délégués de tous les ports est fixée au 22 juin, à Quimper, afin de déclencher la grève générale, si les usiniers ne se montrent pas plus conciliants.

a) Déclenchement de la grève générale.

Le conflit s'aggrave et menace dès le 19 juin de s'étendre à toute la côte. Le préfet, devant cette nouvelle situation, regrette l'attitude intransigeante des usiniers auxquels il fait porter toute la responsabilité de la suite des événements :

"Si le jour où j'ai réuni les pêcheurs et les usiniers à mon cabinet, ceux-ci avaient bien voulu suivre mon conseil et suspendre le comptoir d'achats pendant deux mois, en faisant entre eux une entente sur les prix à appliquer, les pêcheurs auraient vu que la baisse dont ils se plaignent à d'autre cause que la façon d'acheter." (168)

Le jeu du préfet devient plus clair : une suppression officielle d'un comptoir, mais une pratique d'achat identique. Il comptait sur la naïveté des marins-pêcheurs, qui se seraient calmés et auraient accepté l'avilissement des prix en constatant que le comptoir n'en était pas la cause. M. Rischmann reproche aux usiniers cette intransigeance inutile.

(166) BN. Le petit parisien. 21 juin 1927.

(167) Supra page

(168) ADF.10M. Rapport du préfet. 20 juin 1927.

Toutefois, ce rapport confirme l'enthousiasme avec lequel Tillon fut reçu par les marins-pêcheurs et surtout, la crainte que le conflit ne prenne une autre ampleur, due à la volonté unanime des grévistes de lutter jusqu'à satisfaction complète de leurs revendications.

Cette confiance en Tillon et en la CGTU est renforcée par l'acquis obtenu à l'usine Ravilly le 14 juin et passé sous silence jusqu'à l'enquête menée dans les usines de Penmarc'h par l'inspecteur du travail :

"Il s'est passé à Saint-Guénolé, le 14 juin, le fait suivant ignoré encore aujourd'hui de la plupart des usiniers : le directeur de l'usine Ravilly ne faisant pas partie du comptoir d'achats, a demandé aux pêcheurs, s'il pouvait faire travailler les légumes, travail que ceux-ci venaient d'interdire aux autres fabricants de l'endroit. Ce directeur a reçu du comité de grève (une demande d'augmentation de salaire)."

"(...) La réponse affirmative de la maison Ravilly fut un succès énorme pour M. Tillon qui a ainsi obtenu une augmentation horaire de : $1,60 - 1,35 = 0,25$ femmes.

$2,50 - 2,00 = 0,50$ hommes."

"De plus la 9 ème et la 10 ème heure de travail sont payées au tarif ci-dessus augmenté de 50 %."

"Il n'y a pas lieu de s'étonner après un tel avantage obtenu dans des conditions aussi faciles, que M. Tillon ait immédiatement gagné la confiance des pêcheurs." (171)

Nouvel élément qui accentue l'inquiétude du préfet et de l'inspecteur du travail : la crainte que le personnel des usines des autres localités ne réclame la même augmentation, ce qui placerait le conflit sur deux terrains : l'augmentation du prix des 100 kilos de sardines et celle des salaires.

(171) ADF.10M. Rapport de l'inspecteur départemental du Travail, M. Lehén au préfet. 22 juin 1927.

De son côté, l'inspecteur départemental du travail essaie de comprendre cette intransigeance patronale. Pour lui, les usiniers n'ont nullement l'intention d'acheter du poisson, "la vente sur le marché intérieur étant difficile et presque nulle à l'extérieur. L'affaire du comptoir d'achat démontre d'ailleurs combien les fabricants sont peu pressés de travailler car l'entente qui s'est faite d'une façon parfaite entre usiniers pour l'achat du poisson à 70 francs les 100 kilos pouvait aussi bien se réaliser pour le poisson sans l'intervention d'un comptoir d'achat" (169)

Quelle que soit la motivation des usiniers, il n'en demeure pas moins qu'ils sont responsables de l'extension du conflit, mais aussi, ce qui est plus grave aux yeux du préfet, de la prise en main du mouvement par la CGTU et le PCF. La présence de Tillon est la conséquence de l'irresponsabilité patronale :

"D'eux-mêmes les pêcheurs, naïfs et sans organisation, ont cherché une compétence en la matière et le nom de Tillon a été habilement lancé."

"Il a été proclamé comme un messie duquel ne pouvait manquer d'arriver un prompt salut mais il ne faut pas s'y tromper, il n'y a rien de politique dans l'idée des marins de Penmarc'h et le communisme ne fait qu'exploiter une situation et recueillir force cotisations."

"Toutefois, il peut être assez fort pour entraîner les marins à un mouvement général et tirer partie des bas prix actuels qui sont pratiqués." (170)

Pour le préfet, le fait d'avoir appelé Tillon pour diriger le mouvement ne reflète pas la situation politique de Penmarc'h où la population est loin de partager les thèses du PCF. Ce qui est confirmé par les procès-verbaux des élections législatives de 1924, où le PC ne rassembla que 5 % des voix.

(169) ADF.10M. Lettre de M. Lehen à M. le préfet. 22 juin 1927.

(170) ADF.10M. Rapport du préfet. 20 juin 1927.

"Veuillez leur (aux pêcheurs) faire savoir verbalement que la négociation du fait des délégués n'a pu être poussée autant qu'il eut fallu, les délégués invoquant nécessité absolue partir de Paris. Ont quitté mon cabinet avant fin conervation. Je les avais pourtant avisés que leurs syndicats pourraient être convertis des frais résultant prolongation séjour. Il en est résulté que concession obtenue par moi des usiniers sur prix a été consentie. Dans ces conditions je vous prie d'attirer l'attention de tous les pêcheurs convoqués à réunion mercredi sur responsabilité grave que comporterait grève générale engagée avant discussion complète avec usiniers et épuisement moyen négociations." (174)

Il s'agit de faire croire aux marins-pêcheurs que ce sont leurs délégués qui portent l'entièvre responsabilité de l'échec des négociations. Si la grève générale est déclenchée, il ne sera plus possible de discuter, malgré la bonne volonté du Ministre lors des pourparlers qui ont eu lieu dans son cabinet.

Cette thèse, on s'en doute, est loin d'être celle de la CGTU qui réplique dans L'Humanité, sous le titre : "TANDIS QUE TARDIEU MANOEUVRE, GENDARMES ET PROVOCATEURS OCCUPENT LE PORT BRETON." (175)

Pour la CGTU, le patronat porte l'entièvre responsabilité de l'échec des pourparlers. La manœuvre de Tardieu a été double : à la première entrevue, après que les délégués pêcheurs aient accepté de se présenter sans Tillon, il leur fait comprendre que le conflit est strictement localisé à Penmarc'h, bien qu'il se règle pourtant avec les instances dirigeantes nationales du syndicat patronal ! En localisant la grève, Tardieu essaie d'enrayer son éventuelle extension. Comme il tente d'essouffler le mouvement à Penmarc'h, en retenant la délégation à Paris et d'impressionner la population en lui envoyant des gendarmes.

Devant les arguments développés par la CGTU, l'administrateur de l'Inscription maritime est contraint de constater et de rendre compte, avec plus ou moins de mauvaise foi, qu'à la suite d'une réunion au Guilvinec,

(174) ADF.10M. Télégramme de Tardieu à DIM du Guilvinec. 20 juin 1927.

(175) ADF. L'Humanité. 18 juin 1927.

De plus, à la menace de grève générale, un autre élément, loin d'être négligeable, intervient : depuis l'entrevue du 18 juin et l'interpellation devant la Chambre des députés, toute la presse nationale s'empare du conflit. Pour le préfet, c'est un autre facteur d'aggravation du conflit.

Effectivement, la presse exerce une influence sur le moral des grévistes qui se sentent, par son intermédiaire, soutenus par la France toute entière qui va suivre l'évolution du conflit.

En plus de l'intervention de la CGTU et de la presse nationale, un troisième facteur joue dans le sens de l'aggravation du conflit : la volonté des grévistes de ne pas abandonner maintenant. Il leur faut plus que jamais lutter. Le rapport de l'administrateur de l'Inscription maritime (157) confirme cet état d'esprit :

"A Saint-Guénolé, les pêcheurs sont dans un état d'exaltation tel qu'il y a quasi-unanimité en faveur de la résistance" (172)

Mais le même administrateur reconnaît son échec dans sa tentative de persuader les pêcheurs d'abandonner le mouvement lorsqu'il leur fit observer "que leurs souffrances iraient en s'aggravant et qu'il valait mieux pour eux travailler en attendant que, sous les efforts de la délégation, un accord intervienne, Tillon (lui) fit cette observation. "Soyez tranquille, ils auront toujours du pain." (173)

Le chantage à la faim est un cuisant échec pour l'administrateur qui redoute désormais une extension du conflit.

Mais ce n'est ici qu'une première manœuvre. Le 20 juin, le ministère de la marine marchande, redoutant la réunion des délégués de tous les ports qui devait aboutir à la déclaration de grève générale dès le 22 juin, tente de diviser les marins-pêcheurs et leurs représentants. Il télégraphie à l'administrateur de l'Inscription maritime du Gailvinec les directives suivantes :

(172) AMB - BP. Rapport de l'administrateur. 20 juin 1927.

(173) AMB - BP. Rapport de l'administrateur. 20 juin 1927.

Les réunions du Guilvinec, de Douarnenez, de Concarneau, d'Audierne, de Lesconil, appelant à une grève de solidarité sont des demi-échecs, que constate le commissaire spécial :

"Ces réunions n'ont en général été que peu suivies et on peut prévoir que ni Tillon, ni les pêcheurs de Penmarc'h n'arriveront à déclencher une grève générale des ports voisins ; à Douarnenez en outre, la réunion tenue sous les halles ne rassemblait que 150 personnes qui ne manifestaient aucun enthousiasme." (178)

A Concarneau, seulement 40 marins-pêcheurs assistent à la réunion, le 20 juin, ce qu'explique l'Ouest-Eclair :

"Si les pêcheurs concarcnois n'ont pas assisté en nombre plus important à la réunion, c'est que la plupart étaient retenus par l'embarquement de leurs engins et appâts, afin d'appareiller dans la soirée même pour les côtes morbihannaises (...)." (179)

Malgré les conditions difficiles dans lesquelles se déroulent ces meetings, deux délégués sont désignés dans chaque port.

Pour les pêcheurs de Saint-Guénolé, le seul moyen de vaincre l'intransigeance patronale reste la grève générale. Toutefois, le comité de grève de Penmarc'h, tout en se maintenant sur des positions de lutte, demande une nouvelle entrevue avec le patronat, pour le 22 juin, avant de rendre effective l'éventuelle décision de grève générale du congrès des ports. Le préfet voit dans cette démarche, non une volonté de négocier, mais plutôt un constat d'échec :

"Dans la soirée, le comité de grève de Penmarc'h lui (M. Guérin, administrateur principal de l'inscription maritime, délégué par le Ministre) a fait parvenir une lettre le priant de servir d'intermédiaire entre patrons et délégués pour la réunion d'aujourd'hui et éventuellement celle de demain."

(178) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial, du 22 juin 1927.

(179) BN. Ouest-Eclair. 22 juin 1927.

103

le 20 juin, deux délégués ont été nommés pour se rendre au Congrès des marins-pêcheurs du 22 juin. Aux yeux de l'administrateur "cette situation est des plus fâcheuses, en ce sens que Guilvinec qui représentait un élément modéré a donné mandat à ses délégués de subir et non d'agir." (176)

D'agir dans le sens de la non-adhésion au mouvement, bien sûr ! Mais il retrouve "l'irresponsabilité" des marins-pêcheurs du Guilvinec, dans les autres ports où se déroulent des réunions destinées à nommer des délégués pour le Congrès des marins-pêcheurs.

Mais comme celui du Guilvinec, les autres meetings se déroulent assez difficilement. Les marins-pêcheurs des ports voisins manifestent peu d'enthousiasme à soutenir leurs camarades de Penmarc'h qui semblent perdre l'espoir en la solidarité de tous les ports du littoral. Le préfet remarque que la lassitude semble s'installer et s'accentuer :

"Certains marins disent même que si la solidarité dont on leur a fait luire les avantages leur fait défaut, ils demanderont aux usiniers de poser un contrat leur assurant l'exclusivité de la pêche pour les usines de Penmarc'h et qu'ils employeront le filet tournant en dépit des protestations qui pourraient leur venir d'ailleurs (...), ce qui aurait pour résultat de fermer le port aux pêcheurs des autres communes ; cette assertion demande confirmation et peut avoir été prononcée sous l'impression de la colère." (177)

Doit-on considérer ces propos comme l'expression d'une détermination raisonnée ou comme le fruit du ressentiment contre les autres ports, au surplus moyen de pression et de chantage vis à vis de ceux-ci ? Il s'agirait plutôt de propos nés du désespoir et vite oubliés, d'un moment de lassitude face à l'intransigeance patronale, d'un affaiblissement dans la volonté de lutter, compréhensible, tant la bataille se révèle difficile.

(176) AMB - 3P. Rapport de l'administrateur de l'IM (20 juin) au DIM Nantes, 20 juin 1927.

(177) ADF.10M. Rapport du préfet. 22 juin 1927.

soulignent que le syndicat des fabricants de conserves ayant pris en main la question du comptoir d'achats, la conférence est placée devant la responsabilité, d'ordre collectif."

"(...) La conférence, à l'unanimité, décide de désigner une délégation composée de grévistes et de représentants des différents ports qui se mettront immédiatement à la disposition des usiniers convoqués par les pêcheurs, pour une nouvelle entrevue ; la conférence, retenant les prix déjà proposés qui correspondent à une augmentation de 24 % sur ceux de 1926, avec fixation des quantités d'achat, permettant le maintien de la capacité d'achat du salaire, donne mandat à ses représentants pour recevoir des usiniers de nouvelles propositions. (...)"

"Ayant ainsi montré leur volonté d'aboutir à un accord, les pêcheurs déclarent hautement que l'établissement d'un prix minimum et régulier dépendant bien uniquement des usiniers, rejettent à l'avance la continuation du conflit et son aggravation sur les usiniers."

"La conférence décide de siéger toute la nuit, au cas où les pourparlers devraient se poursuivre demain ; (...)."

"Placés ainsi devant leur responsabilité, les usiniers doivent dire par leurs propositions s'ils sont décidés à étendre la grève de Saint-Guénolé à tous les ports, pour tous les pêcheurs décidés à défendre les mêmes intérêts par les mêmes moyens."

"En conséquence, la conférence décide que les ports de la côte répondront par le dépôt général des rôles et la grève générale au refus des usiniers de leur donner un salaire normal, et que cette grève générale deviendra effective le vendredi 24 juin, les usiniers ayant jusqu'à demain jeudi soir pour faire connaître s'ils prennent la responsabilité de pousser à la famine les pêcheurs du littoral."
(181)

(181) BN. Ouest-Eclair. 23 juin 1927.

"L'impression est actuellement que le comité n'ose plus espérer l'adhésion des ports voisins au mouvement projeté, qu'il sent le désir croissant des pêcheurs de reprendre la mer et qu'il serait heureux de voir un accord intervenir avec les fabricants."
(180)

En fait, à la veille de la réunion du congrès des ports, c'est l'incertitude qui plonge les grévistes alternativement dans l'espoir et le désespoir. Seul le résultat de la journée du 22 juin décidera de l'évolution du conflit : l'arrêt de la lutte si les usiniers acceptent les revendications des grévistes ou si Penmarc'h n'obtient pas la solidarité des autres ports ; ou la grève générale qui créera un rapport de force obligeant le patronat à céder.

C'est cette dernière solution qui est adoptée par les délégués des ports du littoral, de Douarnenez à Quiberon, sous forme d'un ultimatum lancé aux usiniers qu'ils devaient rencontrer, le lendemain.

L'Ouest-Eclair publie simplement "l'ordre du jour" adopté par le congrès :

"Les représentants des ports de Saint-Guénolé, Kérity, Saint-Pierre, le Guilvinec, Lesconil, Ile-Tudy, Concarneau, la Turballe, Douarnenez, Audierne, Tréboul, Quiberon, Locudy, réunis le 22 juin 1927 sur convocation du comité de grève de Penmarc'h et du syndicat régional des pêcheurs, après avoir examiné la situation créée aux pêcheurs des ports précités par la création d'un comptoir d'achats fixant le prix du poisson à 300 francs les 100 kilos, déclarent que le conflit n'est pas seulement un conflit local, mais un conflit régional qui menace toute la pêche côtière ; que les prix du poisson sont fonction du prix de la sardine, que la fixation d'un prix à Saint-Guénolé correspond à l'établissement des taux pour tous les ports ;

(180) ADF.10M. rapport du commissaire spécial. 22 juin 1927.

"En un mot, les usines firent savoir que leur situation était inextricable si l'on ne recourait pas à cette solution : de développer la production. D'autre part, il leur était impossible absolument de dépasser le chiffre offert de 400 francs les 100 kilos."

"Les marins de leur côté affirmèrent à nouveau que ce prix ne couvrait pas leurs dépenses." (184)

Ainsi, cette nouvelle entrevue se solda-t-elle par un échec, malgré la tentative des directeurs des caisses régionales du crédit maritime de régler, en partie, le conflit, en suggérant "une avance de un million pour les roges de cette année, ce qui permettrait d'abaisser de 30 francs le prix du baril" (185), et malgré la concession des marins-pêcheurs acceptant un "prix raisonnable" estimé à 700 francs les 100 kilos.

A 13 heures, on apprenait que les négociations étaient rompues.

"Voici le fait brutal : la grève générale des pêcheurs est décrétée. Ce matin on espérait encore un arrangement et tout le monde ne parlait que de détente et d'embrassade. A une heure de l'après-midi, les conversations entreprises entre les délégués des marins-pêcheurs et les représentants des fabricants de conserves n'avaient pas abouti. Cependant, on pensait que, dans l'après-midi, elles pourraient reprendre. Mais, à quatre heures, les délégués des pêcheurs installés dans l'hôtel voisin de la gare, purent voir M. Amieux et M. Lémy, représentants des usiniers, gagner, en hâte, le guichet et prendre place dans l'express de Nantes. Tous pourparlers étaient rompus." (186)

A quinze heures, alors que les délégués des marins-pêcheurs restaient à la disposition des usiniers pour la reprise des pourparlers, M. Lémy accompagné de M. Amieux, firent la déclaration suivante à la presse :

(184) AMB.3P. Lettre de M. Lazou au DIM à Nantes. 23 juin 1927.

(185) Idem.

(186) BN. L'œuvre. 24 juin 1927.

Dès le début de "l'ordre du jour", les délégués précisent les positions : face au syndicat national se dresse, désormais l'ensemble des marins-pêcheurs du littoral, de Douarnenez à Concarneau. Il ne s'agit plus d'une menace de grève générale de solidarité, mais d'un conflit généralisé. Le conflit s'étend donc territorialement et thématiquement.

Parallèlement, les délégués manifestent clairement leur volonté d'aboutir à un accord : en acceptant une diminution du prix de vente du poisson de 24 %, ils se basent sur les prix de vente des conserves qui ont connu, de 1926 à 1927, une baisse du même ordre.

Et finalement, ils se tiennent à la disposition des usiniers ^{til} pour participer à une nouvelle entrevue. Ainsi, se dégagent de toute responsabilité dans le déclenchement éventuel d'une grève générale.

Au terme de la réunion, la délégation annonce, à M. Amieux, arrivé le jour même à Quimper, qu'elle est prête à reprendre les pourparlers. Le lendemain, M. Lémy le rejoint. Ce qui fait dire à L'Humanité :

"La menace de grève générale opère comme un couteau sous la gorge." (182)

Devant cette réaction de recul du patronat, les marins-pêcheurs espèrent et l'optimisme renait.

La séance est ouverte, le 23 juin à 10 h 30, par M. Guérin, délégué d'André Tardieu. La délégation se retrouve en présence de MM Lémy et Amieux, mais aussi des directeurs des coopératives et des caisses régionales du crédit maritime.

Au terme de plus de deux heures de discussions, M. Lazou (183) formulait les constations suivantes :

(182) ADF.10M. L'Humanité. 23 juin 1927.

(183) M. Lazou est l'administrateur de l'Inscription maritime du quartier du Guilvinec.

"Les délégués de Penmarc'h et ceux désignés par la conférence du 22 juin 1927, à la suite de l'entrevue qui eut lieu ce matin avec les représentants du syndicat national de la conserve, dans le but de trouver une solution au conflit, se sont heurtés à un refus catégorique de toute concession de la part des usiniers. En conséquence, les délégués ont fait connaître aux patrons qu'ils restaient toute la journée à leur disposition pour continuer les pourparlers."

"Un communiqué patronal transmis à la presse nous informe que les usiniers maintiennent leurs positions et qu'ils considèrent les pourparlers comme rompus. Ceux-ci prenant donc la responsabilité d'une grève générale. Les délégués, en conformité de la décision prise par la conférence des ports en cas de rupture, après avoir désigné leur comité de grève, qui reste à Quimper à la disposition du syndicat patronal, quittent Quimper en vue de rendre la solidarité effective entre tous les ports, placés devant l'alternative de la famine ou de la grève générale." (187)

Ainsi, par le biais de la presse, on apprend avec plus de détails, le déroulement de la journée du 23 juin. Journée importante par les répercussions qu'elles projettent dans l'avenir : le conflit entre dans une nouvelle phrase, celle de la grève générale sur l'ensemble du littoral sud-finistérien.

b) Amplification nationale.

Devant l'ampleur du conflit, l'ensemble de la presse nationale rend compte de l'évolution du mouvement, mais aussi essaie d'expliquer les causes de la crise de la conserve des sardines. Ce qu'à déjà fait l'Humanité depuis le 21 juin :

(187) BN. L'Oeuvre. 24 juin 1927.

"L'industrie française, surtout des conserves de sardines, traverse une crise très grave. Les prix exagérés payés depuis quelques années, et notamment depuis l'année dernière, ont arrêté la vente. Le poisson avait été en moyenne payé plus de dix fois, et dans certains ports, vingt fois les prix d'avant-guerre. Les fabricants devant la mévente, n'ont pas hésité à faire des sacrifices considérables pour écouler les stocks constitués en 1926, et sont loin d'y avoir réussi."

"D'après les renseignements obtenus, des commerçants en particulier, au cours d'une conférence qui a eu lieu au ministère du commerce, il faudrait, pour qu'ils aient la possibilité de vendre la prochaine fabrication, que le poisson ne dépassât pas le prix moyen de 275 francs. Les fabricants ont cependant admis, pour certains ports le prix de 300 francs."

"Les pêcheurs de Saint-Guénolé entrèrent dans ce prix et déclaré la grève. Pour mettre fin à cet état de choses et sur les instances du Ministre des Travaux Publics, le syndicat national de la conserve a déclaré que, tenant compte de la situation particulière de Saint-Guénolé, les fabricants seraient prêts à s'engager, pour un temps déterminé, à payer 400 francs dans les ports de la région de Penmarc'h (...)."

L'œuvre continue son récit en ces termes :

"Ayant fait cette déclaration, M. Lémy la mit dans sa serviette, mit sa serviette sous son bras et gagna la gare (...) Cependant les délégués des pêcheurs, qui n'avaient pas voulu prendre sur eux de rompre les négociations, avaient déclaré qu'ils attendaient jusqu'à la fin de la journée, prêts à reprendre les conversations."

"Quand ils vinrent M. Lémy et M. Amieux se précipitèrent vers la gare, ils firent à leur tour la déclaration suivante :"

Conséquences pénibles pour les travailleurs dont les salaires ne suivent pas l'élévation du coût de la vie, mais heureuses pour les industriels qui voient, grâce à la dépréciation du franc, le marché extérieur s'élargir et devenir bénéfique.

M. Alfred Sauvy relève la dépréciation chiffrée du franc depuis 1914 à 1926.:

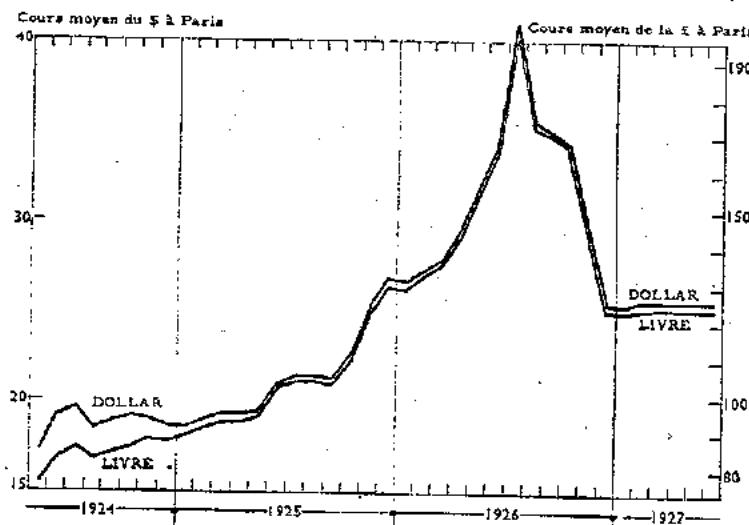


FIG. 3. — Cours (moyen mensuel) de la livre et du dollar de mai 1924 à juin 1927.

(190)

1914 - Une livre est égale à 25,20 francs.
déc. 1919 - " " à 41,80 francs.
Mars. 1920 - " " à 52,01 francs.

"La fuite devant le franc prend les proportions d'une panique." (191)

(190) Alfred Sauvy. Histoire économique de la France entre les deux guerres. (1918 - 1931). Paris - Editions Fayard. 1965.

(191) Idem -

"La sardine et Poincaré."

"C'étaient aux temps bénis de l'inflation cartelliste. Les salaires s'ajustaient avec peine au coût de la vie, tandis que le dollar-roi matelassait les portefeuilles des industriels de l'exportation."

"La sardine tricolore était devenue poule de luxe. Elle prenait le chemin de... Buenos-Ayres, San-Francisco et New-York. Disparue des tables françaises alimentées par le franc à deux sous, elle était l'élue des raviers anglo-saxons. A cent pour cent plus chère, elle avait la préférence sur les conserves étrangères. (...)"

"Toute la saison dernière, les usines travaillaient à plein rendement. Elles payaient en francs papier et stockaient avec l'espoir d'écouler en monnaie d'Amérique."

"Grandeur de l'inflation et décadence de la stabilisation !"

"Sous le signe Poincaré, la sardine a bouché le port. Le dollar à 25 n'est plus preneur. La sardine française demeure aliment de luxe pour les tables nationales..."

"Baisser les prix ? Les fabricants de conserves ne vendent pas sans bénéfices (...)"

"Ils conservent leurs stocks."

"Le problème pour eux est de faire rendre à la production de 1927 les bénéfices de la saison passée compromis par le "redressement financier." (188)

L'inflation qui est une constante depuis la fin de la guerre, s'accélère dès 1924, année de l'arrivée au pouvoir du Cartel des gauches et prend des allures catastrophiques en 1926. La hausse des prix et la dépréciation du franc sont effectivement alarmantes. Si on considère que l'indice des prix était de 100 en 1914, il atteint 432 en avril 1924 et... 804 en juillet 1926. (189)

(188) ADF.10M. L'Humanité, 21 juin 1927.

(189) Trotignon. La France au XX ème siècle. Tome 1. Jusqu'en 1968.
Paris. Collection Bordas études. 1976.

Mais réplique l'Humanité, les usiniers ne sont pas prêts à vendre avec perte de bénéfices. En 1927, ils trouvent la solution : ils possèdent des stocks de marchandises achetés à des prix forts en 1926. Il s'agit maintenant de les vendre à un prix plus faible, par un moyen fort simple : baisser le prix d'achat de la sardine pendant la campagne de 1927, afin d'établir une moyenne sur les deux années et relancer la consommation intérieure. D'où la création du comptoir d'achat qui permet de contrôler les prix.

Dès la fin du mois de mars 1927, les députés démocrates du Finistère (193) tirerent la sirène d'alarme : l'accumulation des stocks leur faisant prévoir une mévente de poisson, mais non une chute des prix, ils portèrent à la connaissance de Tardieu leur inquiétude :

"M. Le Ministre,"

"Les usines de conserves de la région bretonne n'ont pu, en raison de la situation économique, écouler leurs fabrications de l'année dernière."

"Si des mesures ne sont pas prises à temps, les industriels risquent de ne pouvoir prendre le poisson pêché au cours des campagnes qui vont s'ouvrir. (...)"

"Ces populations, vous le savez, n'ont que des gains irréguliers et minimes qui les obligent à vivre au jour le jour."

"Une crise de chômage forcément généralisée frapperait des milliers de familles, risquant d'occasionner une véritable famine (...) ."

"Lorsque la campagne de pêche battra son plein, il sera trop tard pour commencer à rechercher les remèdes à la crise qui nous menace. (...)." (194)

(193) Les députés démocrates sont : Jadé, Simon ; Tréméhénin, Balanant.

(194) BN. Ouest-Eclair, 21 juin 1927.

Dès janvier 1924, la livre passe à 96 francs.

Le 7 juillet 1926, la livre correspond à 174 francs, le 16 juillet, elle atteint le maximum, à 240 francs.

Cette dépréciation galopante du franc, bien entendu, favorise le commerce extérieur et enrichit les industriels. Ce qui fait dire à Alfred Sauvy que bon nombre d'entre eux "ne sont que des joueurs, dont le but est de gagner de l'argent." (192)

Pour l'Humanité, le rôle des fabricants de conserves de sardines, est évident dans la spéculation. Le franc ayant perdu et perdant toujours de la valeur, il s'agit d'investir : dans un premier temps, en convertissant la monnaie française en marchandises, donc en constituant des stocks importants, pour dans un second temps, les convertir en devises étrangères par le biais d'une exportation massive vers les USA et la Grande-Bretagne. C'est la concrétisation de la fuite devant le franc, mais aussi la spéculation à la baisse ; c'est à dire la recherche d'une plus grande dépréciation du franc, en accordant aux pêcheurs des sommes importantes pour les 100 kilos de sardines. Mais le prix excessif payé aux marins permet de promouvoir la sardine au rang d'aliment de luxe, vendu relativement cher à l'étranger..Mais il permet également aux usiniers d'amasser plus de devises étrangères qui ne cessent de se renforcer vis à vis du franc. Cependant sur le marché intérieur, la hausse des prix des conserves est telle que la sardine devient une nourriture de luxe pour quelques privilégiés.

La stabilisation du franc, à la fin du mois de juillet, par R. Poincaré, met un point final à ces spéculations. Immédiatement, les marchés extérieurs se ferment tandis que la conserve de la sardine reste inabordable pour la population française.

Une seule solution pour résoudre la crise : baisser les prix de vente afin de relancer la consommation intérieure.

(192) Alfred Sauvy. Supra pagell2.

Pour les députés démocrates, l'origine de la crise réside également dans l'accumulation des stocks. Mais tandis que la CGTU prévoyait l'avilissement du prix du poisson dès la fin du mois de mars (195), les députés démocrates ne semblent pas avoir perçu, dès ce moment, la tactique économique patronale.

La presse radicale, L'Oeuvre, par exemple, tente d'expliquer les raisons de cette nouvelle crise sardinière, par le biais de différentes interviews d'usiniers :

"Il y a un an, on acheta la sardine à des tarifs excessivement élevés."

"- C'était de la folie, plaident aujourd'hui les fabricants."

"Plus sincère, l'un deux m'a avoué :

-On avait dit jadis : La Bôche paiera !"

Beaucoup d'entre nous à cette époque, ont pensé : "Le consommateur paiera !"

"Un autre ajoute :

- Le franc baissait. Certains achetaient des terrains. Nous, nous avons acheté de la sardine, à tour de bras, à n'importe quel prix. Mais la situation s'est retournée. Le franc s'est redressé. Conséquence immédiate : de nombreux débouchés se sont fermés" (196)

La lecture de ces interviews laisse l'impression que les usiniers ont augmenté inconsciemment le prix d'achat de la sardine, emportés dans un élan général ; Si on s'en tient à ces simples extraits, on ne peut que regretter la légèreté des fabricants qui n'ont pas pensé aux conséquences d'une telle politique économique. S'ils reconnaissent avoir fui devant le franc, ils n'abordent nullement leur rôle dans la spéculation intérieure. Rôle qu'ils cachent sous le couvert de l'irresponsabilité due à la panique de l'époque.

(195) Supra page 55.

(196) BN. L'Oeuvre. 25 juin 1927.

117

Mais l'Oeuvre continue en confirmant le rôle joué par les usiniers dans la spéculation et leur échec :

"Des fabricants de conserves ont joué à la baisse du franc. (...). Ils ont perdu. Au moment de régler la différence, de même qu'ils avaient déclaré "Le consommateur paiera", ils disent maintenant "le marin paiera !" En effet, en baissant considérablement les prix d'achat du poisson cette année en retrouvant ainsi la possibilité de nouveaux débouchés, ils espèrent se rattraper sur le dos du marin des pertes de l'année dernière." (197)

La S.F.I.O, du moins son organe le Populaire, est saisissante moins par son attitude d'abstention que par le grand intérêt qu'elle attache à condamner le P.C.F. auquel elle reproche la direction du mouvement. On découvre, dans sa presse, seulement quelques petits articles relatant les événements au jour le jour, sans aucune analyse :

"Pour ne pas gêner la tâche de ceux qui s'efforcent de faire prévaloir les très modestes et très légitimes revendications des pêcheurs, nous n'en ferons aucun commentaire pour le moment." (198)

Une semaine plus tard, Le Cri du peuple de Brest aborde à nouveau le conflit, mais pour déclarer :

"Nos lecteurs, ayant déjà dû lire les péripéties dans la presse quotidienne, il nous suffira de résumer très brièvement la génèse du conflit." (199)

Ce qui est fait, mais sans oublier le rappel suivant :

(197) BN. L'Oeuvre. 25 juin 1927.

(198) ADF. Le Cri du peuple de Brest. 18 juin 1927.

"Un syndicat autonome adété formé (à Saint-Guénolé). Mais habilement noyautés, les adhérents ont commis la faute de faire appel aux militants du PC. (...) Bref, c'est l'emprise des communistes qui vont conduire l'action et essayer de la détourner à leur profit." (200)

En dehors, des attaques de la SFIO contre le PC, la presse, dans son ensemble juge sévèrement la responsabilité des usiniers dans le déclenchement de la crise.

Face aux dénonciations, la presse patronale tente de se justifier :

"En juin 1926, le franc glissait avec une allure de catastrophe, pour atteindre le fond de sa chute à 243 francs en juillet pour une livre-sterling. Il faut se rappeler la panique de l'époque où j'ai connu un ménage qui pour se débarasser de ses francs, coûte que coûte, acheta des meubles en prévision du mariage d'une fillette de 12 ans. Cette fuite devant le franc explique seule la facilité avec laquelle les usiniers acceptèrent de payer la sardine à des cours astronomiques 800, même 900, et 1 000 francs les 100 kilos." (201)

On retrouve à nouveau le thème de la fuite devant le franc. Prétexte bien facile que justifie les usiniers par l'argument de la panique. Veut-on nous démontrer que les fabricants, en fait, ne sont que des mauvais gestionnaires et qu'ils n'ont jamais songé à tirer partie d'une situation qui leur était favorable pour accumuler des profits ?

Parallèlement, ils rejettent la responsabilité de la cherté des conserves de sardines sur les commerçants :

(200) ADF. Le cri du peuple de Brest. 25 juin 1927.

(201) BN. La pêche maritime. 26 juin 1927.

11

"D'autre part, au moment où il y aurait pour nous nécessité de vendre bon marché, mais beaucoup, le détaillant a pris la dangereuse habitude de préférer vendre peu; mais cher. Nous avons dû baisser le prix de nos boîtes. Le détaillant, lui, ne l'a pas fait, et de loin, dans les mêmes proportions. Résultat : la vente de la conserve ne peut pas reprendre." (202)

La réplique à ces allégations ne se fait pas attendre :

"Les membres du sous-comité économique de Brest se sont réunis hier soir à la mairie, pour répondre à un désir de M. le préfet du Finistère, qui désirait se faire une opinion sur les déclarations des usiniers du sud-finistère, relatives à la cherté des conserves. Ceux-ci, en effet en rendent responsables les détaillants. M. Pontana avait convoqué M. Galmiche, président du syndicat national de l'épicerie. Ses déclarations ont été très nettes :

-La cherté des conserves n'est nullement imputable aux détaillants, mais aux usiniers !

"Et la preuve (...) c'est que nous avons délaissé les sardines françaises, d'un prix trop élevé, pour nous approvisionner au Portugal. L'an dernier, la livre poursuivant sa course ascendante, les usiniers du sud-finistère ont acheté les sardines à n'importe quel prix aux pêcheurs pour les vendre à l'étranger. Mais ce fut le revers de la médaille lorsque M. Poincaré arriva au pouvoir, car la livre se stabilisa pour ainsi dire. L'étranger réduit considérablement ses achats. Nous, nous avons continué et continuerons encore à nous approvisionner au Portugal. Les fabricants français possèdent donc un stock considérable de conserves. Pour s'en débarasser, puisque la saison de pêche va commencer, il faudra qu'ils fassent des sacrifices."

"Vous voyez bien que la faute ne nous incombe pas." (203)

(202) BN. L'Oeuvre. 27 juin 1927.

(203) BN. L'Ouest-Éclair. 9 juillet 1927.

120

Si la presse, selon ses sensibilités politiques, analyse différemment les causes du conflit qui réside incontestablement dans la spéculation des usiniers, elle se fait unanime pour condamner l'intransigeance patronale. Ce qu'indique le Populaire.

"L'attitude des usiniers est sévèrement jugée par toute la presse, jusqu'à l'Echo de Paris qui déclare hier que les grands patrons usiniers "n'ont été ni prévoyants, l'an dernier, en achetant à n'importe quel prix et en stockant, ni conciliants, en rompant définitivement les pourparlers avec les ouvriers, malgré les meneurs bolchévistes, auraient voulu voir se poursuivre." (204)

La presse nationale, tout en rappelant la cause de la crise sardinière, s'attache à sensibiliser l'opinion publique à la colère légitime des marins-pêcheurs.

"Depuis 15 jours, 1 500 pêcheurs de Penmarc'h sont en grève. L'intransigeance des usiniers d'alentour est la cause de ce mouvement. (...) Cette véritable atteinte au travail (Le comptoir d'achat) souleva la colère unanime des pêcheurs. La pêche fut aussitôt abandonnée. Neuf usines sur dix durent fermer leurs portes." (205)

Le thème de la colère évoqué par Le Quotidien est repris par le Journal.

"Une indicible colère s'empara aussitôt de tout le pays (...) Neuf usines sur onze durent immédiatement fermer leurs portes ce qui entraîna pour les ouvrières, presque toutes femmes de pêcheurs, le chômage et la disette. Néanmoins, les grévistes tiennent bon." (206)

Ce qui conforme le Petit Parisien :

(204) BN. Le Populaire. 25 juin 1927.

(205) BN. Le Quotidien. 21 juin 1927.

(206) BN. Le Journal. 20 juin 1927.

"Ils (les usiniers) décidèrent donc de fixer le prix maximum du poisson à 300 francs les 100 kilos. (...) Les pêcheurs se trouvaient ainsi privés de près des deux tiers de leurs ressources. Explosion de colère, grève immédiate."(207)

Tout en démontrant le caractère légitime de cette grève, la presse n'hésite pas à aborder les conditions de vie pénibles de la population de Penmarc'h. Le Quotidien, dans sa colonne Quotidiennes en première page, sensibilise plus fortement ses lecteurs :

"Quatre cents francs. Si l'on vous les donnait, Monsieur, Madame, vous les prendriez volontiers, n'est-ce pas ?"

"Evidemment, ce n'est pas grand chose. Mais tout de même... Ce collier en perles fausses, ce pantalon noisette, vous pourriez vous l'offrir, ou bien tout simplement un bon petit déjeuner dans un bon petit restaurant des boulevards..."

"Quatre cents francs pour faire vivre les femmes et les gosses, quatre cents francs pour six mois. Voilà quinze jours que les pêcheurs de Penmarc'h sont en grève, pour protester là contre. Car ce n'est pas le mauvais temps, ce n'est pas l'inexorable fatalité qui est cause de leur misère : mais seulement la volonté des patrons mareyeurs qui payaient la sardine 1 100 francs les 100 kilos, et qui ne la paient plus que 300 à 400 francs pour six mois. La grève... Mauvais esprit. Où allons-nous !" (208)

Le problème de la faim que commence à connaître la population de Penmarc'h est également largement évoqué dans toute la presse :

"Je vous dirai (...) qu'ils vivent (...) depuis vingt jours sur le crédit que leur font le boulanger et l'épicier, mais que le boulanger et l'épicier sont épuisés, qu'ils vont fermer boutique, et que les patrons guettent l'heure où le pêcheur et sa famille auront trop faim pour résister encore."(209)

(207) BN. Le Petit Parisien. 22 juin 1927.

(208) BN. Le Quotidien. 23 juin 1927.

(209) BN. Le Quotidien. 26 juin 1927.

De son côté, L'Oeuvre s'interroge sur les raisons de l'intransigeance patronale ; par le biais de la déclaration d'un usinier :

"La grève, qu'elle échoue ou qu'elle réussisse, cela ne donnera pas une solution à la crise tragique de la conserve et de la pêche française. Mais elle permettra à certains d'entre nous, fortement touchés, d'écouler leurs stocks, dans des conditions inespérées." (210)

Ce qui amène une conclusion logique, bien que prudente :

"Cela explique peut-être l'intransigeance que montrèrent les représentants des patrons à la conférence d'où sortit hier le principe de la grève générale." (211)

C'est également l'avis du préfet du Finistère qui est enclin à voir derrière l'intransigeance patronale la volonté de ne pas rouvrir les usines, afin de liquider les stocks importants accumulés par les usiniers pendant la saison précédente. Mais les fabricants espèrent, aussi, voir le mouvement de grève s'essouffler.

"Ils ont prétendu que s'ils offraient plus de 400 francs, ils seraient désapprouvés par leurs collègues du syndicat et que mieux valait fermer les usines que de travailler à un prix supérieur à celui-là."

"Au fond leur intransigeance cache certainement le désir de ne pas fabriquer en ce moment et ils espèrent qu'en tenant bon ils auront raison du mouvement avant peu ."

"C'est d'ailleurs assez probable car on sent que les pêcheurs de Penmarc'h sont à bout de souffle et qu'ils n'ont pas confiance dans la solidarité qui leur a été promise." (212)

(210) BN. L'Oeuvre. 25 juin 1927.

(211) Idem.

(212) ADF.10M. Rapport du préfet. 23 juin 1927.

Effectivement à Penmarc'h, la nouvelle de l'échec des pourparlers, après un moment d'espoir né des décisions du congrès des ports, plonge à nouveau, les pêcheurs dans le désespoir. La lassitude aidant, seule la solidarité, ou plus exactement, l'entrée dans la grève générale des autres ports qui se battront à leurs côtés et pour les mêmes revendications, pourrait donner un nouvel élan au mouvement.

L'appel est entendu, dès le lendemain, par le Guilvinec et Loctudy qui se joignent à Penmarc'h, en décrétant la grève, tandis que le comité de grève régional annonce que les pourparlers ne sont pas rompus et qu'il se tient à la disposition du Ministre des travaux publics, André Tardieu et des usiniers.

Un autre événement important retient l'attention des grévistes : les interpellations et la discussion du conflit sardinier à la Chambre des députés, le 24 juin. Ils espèrent qu'une solution en sortira, ou tout au moins une nouvelle rencontre avec les usiniers. Chose faite, car le lendemain, le préfet, par l'intermédiaire de l'administrateur de l'Inscription maritime du quartier du Guilvinec, fait connaître au comité de grève l'offre d'arbitrage ministériel qui est accepté immédiatement. De nouvelles espérances naissent. L'ensemble de la presse relate le débat à la Chambre des députés, qui donne au conflit une ampleur nationale mais suscite aussi des interprétations politiques différentes.

Toutefois, le PC, la SFIO et les radicaux socialistes dénoncent la spéculation des usiniers, l'illégalité de la constitution du Comptoir d'achat. Ils prennent position contre le filet tournant et donc contre une intensification de la pêche. Ils réclament également l'établissement d'un contrat fixant un prix minimal du poisson.

Les interventions de Gauthier et Fournier pour le PCF, reprennent toute l'argumentation développée par l'Humanité depuis le début du conflit.

Quant à la SFIO, représentée par M. Masson, qui voit la solution dans la création des coopératives ouvrières et l'autogestion des usines, elle conseille aux marins-pêcheurs de lutter jusqu'au bout pour obtenir satisfaction et de se méfier des communistes qui exploitent le conflit à des fins électorales. D'autre part, elle dénonce la non-obligation d'indiquer sur les boîtes de sardines le port d'origine, ce qui permet des nombreux abus de la part des usiniers qui importent en France des conserves fabriquées au Maroc ou au Portugal. Elle demande au gouvernement d'envisager un abaissement des tarifs de transports des huiles et boîtes de conserves, "de poursuivre la spéculation qui exerce sur la rogue, d'exonérer de la taxe d'affaires la rogue, les filets, ce qui est l'instrument de travail du pêcheur." (213)

Le radical socialiste, le Bail, montre la grande misère des marins-pêcheurs et croit trouver une solution à la crise en orientant les pêcheurs bretons vers d'autres possibilités, que celle de la sardine, traditionnelle, mais en difficulté croissante. Il prend fermement position contre le filet tournant qui nuit "à la qualité du poisson. Les sardines que l'on prend dans un filet droit sont toutes de la même taille. Elles sont toutes saines. Le filet droit est un trieur."(214)

Puis il demande la création d'une organisation syndicale purement professionnelle :

"Je me rappelle cette parole de Jaurès prononcée en 1913 au sujet de nos pêcheurs : C'est, disait-il, la fédération de leurs syndicats qui les sauvera." Or à l'heure actuelle les syndicats sont morts. La lutte sourde pour l'influence politique a tout perdu." (215)

(213) ADF. La dépêche de Brest. 25 juin 1927.

(214) ADF. La dépêche de Brest. 25 juin 1927.

(215) Idem.

(25)

Quant à M. Jadé, démocrate, il constate que le conflit est beaucoup moins entre marins-pêcheurs et usiniers, qu'entre les petits usiniers de la région et les gros fabricants. Puis il dénonce l'intervention des communistes dans le conflit qui perd toute sa valeur professionnelle et qu'il accuse d'être les suppôts des usiniers :

"Cette intrusion de la politique dans un débat exclusivement professionnel est d'autant plus regrettable que, consciemment ou inconsciemment, les agitateurs communistes font le jeu des gros patrons de la sardine qui désirent ne pas travailler au cours de la campagne prochaine, afin d'écouler leurs stocks en excès. Pendant ce temps, nos populations côtières mourront de faim." (216)

Dans ces conditions, si nous suivons le raisonnement de M. Jadé qui ne semble pas bien connaître la notion de lutte de classe, les marins-pêcheurs devraient continuer à travailler à perte, afin de ne pas permettre aux usiniers de liquider leurs stocks.

Toutefois si, cette analyse semble plus ou moins erronée, il n'en demeure pas moins que l'idée de la grève déclenchée par les usiniers eux-mêmes, fait son chemin. Dans un premier temps, pour liquider les stocks, dans un deuxième temps, pour concentrer et restructurer l'industrie de la conserve, pour rationaliser la pêche.

Parallèlement des démocrates tentent de prendre la direction des négociations entre les marins-pêcheurs et les usiniers, ("Il faut que le Ministre arbitre ce conflit.") (217) et d'obtenir un crédit gouvernemental de 500 000 francs pour secourir la population de Penmarc'h.

Ce qui fait dire au Courrier du Finistère, mais aussi à l'Ouest-Éclair :

(216) ADF La Dépêche de Brest. 25 juin 1927.

(217) CRBC. Le Courrier du Finistère. 2 juillet 1927.

"Les députés démocrates déposaient un projet de loi, à voter d'urgence, en faveur des familles éprouvées par la grève. Ils ne sont pas de ceux qui se contentent de paroles. Ils demandent une compassion efficace, sous forme d'un crédit d'un demi-million."

"Les pêcheurs malheureux savent bien qui sont leurs vrais amis." (218)

Ainsi, par le biais de la presse, les démocrates tentent-ils d'obtenir l'approbation des marins-pêcheurs, mais surtout le discrédit des communistes.

À la Chambre des députés, malgré les interventions condamnant unanimement l'intransigeance des usiniers, Tardieu reprend les propositions patronales établies le 18 juin à Paris, tout en dénonçant "l'attitude des usiniers qui ont fait acte de mauvais commerçants et même de mauvais citoyens." (219) en jouant à la baisse du franc. Il se satisfait d'apprendre que la grève générale déclarée la veille n'est pas encore effective, les rapports de l'Inscription maritime n'ayant signalé aucun dépôt de rôle.

C - LA GREVE GENERALE.

1) Les difficultés.

Dans le milieu maritime, la grève ne se concrétise pas seulement par le fait de laisser le bateau au port, mais surtout par le dépôt du rôle d'équipage à l'Inscription maritime. Dès le 24 juin, le principe de l'adhésion à la grève a été voté au Guilvinec et à Loctudy.

a) L'hésitation des ports.

L'Oeuvre s'interroge :

(218) CRBC. Le courrier du Finistère. 2 juillet 1927.

(219) BN. La pêche maritime. 3 juillet 1927.

"Alors, cette grève générale, annoncée hier à grands fracas, c'est un four ?"

"Vraiment me dit un important fabricant de conserves, vous vous attendiez à voir aujourd'hui tous les navires au port ! Mais, mon cher monsieur, on n'abandonne pas la mer comme on abandonne l'usine, d'un seul paquet. Les délégués sont revenus hier soir de Quimper. Aujourd'hui, ils se sont entretenus avec les présidents de syndicats et les présidents de coopératives. Demain après-midi, s'il fait mauvais, demain soir autrement, et dimanche encore, les pêcheurs se réuniront. C'est là seulement qu'ils ratifieront la décision prise par leurs délégués. Ce n'est que dimanche soir ou lundi matin qu'on saura si la grève générale est effective. Avant, on ne peut rien dire." (220)

En fait, toute la presse nationale, après la discussion du conflit de Penmarc'h à la Chambre des députés, envoie des journalistes qui envahissent toute la région, reliant ainsi toute la population française à l'évolution de la grève générale.

Dans les faits, cette dernière a beaucoup de difficultés à s'effectuer. On est en pleine campagne de la sardine et du thon. De plus, comme le constate L'Oeuvre, une grève générale est un fait plus difficile à réaliser dans le milieu maritime. Les intérêts de chaque catégorie de pêcheurs, de chaque port, des patrons-pêcheurs et des équipages sont différents. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, que les prix pratiqués dans chaque port sont différents et varient chaque jour, qu'il existe des conflits latents (tel celui du filet tournant) entre les ports du littoral sud-finistérien.

Toutes ces différences, ces tensions qui entretiennent la division dans le milieu maritime, expliquent, en grande partie, les débuts difficiles de la grève générale.

(220) BN. L'Oeuvre. 25 juin 1927.

Si dès le 24 juin, le Guilvinec, Loctudy et Concarneau, en principe pour ce dernier port suivent Penmarc'h, il n'en est pas de même pour Douarnenez. Et Douarnenez est un facteur important, voire déterminant dans la poursuite de la lutte. On ne conçoit pas la réussite de la grève générale sans l'adhésion de ce grand port qui a si souvent joué un rôle moteur dans toutes les luttes sociales qui se sont développées dans la région.

Dès le 25 juin, une délégation de marins-pêcheurs de Saint-Guénolé accompagnés par Tillon se rendent à Douarnenez et y projettent une réunion le soir même. Mais celle-ci se termine sans qu'une décision soit prise. Le commissaire spécial croit y déceler la faiblesse du mouvement de Penmarc'h qui ne réussit pas à déclencher la grève générale et qui est prêt à abandonner certains de ces objectifs tel celui du filet tournant :

"Puis chose surprenante et qui atteste de la précarité de sa situation parmi le comité de grève de Penmarc'h, Tillon demande aux pêcheurs de Douarnenez de permettre à ceux de Saint-Guénolé, Saint-Pierre et Kérity d'utiliser toute l'année le filet tournant, engin qu'il ne cesse de combattre (...). Des protestations s'étant élevées dans l'auditoire, il n'insista pas." (221)

Par là même, M. Hornez semble vouloir démontrer la précarité de la position de la CGTU au sein du comité de grève de Penmarc'h, dont les marins-pêcheurs sont des partisans convaincus du filet tournant, face à leurs adversaires de tous les autres ports de la région. En espérant obtenir l'accord des pêcheurs de Douarnenez, Tillon semble tenter de réduire les divisions qui existent entre les deux ports et, en même temps, d'asseoir plus solidement son autorité parmi les grévistes de Penmarc'h. Mais, toutefois, l'abandon de cette revendication essentielle pour la CGTU est plus qu'étonnant.

(221) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 26 juin 1927.

Elle démontre toute fois un fait certain : la difficulté de réunir tous les marins-pêcheurs dans une même lutte, en effaçant toutes les divisions qui existent dans le milieu maritime.

Quant à Le Flanchec, maire de Douarnenez, il demande aux pêcheurs qui viennent de refuser de prendre position, de prendre garde "que cette faute ne retombe pas prochainement sur eux" (222), ce qui déclenche, toujours selon M. Hornez, la protestation de plusieurs pêcheurs.

"Il termine en un appel à la grève générale, à la lutte des classes, mais à plusieurs reprises, il est violemment interrompu par des cris de "A mort Le Flanchec. Lâche." (223)

Cependant malgré l'échec de cette première réunion, les grévistes de Penmarc'h ne désespèrent pas, et en organisent une autre dès le 27 juin. Les circonstances sont différentes : le ministre des travaux publics vient d'annoncer officiellement qu'il recevrait la délégation des pêcheurs le 1^{er} juillet, à Paris. Il s'agit maintenant, coûte que coûte, que la grève générale soit effective, que le rapport de force face à Tardieu et aux usiniers soit acquis avant l'entrevue, que Douarnenez se lance dans la lutte.

Malheureusement, le 27 juin, la réunion qui rassemble 1 800 personnes, se termine dans la confusion la plus complète, ce qui amène les orateurs à décider que le vote pour ou contre la grève aura lieu, le lendemain matin, à bulletins secrets, à la mairie.

Le commissaire spécial décrit dans son rapport l'ambiance qui régna lors de la réunion :

"Il (Simonin) termina en demandant aux pêcheurs douarnistes, toujours à l'avant-garde, de ne pas faiblir et de rester digne du passé."

(222) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 26 juin 1927.

(223) Idem.

"M. Pencalet Joseph venu lire un long ordre du jour déclarant la grève et concluant le dépôt des rôles (...) mit le principe de la grève aux voix, peu de voix se levèrent, par contre des cris de la "chique hou hou retentirent."

"M. Pencalet Louis, et M. Simonin bondirent à la tribune. Les cris redoublèrent. Dans le tumulte, il leur devint impossible de se faire entendre." (224)

A la suite de cette agitation dont on peut s'interroger sur l'origine, un comité est nommé qui décide le vote à bulletin secret, le lendemain. Effectivement, dans le tumulte, aucune décision ne pouvait être prise.

Le 28 juin, la grève est votée à Douarnenez : 772 voix pour, 174 contre et 4 blancs. Le préfet émet des doutes sur le déroulement du vote : "Comment et sous quel contrôle s'est fait le dépouillement." (225)

Effectivement, le résultat de ce scrutin contredit la tendance non participationniste des réunions précédentes. Mais faut-il vraiment s'en étonner ? L'agitation a très bien pu être le fait de plusieurs opposants, qui, rassemblant leurs voix, ont réussi à créer dans l'assemblée la confusion, les orateurs ne pouvant plus s'exprimer. Ils ont réussi à épuiser leur patience, les amenant à des excès de langage, qui ne pouvaient que faire une mauvaise impression sur l'auditoire.

Réunion difficile à Douarnenez, mais aussi à Audierne, dans une moindre mesure certes. Après une valse hésitation, la grève y est votée.

L'Oeuvre retrace l'ambiance de ce meeting pendant lequel s'est manifesté le manque de motivation, ont resurgi les rivalités entre ports :

(224) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial.

(225) ADF.10M. Rapport du préfet. 28 juin 1927.

"Mais... Mais avant le vote, un grand gars à la voix puissante s'est dressé. Il a dit :

- Nous avons trois mois de bon travail dans l'année. Voilà les sardines qui sont signalées dans la baie. Allons-nous les laisser ?"

"On l'a conspué. On l'a hué. On l'a traité de "vendu". Mais on a été gêné. Parce que ce qu'il a dit, beaucoup le pensaient sans oser se l'avouer. Il est difficile, lorsqu'on est pêcheur et qu'on sait que le poisson arrive, de ne pas aller le chercher."

"Et puis il y a la rivalité de port en port, les vieilles jalousies." (226)

Toutefois, en surmontant ces rivalités, la grève générale est effective le 29 juin. Le comité de grève régional a, en partie, atteint son but : Les pêcheurs d'Audierne, Concarneau, Douarnenez, le Guilvinec, l'Ile-Tudy, Lesconil, Loctudy ont déposé leurs rôles d'équipage. Gavres, port situé près de Lorient, se prononce pour la grève. A la Rochelle, le conflit sardinier entre les pêcheurs et les mareyeurs rebondit. A Arcachon, les usiniers, devançant les pêcheurs, dénoncent le contrat. A Cugan-Maestras, les marins-pêcheurs demandent qu'un nouvel accord soit conclu avec les usiniers.

b) Réactions préfectorales et patronales.

Le préfet, devant l'ampleur du mouvement s'inquiète :

"En un mot, nous nous trouvons beaucoup plus éloignés aujourd'hui d'un accord que la semaine dernière, mais par contre la grève s'accentue sous la pression des militants communistes et en raison aussi de ce que le temps froid qui sévit sur la côte n'est pas favorable à la pêche."(227)

Effectivement, le conflit s'est échappé du cadre étroit de la commune de Penmarc'h.

(226) BN. L'Oeuvre. 28 juin 1927.

(227) ADF.10M. Rapport du préfet. 28 juin 1927.

Depuis les décisions du congrès des ports, ça n'est plus une grève de solidarité, mais une grève générale : dans chaque port, tous les pêcheurs présentent les mêmes revendications : 800 francs les 100 kilos de sardines et la liberté de vente, c'est à dire la suppression du comptoir d'achat.

Pendant ce temps les usiniers fixent seulement au 1^{er} juillet, les nouveaux pourparlers annoncés depuis le 24 juin. Ils font à nouveau preuve d'intransigeance mais ils espèrent également que la lassitude de la population de Penmarc'h, sans ressources, depuis plus de trois semaines, précipitera l'échec de la grève générale.

Le préfet signale la réaction unanime de condamnation vis à vis des usiniers ; son irritation vis à vis d'eux :

"La presse parisienne qui s'est rendue sur place est unanime à blâmer les usiniers de la conserve de leur intransigeance et elle reflète imparfaitement encore l'opinion publique de toute la région qui les accuse d'affamer une population paisible, laborieuse, et dont le dévouement a été souvent digne d'admiration."

"Malheureusement les patrons conduisent la grève, comme ils gèrent leurs usines, à une distance de plusieurs centaines de Kms ! S'ils habitaient dans le pays et étaient au contact journalier avec les pêcheurs et la population, ils auraient une mentalité moins fermée aux contingences et il est fort probable que leur attitude serait autre."

"On peut s'en rendre compte par ce simple fait, qu'actuellement leur grande préoccupation est de savoir si le nombre de gendarmes est suffisant pour protéger leurs usines le cas échéant ! "

(228)

Ce rapport, donne un aperçu de la condamnation unanime dont fait l'objet le patronat. La grève dure depuis plus de trois semaines.

(228) ADF.10M. Rapport du Préfet. 28 juin 1927.

Les pêcheurs retiennent la sympathie de tous par la légitimité et l'archamnement de la lutte qu'ils mènent pour s'assurer un niveau de vie convenable.

Mais la condamnation de l'intransigeance patronale m'empêche pas le préfet de faire supporter une partie de la faute aux militants de la CGTU. Car celle-ci commence à faire peur. Pour M. Rischmann, la surexcitation des grévistes^{est} l'œuvre de la CGTU qui n'arrange rien en agissant ainsi. Il ne faudrait pas que la CGTU exploite une situation déjà bien déplorable.

"Ainsi à force de prêcher la grève et toujours la grève, en proclamant que les patrons affament toute la côte, on émeut la population qui finit par se laisser émouvoir et, si on ne va pas encore jusqu'au dépôt des rôles, les bateaux restent au port un peu partout."

"C'est assez dire que l'état d'esprit ne s'améliore pas et il serait grand temps qu'une solution intervient. Les usiniers ne croient pas à la grève générale mais qu'ils tiennent compte du prompt revirement des foules énervées et des gens qui ont faim." (229)

Le préfet semble craindre beaucoup plus les réactions des grévistes, tenaillés par la faim que la grève générale qu'il impute plutôt à un jeu de circonstances, mais non à une réelle motivation des marins-pêcheurs. Il s'explique la réussite de ce mouvement par le fait que le temps froid sévit sur les côtes bretonnes et que la sardine est rare. D'où cette conclusion : "ainsi on n'éprouve aucun regret à suivre le mot d'ordre donné !" (230) A quoi il ajoute :

"Il n'est pas douteux que si la sardine se montrait, les équipages prendraient la mer car on a hâte de gagner quelques sous et, facteur à considérer, les femmes surtout sont hostiles au mouvement." (231)

(229) ADF.10M. Rapport du préfet. 28 juin 1927.

(230) ADF.10M. Rapport du préfet. 29 juin 1927.

(231) Idem.

Ge qui est, effectivement, le cas de Douarnenez où les femmes, hostiles à la grève, ont bruyamment fait connaître leur position lors de la première réunion. On ne peut s'empêcher de se demander, en 1927, où sont les sardinières révolutionnaires de 1924 qui luttèrent avec acharnement pendant des semaines ?

A Penmarc'h, le préfet remarque qu'"on passe successivement de la lassitude à l'espoir" (232) Mais renchérit en accusant les militants de la CGTU d'exploiter "la naïve crédulité de cette population" (233) en leur faisant espérer à chaque nouvelle entrevue avec le patronat que le conflit sera réglé. Ce changement d'état d'esprit est tout à fait normal parmi une population en lutte. Il est difficile de concevoir une lutte sociale, de n'importe quelle ampleur qu'elle soit, sans alternative d'espoir et de lassitude. Il est difficile d'espérer aveuglément, constamment, pendant quatre semaines de lutte contre un patronat que l'on sait acharné à s'accorder aucune concession. Un patronat voulant à tout prix venir à bout de ce mouvement en laissant la population sombrer dans la misère la plus noire, comme en 1926, à Lesconil. Sur ce point, le préfet rapporte la réflexion du patronat face aux secours prévus par le gouvernement, qu'il qualifie "d'encouragement à la grève." (234) Réflexion à laquelle M. Rischmann oppose la réplique suivante :

"Ce qui ne serait qu'un simple geste d'humanité ! Si au commencement du conflit, à défaut d'une meilleure compréhension de leurs propres intérêts, ils avaient été quelque peu inspirés de ces sentiments, les pouvoirs publics ne seraient pas appelés à remédier à cet état de choses particulièrement douloureux." (235)

L'attitude préfectorale, vis à vis du patronat, s'est considérablement durcie depuis le début du conflit. Il est vrai, qu'aux premiers jours de la grève les pêcheurs ne réclamaient qu'un relèvement du prix du poisson.

(232) ADF.10M. Rapport du préfet. 29 juin 1927.

(233) Idem.

(234) ADF.10M. Rapport du préfet. 29 juin 1927.

(235) Idem.

Et aujourd'hui, les revendications des pêcheurs de Penmarc'h se sont durcies et sont devenues celles de tous les pêcheurs des autres ports engagés dans cette lutte. En face du ministre et du syndicat patronal, c'est désormais une délégation de tous les ports qui se présente.

La situation est devenue plus explosive. Les usiniers, en croyant réduire à la misère, puis à la docilité, les pêcheurs de Penmarc'h, se trouvent désormais devant un mouvement ^{vaste même} sil présent de nombreuses faiblesses.

2) "Du pain pour les grévistes."

A Penmarc'h, la CGTU et PCF, afin de déjouer la volonté patronale de réduire à la famine toute la population, mettent sur pied une coopérative ouvrière et des listes de souscriptions qui paraissent dans l'humanité.

"Une souscription est ouverte dans l'organe du parti communiste. Le comité de grève, organisé par le PC, est le seul à secourir les grévistes. Il distribue aux pêcheurs de Penmarc'h, une livre de pain par jour et par personne." (236)

Car la misère s'est réellement installée dans les foyers de la commune. Le préfet s'en alarme :

"A Penmarc'h même, il n'est pas douteux que la population souffre de la faim, dans le sens le plus physique du mot. Déjà endettés avant la grève, la plupart des marins se voient limiter ^{n'osent pas aller jusqu'au refus total mais cela} le crédit chez les boulanger. Ces derniers peuvent venir et, à ce moment, des incidents pourraient se produire." (237)

(236) BN. Le Quotidien. 27 juin 1927.

(237) ADF.10M. Rapport du préfet. 29 juin 1927.

Les marins-pêcheurs travaillent essentiellement du mois de mars au mois d'octobre. L'hiver, ils sortent très peu et vivent donc sur les économies accumulées pendant la campagne de pêche et très souvent, avant d'atteindre la campagne du maquereau, s'endettent chez les commerçants. En 1927, il faut se rappeler que la pêche du maquereau a été mauvaise, et a été conjuguée avec l'avilissement des prix. Les dettes contractées chez les commerçants et les fournisseurs n'ont pas pu être remboursées. A la veille de la grève, ils étaient déjà endettés. Et il est facile d'imaginer la situation en fin juin, après un mois de grève.

L'Oeuvre rapporte le témoignage de la patronne d'un hôtel de Penmarc'h :

"Pensez, (...) il y a des familles où on ne mange plus maintenant que du pain et de la salade. Est-ce que cela peut durer longtemps ? Les autres mangent des pommes de terre et le poisson salé qu'on garde précieusement pour la mauvaise saison. Cette prévision touche à sa fin. Qu'est-ce qu'ils mangeront après ? Qu'est-ce qu'ils mangeront cet hiver ?" (238)

Effectivement, les familles vivent pendant ces semaines des produits de la terre et de la mer. Dans le pays bigouden, très souvent, le marin-pêcheur possède un lopin de terre et divers légumes nécessaires pour passer l'hiver. Le poisson de la cotriade (239) est salé dans le même but. Il est certain que, pour beaucoup d'entre eux, ce sont les réserves de l'hiver qui s'évanouissent.

Quant au pain, l'approvisionnement devient difficile :

(238) BN. L'Oeuvre. 26 juin 1927.

(239) Cotriade. La cotriade est la part de poisson qui revient au pêcheur à l'arrivée pour sa consommation personnelle à terre : environ 20 à 30 sardines pour une pêche moyenne.

137

"Pour le moment, à l'instant où la misère est la plus grande la plupart des boulangers, par le fait des circonstances, ne peuvent plus livrer un kilo de pain à crédit. Certains mêmes, pressés par le minotier, ne pouvant rentrer dans leurs avances, vont fermer." (240)

Toutefois, la CGTU réussit à distribuer un peu de lait et un peu de pain. Quelques bateaux sortent pour ramener du poisson à la population. Les enfants ramassent des coquillages le long de la grève. Les femmes font un peu plus de dentelle et d'autres ramassent du goëmon. Des grévistes courrent la campagne pour en ramener des légumes. Peu à peu, les secours arrivent et on s'organise :

"M. Larnicol, maire, a mis la cantine scolaire à la disposition des grévistes, qui ont installé dans la cour de l'école "une soupe populaire." (241)

Le 28 juin, un représentant des coopératives ouvrières arrive à Penmarc'h. Fait remarqué par le commissaire spécial :

"Un sieur Lopez, délégué des coopératives ouvrières communistes, arrivé le soir même (...) déclare qu'il vient prêter son concours aux pêcheurs de Saint-Guénolé pour organiser l'expédition du poisson frais au bénéfice du comité de grève. Deux mandataires aux halles de Paris se seraient engagés à lui prendre journellement de 5 à 6 000 kilos de poissons divers et les coopératives ouvrières de France lui ont remis plusieurs milliers de francs pour l'achat de caisses et de glace pour les expéditions (...). Son discours, mesuré dans ses termes, est plutôt d'un commerçant organisateur que d'un leader communiste et fait impression par les espoirs qu'il enore." (242)

(240) BN. L'Oeuvre. 26 juin 1927.

(241) ADF. La Dépêche de Brest. 21 juin 1927.

(242) ADF. 10M. Rapport du commissaire spécial. 29 juin 1927.

Comme pour le conflit de Lesconil, il s'agit de faire jouer la solidarité ouvrière afin de garantir la poursuite de la lutte. Ce poisson frais, vendu dans la région parisienne, permet ainsi au comité de grève de s'approvisionner en pain et en lait.

Parallèlement, une souscription est ouverte dans les colonnes de l'*Humanité*, dès le 28 juin, sous le titre qui s'étale en première page : "Du pain pour les pêcheurs bretons". Le 30 juin, la CGTU avance la somme de 25 000 francs sur les souscriptions à venir. Le PCF en fait de même.

La CGT, dans des proportions beaucoup moins importantes, accorde des subventions au comité de grève.

Le 2 juillet, l'Ouest-Eclair annonce que l'un de ses lecteurs adresse un mandat de 50 francs aux marins-pêcheurs de Penmarc'h. Mais ceci est un cas isolé.

Le 30 juin, les membres du conseil municipal de Penmarc'h votent à l'unanimité "la somme de 20 000 francs afin de venir en aide aux grévistes (...) "(243) et sollicitent "l'aide et l'appui financier du département et de l'Etat en la circonstance."(244)

L'Eglise qui avant la guerre 1914-1918, apportait des secours aux marins-pêcheurs, ne bouge pas. La presse catholique, comme la semaine religieuse ou l'écho paroissal de Brest ignorent l'existence de ce conflit. Mais si l'on s'interroge sur cette attitude de l'Eglise, on comprend très bien que, pour des raisons politiques, elle ait refusé d'aider les grévistes : les aider signifiait la poursuite de la grève sous la direction des militants communistes et une emprise plus importante de ces derniers sur la population de Penmarc'h.

Pendant ce temps, à la Chambre des députés des communistes aux démocrates, on réclame la constitution d'un secours gouvernemental. Du côté préfectoral, on envisage avec soulagement, cette éventuelle distribution de secours, mais pour une autre raison : celle d'apaiser l'agressivité des grévistes affamés que le préfet craint à tout moment.

(243) ACP. Série D. Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 1927.

(244) Idem.

137

Il est évident que le fait de connaître la faim tend la population de Penmarc'h à l'agressivité mais aussi à la lassitude.

3) L'échec de l'arbitrage ministériel du 2 juillet 1927.

a) Tentative d'affaiblissement de la grève générale.

L'espérance que fait renaître l'adhésion des ports à la grève générale et l'approche des nouveaux pourparlers du 1 er juillet maintiennent les marins-pêcheurs sur leurs positions de lutte. André Tardieu manifestement mécontent du succès de la grève générale, tente de l'amoindrir.

Le 30 juin, le ministre des travaux publics se manifeste par l'intermédiaire de l'Inscription maritime à laquelle il adresse un communiqué pour les marins-pêcheurs de Saint-Guénolé. Après avoir rappelé les acquis obtenus par lui-même, le 18 juin, à Paris, il leur demande de le laisser agir, seul :

"(...) Les usiniers de votre port déclarent ne pouvoir faire plus et préférer la fermeture. Votre intérêt est donc de ne laisser exercer mon action. Vous savez bien d'ailleurs que votre grève est actuellement sans efficacité pratique puisque la sardine n'est pas encore arrivée jusqu'à vos parages, la solidarité de grève que vous demandez à vos camarades des autres ports n'aura d'autres résultats que de compliquer le problème et d'entraîner la fermeture totale des usines. Les communistes travaillent pour eux non pour vous. Je fais appel à votre raison pour me permettre d'achever ce que j'ai commencé soit par la négociation soit par l'arbitrage. Ayez confiance en moi comme j'ai confiance en vous." (245)

Il s'agit, pour Tardieu, d'amoindrir l'importance de la grève générale et de décourager les marins-pêcheurs de Penmarc'h.

(245) AMB.3P. Télégramme de M. Tardieu à l'Inscription maritime du quartier du Guilvinec et au maire de Penmarc'h. 29 juin 1927.

Il leur fait croire à son inefficacité et surtout au risque de la fermeture des usines. Sous cette forme de chantage au travail, Tardieu leur conseille de n'en remettre entièrement à lui.

Il s'agit également d'exclure les communistes de la lutte, en les désavouant face aux grévistes.

En fait, pour le ministre des travaux publics, il faut mettre un terme à cette grève générale, fragile certes, mais gênante.

On remarque également que : Tardieu mentionne le mot "solidarité", plaçant les négociations exclusivement sur le plan local de Penmarc'h.

L'Ouest-Eclair appuie efficacement la politique de Tardieu en essayant de persuader les marins-pêcheurs de faire confiance au ministre et en surestimant le rôle des députés démocrates dans le conflit.

"(...) Il nous a été encore une fois agréable de constater combien la population de Penmarc'h apprécie l'attitude de nos députés démocrates qui (...) ont pris (...) ces deux initiatives : l'arbitrage du ministre et la demande d'un crédit de secours."

"Les marins-pêcheurs de Penmarc'h et de la côte leur en resteront, quoi qu'il arrive, reconnaissants." (246)

D'où la conclusion logique :

"Dans l'attente, malgré tout, les pêcheurs ne sont pas découragés : ils comptent fermement sur l'autorité de M. Tardieu (...)" (247)

Parallèlement, ce dernier tente de faire comprendre aux marins-pêcheurs de Douarnenez qu'il n'est pas dans leur intérêt d'adhérer au mouvement de grève générale. Dans ce but, il expédie, le 29 juin, un autre télégramme à l'administrateur de l'Inscription maritime du quartier de Douarnenez :

(246) BN. L'Ouest-Eclair. 27 juin 1927.

(247) BN. L'Ouest-Eclair. 28 juin 1927.

"Faites connaître à tous les marins de votre quartier que je ne m'explique pas l'intention qu'il leur est prêtée d'adhérer au mouvement de grève localisé jusqu'ici à Saint-Guénolé Penmarc'h."

"Je viens d'obtenir pour les coopératives, la suppression de la taxe sur les bénéfices industriels et commerciaux dans certains cas, permettant de baisser le prix de la rogne. Je m'attache à organiser des tarifs saisonniers, facilitant l'écoulement de la sardine, je poursuis le règlement du conflit local de Saint-Guénolé."

"Dans ces conditions, la généralisation de la grève ne pourrait que compliquer le problème à résoudre, et risquer de faire échouer définitivement nos pourparlers avec les usiniers d'un côté, et les pêcheurs de Saint-Guénolé de l'autre."

"L'arrêt de la pêche qui en découlerait, profiterait aux communistes, qui veulent la fermeture complète des usines, et non aux pêcheurs."

"Je fais appel à leur clairvoyance pour ne pas faire le jeu d'agitateurs étrangers, et pour me continuer leur confiance dans les efforts que je poursuis pour arriver à une solution humaine et juste."

"Signé : Tardieu." (248)

Si l'appel n'est pas entendu par les pêcheurs sud-finistériens, L'Ouest-Eclair s'empresse de faire savoir que ceux du Morbihan font confiance à André Tardieu, par l'intermédiaire de la CGT..

Ainsi les marins-pêcheurs du Morbihan remercient-ils le Ministre des travaux publics : "de leur avoir promis d'obtenir leurs roges à un chiffre inférieur à 10 francs par baril en supprimant la taxe sur le chiffre d'affaires de cette marchandise. Ils lui font confiance pour mener à bien de nouvelles négociations permettant aux usiniers comme aux pêcheurs de vivre du produit de leur travail et ils ne doutent pas qu'un terrain d'entente ne soit trouvé sous peu sans pour cela avoir recours à la grève." (249)

(248) BN. L'Ouest-Eclair. 1 er juillet 1927.

(249) BN. L'Ouest-Eclair. 29 juin 1927.

La CGT préconise la continuation du travail en attendant de trouver une solution et accuse la CGTU qui, en donnant un aspect politique au mouvement, tend à diviser les marins-pêcheurs et à faire échouer la grève générale.

Le rôle des coopératives, liées au Crédit maritime, devient plus clair. C'est une des armes d'André Tardieu. Il tente, par leur intermédiaire, d'enrayer le mouvement de grève générale. Dans ce but, Tardieu accorde quelques concessions aux patrons-pêcheurs, telle la baisse des prix de la rogne.

Ainsi, à la veille des nouveaux pourparlers du 1^{er} juillet, les pouvoirs publics, aidés dans cette tâche par les coopératives, le Crédit maritime, la presse, les démocrates, essaient de diviser les marins-pêcheurs afin d'affaiblir la grève.

La CGTU n'est pas dupe et dès le 28 juin, le comité de grève régional tire la sirène d'alarme :

"Le comité met les pêcheurs en garde contre les manœuvres politiques faites contre la grève par des politiciens dont la démagogie ouvrière n'a d'autre but que de semer la confusion dans les rangs au profit du patronat. (...)"

"Le comité (...) a décidé, à l'unanimité, de répondre à la tentative de division des pouvoirs publics et de certaines personnalités relevant des caisses de Crédit maritime, étrangères aux revendications des pêcheurs, par une affiche situant le conflit sur son véritable terrain." (250)

Faire à ces manœuvres, le comité de grève accepte, sous conditions, l'arbitrage de Tardieu, en précisant que ce ne sont pas les revendications des marins-pêcheurs de Saint-Guénolé qui sont présentées, mais celles de tous ceux des différents ports en grève.

(250) ADF. La Dépêche de Brest. 29 juin 1927.

Dorénavant, l'entrevue ministérielle, remise au 2 juillet par le patronat, paraît compromise dans son déroulement heureux. D'un côté le patronat restant sur ses positions et n'admettant de discuter qu'avec les marins-pêcheurs de Saint-Guénolé et de l'autre côté, les membres de la délégation représentant l'ensemble des ports.

b) Flottement du mouvement.

Au soir du 1^{er} juillet, la délégation accompagnée par Tillon et Lenoir, se rend à Paris où elle doit être reçue le lendemain. Sur le littoral breton, c'est désormais l'attente, mais aussi la tendance à la reprise, comme en témoigne le rapport du préfet du 2 juillet :

"(...) Le bruit court, de plus en plus persistant, que quelle que soit la décision qui sera prise, les pêcheurs se prendront la mer lundi ou mardi, quitte à ne pas pêcher de sardines." (251)

Rapport confirmé par celui du commissaire spécial qui insiste sur le désir de reprise qui se manifeste dans les divers ports, dont Douarnenez :

"(...) De nombreux pêcheurs sardiniers ont l'intention, de gré ou de force, de reprendre la mer lundi matin, les femmes sont opposées à la grève et la popularité de Tillon et le Flanchez diminue (...)" (252)

M. Hornez prête également l'intention de sortir aux dragueurs du Guilvinec, de Léchiagat et de Lesconil, dès lundi, tandis qu'il remarque que quelques pêcheurs sortent déjà à Kérity. La tendance à la reprise que décèle le préfet, l'incite à faire circuler des patrouilles de gendarmes afin de faciliter ces sorties spontanées.

La réaction du comité de grève de Penmarc'h ne se fait pas attendre.

(251) ADF.10M. Rapport du préfet. 2 juillet 1927.

(252) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 2 juillet 1927.

"(Il) fait connaître par l'intermédiaire du maire Larnicol et par un avis placardé, qu'il protest(e) contre les patrouilles de gendarmerie, qu'il interdit aux gendarmes de circuler après 19 heures dans la commune et ne répon(d) pas des incidents qui pourraient se produire par suite du mécontentement de la population."
(253)

Pour le commissaire spécial, cette réaction n'est que l'expression "de l'embarras causé aux communistes du comité par ces patrouilles qui ne permettront plus une action aussi aisée contre ceux qui veulent travailler." (254)

Mais il est tout de même troublant de constater que, dès que les principaux dirigeants du mouvement quittent Penmarc'h pour tenter de trouver une solution à Paris, l'effectif des gendarmes soit renforcé, afin de faciliter un glissement de la population vers une tendance défaitiste, et de l'accentuer. Pour le préfet, la cause essentielle de la poursuite de la grève n'émane pas les pêcheurs eux-mêmes, mais bien de la "dictature" communiste.

Toutefois, la lassitude des grévistes est tout à fait compréhensible, car ils entament leur 28 ème jour de grève et la confiance qu'ils ont manifestée avant chaque négociation, commence à s'émousser.

c) L'échec de l'entrevue du 2 juillet.

C'est avec la même impatience que la presse attend le résultat de l'arbitrage ministériel du 2 juillet. Le jour précédent, Tardieu reçoit les délégués du syndicat patronal : entrevue qu'imagine Le Quotidien :

"Ils lui répèteront que la sardine portugaise leur fait du tort, qu'ils ne peuvent écouter les stocks payés très cher, que le fer blanc est hors de prix et l'huile inabordable, et qu'il faut pour remédier à tout cela payer moins cher le pêcheur. (...)"

(253) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 2 juillet 1927.

(254) Idem.

"On veut croire que le ministre répondra : "De janvier à avril 1926, il est entré en France 4 972 000 kilos de sardines portugaises. Durant la même période de 1927, il n'en est entré que 1 626 000 kilos. Les exportations n'ont pas baissé, au contraire. Pendant les quatre premiers mois de 1925, elles étaient de 318 000 kilos, de janvier à avril 1926, elles étaient de 366 000 kilos, et durant la même période en 1927, on a exporté plus de 410 000 kilos."

"(...) Les usiniers dirigent leurs usines de haut, de loin. Ils ont réaliser des bénéfices formidables. Ils ont cru que cela pouvait continuer. Cela continue en effet à Saint Jean de Luz et ils ne veulent pas qu'à présent la côte bretonne leur coûte un peu d'argent.⁵

"(...) Ils ont aussi un amour propre qui n'est pas de mise. Ils ne veulent pas supprimer ce comptoir d'achat qui est illégal et qui est la cause initiale de la grève de Penmarc'h."

"Ce n'est pas une impression personnelle. C'est l'opinion général (...)" (255)

Le Quotidien ne manifeste pas beaucoup d'optimisme sur le résultat de la nouvelle entrevue du lendemain. Tardieu semble fermer les yeux sur la véritable situation économique de l'industrie de la conserve de la sardine. Tout comme le Quotidien, l'Humanité dénonce également l'argumentation patronale qui veut que les exportations aient reculé en 1927 et que la concurrence étrangère soit forte. En fait, il est de notoriété publique que les gros fabricants français possèdent des usines au Portugal et au Maroc : ils sont leurs propres concurrents.

Il est également clair pour l'Humanité, que la volonté du patronat est de concentrer, de restructurer l'industrie de la conserve, et de nationaliser la pêche en Bretagne, en prenant exemple sur ce qui existe déjà à Saint-Jean de Luz. Pour les fabricants, il est hors de question de transiger sur cet objectif et le 4 juillet, la presse annonce l'échec des nouveaux pourparlers.

(255) BN. Le Quotidien. 1 er juillet 1927.

"(D^{ans} les ports) l'annonce n'a pas produit grande sensation et l'impression générale est que les 8/10 ème des grévistes (...) désirent reprendre la mer." (256)

Les marins-pêcheurs ne semblent plus croire à la victoire face à l'intransigeance inébranlable des usiniers. La presse publie le communiqué ministériel, issue de l'entrevue :

"Le ministre des travaux publics a reçu de trois heures à cinq heures les délégués des pêcheurs et les représentants de fabricants de conserves."

"A l'issue de cette discussion la situation était suivante:"

"Le ministre a proposé :

1 - Que les prix fussent ainsi fixés :

Vendée : 375 francs les 100 kilos.

Loire, Inférieure et Morbihan : 400 francs les 100 kilos.

Finistère : 450 francs les 100 kilos."

"Les représentants des fabricants qui proposaient 325 francs pour la Vendée et 350 francs pour la Bretagne ont déclaré n'avoir pas pouvoir pour accepter les propositions du ministre, mais se sont engagés à réunir, mardi matin, à Nantes, leurs collègues pour leur soumettre ces propositions. (...) Les délégués des pêcheurs (...) les ont déclarées insuffisantes, notamment les représentants du Finistère ont déclaré ne pas pouvoir descendre au-dessous de 700 francs (...)" (257)

Le communiqué de la délégation des marins-pêcheurs est également publié, dès le 3 juillet, alors que celle-ci n'est pas encore revenue à Penmarc'h.

"Les délégués des pêcheurs sont dans l'obligation de constater que, à l'issue des pourparlers de la journée, les usiniers qui avaient réclamé un délai fort long pour s'entendre n'ont fait aucune concession, se bornant à ramener à 350 francs pour la Bretagne le prix de 400 francs accepté à la première entrevue."

(256) ADF/10M. Rapport du préfet. 3 juillet 1927.

(257) BN. Le Matin. 3 juillet 1927.

"(...) Les délégués rendront compte lundi de leur mandat aux pêcheurs, mais tiennent tout de suite à situer les responsables de la continuation de la grève, dans le but évident de contraindre par la faim les pêcheurs à accepter leurs conditions."

"(...) Les prix proposés restent inférieurs aux salaires indispensables pour les pêcheurs, malgré la parfaite connaissance, de la part du ministre, de la misère qu'ils engendreraient."

"Cependant le comité de grève adressera aux usiniers, pour la réunion de mardi, de nouvelles propositions, de façon à ne pas permettre à ceux-ci de reculer encore une réponse honnête capable d'amener une solution." (258)

Il devient évident que les usiniers tiennent à gagner du temps, dans l'espoir de voir la grève générale s'essouffler. L'en-trevue ministérielle annoncée dès le 25 juin fut retardée au 1^{er} juillet, à leur demande, puis au 2 juillet. Désormais, sous le prétexte de ne pouvoir prendre de décisions sans en référer aux autres membres du syndicat national, les usiniers décident de ne donner de réponse que le 4 juillet, à Nantes.

Mais à travers les propositions patronales, perce également la volonté de diviser le mouvement de grève. En diminuant le prix des 100 kilos de sardines à 350 francs pour le Finistère, les fabricants entendent démontrer que la grève générale, réclamée par les marins-pêcheurs de Penmarc'h et dont ils acceptent l'existence, leur est plus néfaste que bénéfique. Les usiniers sont, en quelque sorte, obligés de répartir l'augmentation qu'ils avaient accordée aux pêcheurs de Penmarc'h, entre tous les autres ports. Afin d'accentuer les divisions qui existent dans le milieu maritime, ils accordent des prix différents aux ports de chaque département.

Les délégués reviennent à Penmarc'h, le soir du 3 juillet. Un journaliste de l'Ouest-Éclair les attend à la gare de Quimper.

(258) ADF; IOM. L'Humanité. 3 juillet 1927.

"Les délégués ont débarqué ce soir, à 20 heures 22, de l'express de Paris. Nous avons voulu connaître leurs impressions. Celles-ci sont évidemment défavorables aux patrons-usiniers que les pêcheurs accusent d'intransigeance absolue.

"Nous n'avons même pas pu connaître leurs conditions exactes, nous dit l'un d'eux : comment pouvons-nous discuter !"

"Les uns et les autres paraissent d'ailleurs très montés et vont jusqu'à parler de chantage..."

"Alors, demandons-nous, c'est la fin des pourparlers ?"

"Pas encore, nous allons en référer une nouvelle fois à nos camarades et nous soumettrons de nouvelles propositions au ministre. Nous aurons sans doute demain une nouvelle réunion à Saint-Guénolé(...)" (259)

Effectivement, de retour sur le littoral, après une réunion du comité de grève régional, les délégués retournent dans leurs ports respectifs le lundi 4 juillet pour proposer de nouvelles bases de négociations pour la réunion de Nantes qui a lieu le lendemain.

Les nouvelles propositions témoignent de la volonté des marins-pêcheurs de mettre un terme à un conflit qui les plonge dans la misère. Ils acceptent, en fait, les propositions de Tardieu, mais en fixant des modalités d'application, en optant pour un tarif régressif leur permettant de gagner convenablement leur vie, selon le nombre de sardines ramenées au port.

"Si un bateau ne ramène que 1 000 sardines, les 100 kilos, seront payés 800 francs.
 avec 2 000, ce sera 750,
 avec 3 000, ce sera 700,
 avec 4 000, " 600,
 avec 5 000, " 550,
 avec 6 000 " 500,
 au-dessus de 7 000, ce sera 450 francs !" (260)

(259) BN. L'Ouest-Eclair. 4 juillet 1927.

(260) ADF.10M. L'Humanité. 5 juillet 1927.

Malgré des propos de témoignant des dispositions conciliantes des grévistes, l'Humanité n'hésite pas à déclarer que " de la réunion des usiniers à Nantes (...), on n'attend rien de bon." (261)

En fait, on n'espère plus. L'intransigeance patronale paraît inébranlable, alors que dans différents ports, des bateaux, de plus en plus nombreux, sortent. Seuls, les sardiniers restent encore à terre et aux yeux du préfet, ceci est le fait du mauvais temps.

En ce début du mois de juillet, on sent un flottement. La lassitude semble s'installer définitivement. On paraît abdiquer devant un adversaire décidé à fermer les usines si le conflit se prolonge trop longtemps. C'est le même chantage au travail qui s'est manifesté à Lesconil, l'année précédente.

Le 5 juillet, les pourparlers de Nantes échouent. Ce n'est plus une surprise. Toutefois, les usiniers acceptent les propositions ministérielles du 2 juillet, mais pour une durée de quinze jours et sous quelques conditions.

"Les fabricants de conserves ont accepté, le 5 juillet, les prix indiqués par M. Tardieu, sous les réserves suivantes :

- 1- Les quantités à prendre seront indiquées pour chaque port selon les possibilités des usines locales,
- 2- le poisson fera de 25 à 70 au kilo,
- 3- l'accord sera valable pour quinze jours." (262)

Ce sont d'importantes restrictions qui sont apportées aux propositions d'André Tardieu, mais aussi une contradiction flagrante à l'argumentation patronale développée depuis le début du conflit : celle de la production à intensifier. En limitant la quantité absorbable par les usines de chaque port, les usiniers révèlent leur incapacité à accepter toute la production, mais, pour, les pêcheurs, c'est l'incertitude de vendre toute leur pêche.

(261) ADF.10M. L'Humanité. 5 juillet 1927.

(262) CRBC. Le courrier du Finistère. 9 juillet 1927.

Dans le délai de 15 jours, les marins-pêcheurs voient une manœuvre pour faire échouer la grève générale. Les grévistes accepteraient ce tarif, puis au terme de ce délai, retrouveraient les bas prix pratiqués à la fin du mois de juin. Cela représente la perte de l'assurance de bénéficier d'un prix minimal du poisson fixé par contrat.

Pour les marins-pêcheurs de Penmarc'h la lutte continue. Il est hors de question d'accepter de telle propositions qui les replongeraient dans les mêmes conditions que celles qu'ils ont connues avant le déclenchement du conflit.

La grève continue. Et la presse s'interroge :

"La grève va donc continuer et la misère aussi. Nul ne peut prévoir, à l'heure actuelle, jusqu'à quelles extrémité elle pourra amener les pêcheurs bretons, acculés à la famine par l'intransigeance des usiniers." (263)

Le Matin s'inquiète sur les répercussions de ce nouvel échec. "Est-ce la rupture définitive des pourparlers et la reprise de la grève avec une nouvelle virulence." (264) tout en notant la tendance à la reprise dans les ports qui s'effectue depuis plusieurs jours.

Le Populaire n'envisage pas, dans l'immédiat, un accord entre les marins-pêcheurs et les usiniers.

"La solution du conflit qui met aux prises pêcheurs et usiniers ne semble pas encore proche. (...) Le désaccord subsiste et (...) les pêcheurs semblent arriver au terme de leurs concessions (...) En attendant, c'est l'angoisse, c'est la détresse grandissante, qui pèse lourdement sur la population du littoral." (265)

(263) BN. L'Oeuvre. 6 juillet 1927.

(264) BN. Le Matin. 6 juillet 1927.

(5)

Quant à l'Humanité, il déclare :

"Dans l'ensemble, on peut dire que les usiniers ont créé, par leur intransigeance, une atmosphère de bataille dont les répercussions vont rapidement se faire sentir." (266)

Effectivement, le lendemain de l'entrevue de Nantes, la situation est tendue à Concarneau. La Dépêche de Brest décrit l'ambiance qui régna lors de la réunion du 6 juillet : "Concarneau : une journée mouvementée. (...) Dans la salle se trouvait environ 400 personnes, dont une cinquantaine de femmes, dans la cour de la salle et aux abords du lieu de la réunion, un nombreux public où dominait l'élément féminin, attendait ébrilement de connaître les décisions qui seraient prises et que l'on annonçait fort graves." (267)

"Un ordre du jour" combattif est effectivement adopté :

"Que le personnel des usines s'unît au mouvement grévistes ;" "que les pêcheurs thonniers, étrangers au port, ne pourront plus vendre leur poisson à Concarneau. Seuls les pêcheurs thonniers concarnois qui rentreraient de leur première campagne et n'étant pas avertis de la situation actuelle pourraient vendre librement leur pêche ;"

"aucun bateau ne pourrait sortir du port de Concarneau. Aucun poisson ne serait vendu." (268)

Un ordre du jour respecté le lendemain. Les grévistes tentent d'empêcher la vente du poisson, la venue des bateaux dans le port. Les ouvrières des conserveries menacent de se joindre aux marins-pêcheurs. Les usiniers, craignant un mouvement de grève dans leurs établissements, pensent momentanément à ne pas acheter de poisson.

Mais Concarneau est une exception. Partout ailleurs, c'est le calme. A Penmarc'h, le préfet s'étonne de "la passivité des marins qui est à toute épreuve." (269)

(267) ADF. La Dépêche de Brest. 7 juillet 1927.

(268) Idem.

(269) ADF. 10M. Rapport du préfet. 6 juillet 1927.

152

Mais ces derniers sont fermement résolus à continuer la lutte, malgré les quelques défections qui se manifestent dans leurs rangs.

A Douarnenez, la réunion du 6 juillet se termine dans le tumulte :

"A 14: heures 30, la séance fut ouverte devant 800 pêcheurs environ. Aucune femme, aucun civil n'était admis à l'entrée. (...)"

"M. Pencallet Louis vint rendre compte de sa délégation à Nantes. Il annonça aux pêcheurs que vue l'intransigeance des patrons, aucun accord n'était possible. Il leur demander de persévéérer dans le mouvement de grève (...)."

"Il fut remplacé par M. Tillon (...)."

"Celui-ci, en termes violents, reprocha aux pêcheurs de Douarnenez d'être des lâches. Il leur cria : "Je ne sais si c'est vos femmes qui vous conduisent, mais en tous les cas, vous suivez une bande de putains, payées par Béziers, baissez vos culottes, faites-vous enc..., et ensuite par réciprocité allez embrasser les fesses de vos amis les usiniers. Allez donc en mer et dans 15 jours vous viendrez nous demander appui pour vous soutenir, car je vous le répète, vous, les rouges, vous devenez des jaunes, et nous ferons, malgré vous, ce que vous ne voulez pas faire." "

"Après un appel à la grève de solidarité, il déda la tribune à M. Boville, délégué du PC qui vint également violemment traiter de la question de la solidarité. A l'arrivée à la tribune, sans veste, sans gilet, les femmes évincées, mais qui voyaient des rues adjacentes, se mirent à huser l'orateur. Il persévéra néanmoins, invitant les pêcheurs à suivre les directives du camarade Tillon. Dans le bruit, la foule, massée dans la rue, se mit à crier "Viens voir les putains." Tillon rebondit à la tribune invitant les femmes à entrer, mais,... à la porte on les arrêtait."

"Un vote pour la grève eut lieu dans le tumulte. A mains levées, il fut décidé que les marins iraient en mer. Ce vote ne faisant pas l'affaire du comité de grève, M. Pencallet Joseph fit décider que l'on allait voter à bulletins secrets. Dans ce vote, après le dépouillement, on obtint, 522 voix pour rester à terre et 263 pour aller en mer. Dans ce dépouillement, et même pendant le vote des pressions furent commises, des illettrés votant."

(270)

Dès le 6 juillet, Douarnenez ne semble plus adhérer au mouvement de grève. Les femmes y sont vivement opposées. Or il ne faut pas oublier que Douarnenez est un élément important dans la poursuite du conflit. Sans Douarnenez en lutte, les autres ports abandonneront également les pêcheurs de Penmarc'h.

Or, à cette date, seuls Saint-Guénolé-Penmarc'h et Concarneau s'acharnent à continuer la lutte jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

D. LA FIN DU CONFLIT.

=====

1) Echec de la grève générale.

a) "La Trahison."

Le 7 juillet, au matin, à la surprise de tous, on apprend que Douarnenez et Concarneau abandonnent la lutte et décident, par de là même, de cesser le mouvement de grève. Dans ces deux ports, les patrons-pêcheurs, réunis à l'initiative des coopératives, ont voté la reprise.

Alors que l'ensemble de la presse annonce sans commentaire, la fin du conflit, L'Humanité ne cache pas sa déception :

"Brusquement, dans la nuit, nous parvenait la nouvelle que les patrons-pêcheurs de Douarnenez avaient, par 72 voix contre 11, décidé de reprendre la mer.

"A cette nouvelle alarmante, par un seul délégué ne voulut croire. Il fallut attendre ce matin l'arrivée des délégués des ports pour avoir des nouvelles précises." (271)

(270) ADF.IOM. Rapport du commissaire de police de Douarnenez.

6 juillet 1927.

(271) ADF.IOM. L'Humanité. 8 juillet 1927.

Pendant la nuit du 6 au 7 juillet, les événements se précipitent :

"Aussitôt le vote émis à la coopérative, le sieur Stéphan (...) et son collègue Bernard (...) téléphonaient à la coopérative de Concarneau et d'Audierne que les pêcheurs de Douarnenez reprenaient le travail. Ils expédiaient le télégramme suivant à tous les ports : "Patrons-pêcheurs de Douarnenez ont décidé 72 voix contre 11 prendre mer. Attendons décision votre port." (272)

Le lendemain matin, 7 juillet, les patrons-pêcheurs de Concarneau votent la reprise, par 46 voix contre 17.

Ce brusque revirement de situation plonge les marins-pêcheurs de Penmarc'h et la CGTU dans la consternation.

L'Humanité n'hésite pas à parler de "manoeuvre gouvernementale" et de "trahison."

"Certains dirigeants de la coopérative douarneniste (...) avaient (...) trahi abominablement la cause des pêcheurs et suivi à la lettre les directives de l'Inscription maritime."

"Ils avaient fait pis encore. Leur sale coup perpétré, le vote acquis grâce à une scandaleuse manoeuvre (...) le télégraphe et le téléphone fonctionnèrent à plein."

"Tous les principaux ports furent avisés de ce résultat. Et ce fut le trouble partout."

"Douarnenez lâche et reprend la mer ? Il est impossible de continuer ! s'écria-t-on."

"Et l'on suivit Douarnenez, c'est à dire que l'on tomba dans le piège tendu à Concarneau."

"Alors Guilvinec, Penmarc'h votèrent aussi : "Nous sommes résolus, déclarèrent-ils, à continuer la lutte encore, mais nous ne pourrons le faire si Douarnenez et Concarneau lâchent."

(272) BN. La République ouvrière et paysanne. 5 novembre 1927.

"Ainsi la grève est brisée, brisée par une savante manœuvre politique. C'est Douarnenez qui a été choisie pour cette besogne ou plutôt ce sont quelques hommes de Douarnenez qui ont été choisis par les usiniers pour remplir le rôle de Judas." (273)

Les patrons-pêcheurs, après avoir obtenu la confirmation que Concarneau abandonnait la lutte, organisèrent, ce même 7 juillet, une réunion afin de faire ratifier par les marins-pêcheurs la reprise du travail.

Le comité de grève de Douarnenez intervint et tenta de faire échouer la "manœuvre" des patrons-pêcheurs, en se rendant à 13 heures, sous le hangar de la coopérative l'"Abeille" où ces derniers tenaient leur réunion qui rassemblait 150 personnes.

"M. Stéphan Français vint déclarer que le vote de la veille devait être ratifié et que tous devaient reprendre la mer(...)."

"A l'unanimité, moins une voix, le départ en mer fut voté."

"Survint M. Pencalet Joseph, du comité de grève, qui voulut faire annuler ce vote, les cris de "En mer" se firent entendre et malgré sa colère, l'orateur improvisé dut quitter le hangar, en promettant que les choses n'iraient pas comme les patrons le voulaient."

"Derrière lui, les patrons partirent, et tous se retrouvèrent sous les halles. L'assistance peut être évaluée à 1000 marins-pêcheurs."

"En cours de route, la discussion ne cessa pas entre MM. Stéphan et Pencalet Joseph. Ils grimpèrent ensemble sur la table servant de tribune. Les femmes réussirent à forcer les portes et entrèrent au nombre de 500 environ. Au dehors, un millier de personnes étaient rassemblées."

"M. Joseph Pencalet prit la parole pour exhorter les marins à rester à terre. M. Stéphan déclara le contraire.

(273) ADF.10M. L'Humanité. 8 juillet 1927.

Dès lors, ce ne fut qu'une longue discussion entre les deux orateurs, chacun soutenant son point de vue. (...)"

"Les cris reprurent. "En mer. En mer" et d'autres tels que "la chique. La chique." Les femmes voulurent faire sortir l'orateur, mais un groupe de jeunes marins, s'emparant de carottes, de pommes de terre et de navets, les leur lança et les empêcha d'approcher, néanmoins l'orateur dut se retirer."

"A 16 heures, la réunion fut levée dans le tumulte et à 16 heures 15, le tambour de ville faisait connaître à la population "Demain vendredi, toute la petite pêche sortira librement. Les sardiniers partiront au fur et à mesure de leurs apprêts." Signé : la coopérative l'"Abeille." "

"Un quart d'heure plus tard, une nouvelle annonce était faite. C'était le comité de grève qui protestait en disant "Nous n'accepterons pas la décision de l'"Abeille". Tous aux halles ce soir à 20 heures." (274)

Une lutte s'engager alors entre la coopérative, regroupant la majorité des patrons-pêcheurs et le comité de grève. Pour la CGTU, il s'agissait de faire comprendre aux marins-pêcheurs qu'ils ne devaient pas suivre les décisions prises par leurs patrons dont les intérêts étaient différents, selon la coopérative et l'Inscription maritime.

Ici, apparaît clairement les rivalités entre l'équipage et le patron-pêcheur. Rivalités qu'ont favorablement exploitées les pouvoirs publics.

Une seconde division éclata en plein jour, entre les ouvrières d'usines et les marins-pêcheurs. La solidarité était inexiste entre ces deux groupes.

Toutefois, malgré la vote unanime pour la reprise du travail et l'éclatement de la solidarité, la CGTU gardait espoir :

(274) ADF.10M. Rapport du commissaire de Police de Douarnenez.

7 juillet 1927.

"... A moins que dans la réunion qui va se tenir à 20 heure 30 à Douarnenez, réunion à laquelle est conviée toute la population, il ne se produire un revirement." (275) Le commissaire de police de Douarnenez évoque ainsi cette réunion :

"A l'heure dite, environ 2 000 personnes étaient rassemblées sous les halles. Autant se trouvait dehors, venant de Tréboul de Poul-David et de Plouaré."

"Un bureau fut formé, composé de MM Pencalet Louis, Pencalet Joseph, et Gonidec."

"M. Pencalet Louis prit la parole, il tenta d'amener les marins à rester à terre, par ordre du comité central de grève. Il refusa aux patrons le droit de commander, déclarant que plus que jamais, la lutte des classes était engagée et qu'il fallait que le prolétariat en sorte vainqueur. (...)"

"Ils demandèrent aux auditeurs de ne pas laisser convaincre par les commises, par les gens payés par les usiniers et de relever par le courage le moral des hésitants."

"M. Le Goff déclara "soyez fermes, des secours nous arrivent, on va vous les distribuer et comme à Saint-Guénolé, vous aurez la victoire." "

"Ces paroles furent couvertes par des huées. Les femmes criant : "Nous préférions avoir du pain à crédit, que de le demander à vous ou à Le Flanchec." "

"Dès ce moment la réunion était finie."

"Dès lors les gens s'interpellaient et se battaient. Sous les halles, il en était de même."

"(...) Les orateurs tentèrent de faire voter un ordre du jour préconisant la grève à outrance. Ils furent les seuls à l'adopter."

(275) ADF.10M. L'Humanité. 8 juillet 1927.

"(...) A aucune réunion M. Le Flanchec ne parut." (276)

La grève générale était désormais terminée : la CGTU n'avait pas réussi à atténuer les rivalités.

Ce dont se satisfaisait La Dépêche de Brest, pour qui la reprise de la pêche était "une victoire féministe" face aux communistes qui viennent de subir une défaite dont ils se relèveront difficilement. (277)

Un échec que reconnaît la CGTU :

"Il ne faut pas se le dissimuler : les pêcheurs viennent de subir une défaite sérieuse." (278)

b) Les causes de l'échec.

La CGTU s'interroge sur le succès de la manœuvre patronale et les causes de l'échec de la grève générale :

"(...) Pour que la réussite de cette manœuvre fût possible, fallait-il encore qu'elle fût déclenchée dans des conditions déterminées : fallait-il encore que le milieu fût apte à l'enregistrer." (279)

Effectivement, le milieu maritime présentait les conditions nécessaires à la victoire patronale : des faiblesses que les usagers ont su exploiter.

La principale faiblesse réside dans l'hétérogénéité de ce milieu où existent de nombreuses rivalités qui contribuent à le diviser.

(276) ADF.10M. Rapport du commissaire de police de Douarnenez.

7 juillet 1927.

(277) ADF. La Dépêche de Brest. 9 juillet 1927.

(278) ADF.10M. L'Humanité. 9 juillet 1927.

(279) BN. L'Humanité. 12 juillet 1927.

Ces différences s'observent à divers niveaux :

- entre les différentes catégories de marins-pêcheurs dont les intérêts ne sont pas identiques. C'est ce qui est apparu pendant le conflit : alors que l'ensemble des sardiniers suivaient le mot d'ordre de grève, les langoustiers, thonniers... continuaient à aller en mer. La baisse du prix du poisson concernait plus directement les pêcheurs de sardines, et de ce fait, il était difficile de faire admettre aux autres catégories qu'elles devaient apporter leur solidarité au mouvement de grève ;

- entre les différents ports la situation économique de chacun étant différente. Alors qu'à Douarnenez, les cours du poisson sont plus élevés, grâce à la présence de nombreux mareyeurs, Penmarc'h dépend plus des usiniers qui, en règle générale, achètent le poisson à un prix plus faible.

- entre l'équipage et le patron-pêcheur auquel le premier réclame des augmentations de salaires.

A ces divisions internes s'ajoute le problème du filet tournant, refusé par tous les ports du Sud-finistère, mais accepté par celui de Saint-Guénolé-Penmarc'h depuis la campagne de pêche de 1926.

En étangissant le milieu maritime aux ouvrières d'usines, on constate une nouvelle division, aboutissant quelquefois à des rivalités. Si les conditions de travail sont totalement différentes, il n'en demeure pas moins que souvent, les intérêts des ouvrières et des pêcheurs sont liés dans les conflits sociaux pendant lesquels la solidarité réciproque doit se manifester. Lorsque les ouvrières cessent le travail, la solidarité des marins-pêcheurs doit être effective. Il ne faut en aucun cas que ces derniers, réduits à un chômage partiel forcé, se retournent contre les femmes.

De même, lorsqu'un conflit oppose les marins-pêcheurs aux usiniers, il est essentiel que les ouvrières refusent de "travailler" le poisson provenant des autres ports. Également réduites au chômage, elles doivent apporter leur solidarité aux marins.

160

Or cette solidarité n'a pas existé à Douarnenez, les femmes s'étant montrées les plus acharnées à mettre fin à la grève générale. Le patronat a exploité ces divisions en les accentuant.

Pendant le conflit, l'application d'un prix minimal d'achat du poisson n'a été réclamé que pour la sardine. Cette revendication était le résultat d'une division artificiellement créée par les usiniers qui ne s'attaquèrent qu'au prix de la sardine et du maquereau, sachant que ces deux pêches étaient pratiquées par le même bateau. De ce fait, les différences d'intérêt existant entre les différentes catégories de marins-pêcheurs se trouvaient renforcées.

Outre cette revendication déjà restrictive, André Tardieu, tenta de limiter le conflit à un niveau local. Par l'intermédiaire de l'Inscription maritime, le ministre des travaux publics adressa plusieurs télégrammes aux marins-pêcheurs pour les persuader de ne pas apporter leur solidarité à ceux de Saint-Guénolé-Penmarc'h. De cette grève générale, les ports ne tireraient aucun avantage, le conflit étant strictement local, et non régional.

Et pour faire comprendre aux marins-pêcheurs que la grève générale allait à l'encontre de leurs intérêts, il proposa des prix différents pour chaque département, accentuant ainsi les rivalités existant entre les ports.

Mais la principale rivalité exploitée par les pouvoirs publics fut celle qui opposait les équipages aux patrons-pêcheurs, ces derniers étant plus directement liés aux coopératives, financées, en partie, par le crédit maritime. En proposant des crédits spéciaux aux coopératives, afin de diminuer le prix de revient des moyens de production des patrons-pêcheurs, André Tardieu s'assurait leur sympathie.

D'autre part, le patronat possédait des appuis sûrs :

Le Ministre des travaux publics, André Tardieu, en qui les marins-pêcheurs espéraient beaucoup et dont l'autorité joua un rôle important dans le conflit, par l'intermédiaire de l'Inscription maritime.

Le préfet du Finistère, M. Rischmann, qui, par ses fonctions fut amené à installer, par l'intermédiaire du commissaire spécial, M. Hornez, un dispositif de répression policière à Penmarc'h.

Toutefois, il faut reconnaître que M. Rischmann manifesta une irritation constante vis à vis de l'intransigeance des usiniers et une certaine compréhension pour les protestations des marins-pêcheurs, voire un appui moral à leurs revendications justifiées.

Il ne faut pas négliger, également l'appui de la presse. La Dépêche de Brest et surtout l'Ouest-Eclair, qui, au début du conflit, apportèrent leur solidarité aux marins-pêcheurs et qui devinrent un relais de transmission des thèses patronales et ministérielles. Tout en tentant de justifier la bonne volonté d'André Tardieu, soit disant sensible aux conditions de travail et de vie des marins-pêcheurs, ces deux journaux essayèrent de mettre en valeur le rôle des députés démocrates gagnés à la cause patronale, afin de discréder l'action des militants de la CGTU, accusés d'être "des espions de Moscou", dont le but était de rendre plus misérables les marins-pêcheurs.

Le spectre du communisme abondamment évoqué par l'ensemble de la presse, afin de diviser les marins-pêcheurs sur l'orientation syndicale de la lutte. Il suffit de se rappeler de l'attitude réformiste de la CGT qui essaya de rassembler une partie des marins-pêcheurs et qui fut un frein à l'extension de la grève générale à tous les ports du Morbihan.

Au début du mois de juillet, le patronat inquiet de l'ampleur de la grève générale des marins-pêcheurs, n'hésita pas à réemployer l'arme du chantage au travail. Une tactique très persuasive quand les deux principales activités économiques de la frange côtière du Sud-Finistère étaient la pêche et l'industrie de la conserve ! La perspective de la fermeture définitive des usines, entraînant la disparition partielle de la pêche, eut une influence non négligeable sur la population gagnée par la lassitude née de l'intransigeance des usiniers, fortement unis dans leur syndicat.

Le 7 juillet 1927, la victoire patronale est éclatante, mais après bien des difficultés.

Face au syndicat national des fabricants de conserves qui possédaient des moyens solides pour résister indéfiniment, la CGTU vient d'essuyer un sérieux échec.

Il est certain que les fabricants ont profité de l'incertitude dans laquelle était plongé le mouvement de grève générale au début du mois de juillet, pour mettre fin au conflit. Ce facteur

psychologique favorisa l'ultime attaque patronale.

Dans la majorité des ports, la lassitude, née de l'incertitude de gagner face à l'intransigeance des usiniers, s'était installée.

Ce découragement était, certes, le résultat de l'appréciation de la lutte, mais aussi celui de la difficulté de la CGTU à garder les marins-pêcheurs sur des positions revendicatives, offensives. Ce que reconnaît la CGTU :

"Nos moyens étaient insuffisants pour maintenir un tel mouvement privé de cadres syndicaux." (280)

Effectivement, la CGTU a trop présumé de ses forces. Il ne faut pas oublier que sa création et son implantation sont récentes. Cette faiblesse apparaît durant le conflit. Ainsi, les délégations se rendant à Paris, sont-elles composées des principaux dirigeants locaux de la CGTU, laissant à Penmarc'h, des grévistes sans encadrement. Cela a favorisé les manœuvres patronales, comme les intrusions répétées des gendarmes dans la commune. Puis pour vaincre un patronat fort uni, dont les intérêts étaient pris en main par leur syndicat national, il fallait élargir le conflit en dehors de la localité de Penmarc'h qui, seule, n'aurait jamais pu résister.

La grève générale devenait une nécessité, mais, avec elle, apparaissait la difficulté d'unir, dans un même combat, toutes les composantes du milieu maritime. Pourtant, la CGTU semblait avoir réussi à faire disparaître les rivalités à la fin du mois de juin.

Mais, maintenir un conflit généralisé d'une telle ampleur thématique et territoriale, dans un milieu si hétérogène, face à un patronat fort, était un défi très difficile à relever.

(280) BN. La république ouvrière et paysanne 29 octobre 1927.

Depuis la création de l'Union régionale en Bretagne, la CGTU s'était fortement implantée dans la classe ouvrière. Mais si la conscience d'appartenir à une classe sociale était évidente pour les femmes des usines, il n'en allait pas de même des marins-pêcheurs. La division interne entre l'équipage et le patron-pêcheur était un frein à cette prise de conscience de classe face au patronat de la conserve dont ils dépendaient pourtant tous, aux côtés des ouvrières.

C'est cette unité de lutte qui manqua. C'est cette unité que la CGTU a recherchée, dans des conditions très difficiles ; conditions liées au contexte hétérogène du milieu maritime où les intérêts de chaque catégorie de marins-pêcheurs, de chaque port, des ouvrières des conserveries... divergent et convergent simultanément.

Toutefois, la CGTU conclut sur une note d'espoir :

"Il y a tout un prolétariat sur les côtes (...) de Bretagne tout un prolétariat qui, au feu de la lutte, s'est éveillé. On ne l'endormira plus". (281)

2) Mais le problème reste entier.

Le 8 juillet 1927, les marins-pêcheurs reprennent la mer aux conditions patronales, tandis qu'André Tardieu accepte d'accorder des secours aux grévistes, après les avoir refusés le 5 juillet et que, la municipalité de Penmarc'h (282) rembourse plus de 25 000 francs aux boulangers qui ont distribué du pain aux grévistes pendant le conflit.

Le 13 juillet, les marins-pêcheurs de Penmarc'h se résignent à reprendre le travail, les quelques usines réouvertes dans la commune se faisant ravitailler par le Comptoir d'achat de Locudy.

(281) ADF.10M. L'Humanité. 9 juillet 1927.

(282) AC. Penmarc'h. Série F. Economie.

Si la grève générale est terminée, tous les problèmes ne sont pas résolus : le Comptoir d'achat n'a pas été supprimé et le cours du poisson reste faible.

Le préfet craint toujours la menace d'un nouveau conflit : "(...) la reprise du travail s'est normalement effectuée dans ce port, mais la cause initiale du conflit persiste à l'état latent et celui-ci peut renaitre." (283)

Semblant faire table rase de l'évolution des revendications des marins-pêcheurs pendant le conflit, le préfet réduit ces dernières à la simple demande de suppression du Comptoir d'achat ; ce qui lui permet de confirmer que ce sont les communistes qui ont étendu le débat à l'application d'un prix minimal d'achat du poisson. Il contaste, alors que la CGTU avait fait passer la suppression de cet organisme en second lieu, que les marins-pêcheurs restent attachés à leur première revendication.

Parallèlement, M. Rischmann continue à penser que l'agitation permanente des marins-pêcheurs depuis la fin de la grève générale est entretenue par les mareyeuses, dont l'intérêt est d'obtenir, également, la suppression du Comptoir.

"Les prix finalement acceptés puisque la grève a pris fin, les pêcheurs ont repris la mer, mais madame Jacob n'a pu retrouver sa florissante industrie et désidés à tout faire pour se venger des usiniers, elle profitera du premier incident venu. Il est impossible d'avoir aucun moyen d'action sur une mégère déchaînée par la perte qu'elle subit de 8 à 10 000 francs par mois, qui n'hésite pas à faire au cabaret les sacrifices nécessaires pour monter les esprits." (284)

Il est difficile de suivre le préfet dans son analyse de la situation. Si le rôle des mareyeuses n'est pas à négliger, les marins-pêcheurs ont tiré des enseignements des six semaines de lutte qu'ils ont menée.

(284) ADF.10M. Rapport du préfet. 15 juillet 1927.

Le débat d'idées qui a eu lieu pendant le conflit a permis aux pêcheurs de Penmarc'h de saisir la signification de la présence du Comptoir d'achat dans l'orientation économique patronale, c'est à dire la rationalisation et la concentration de la pêche et de l'industrie de la conserve. Le Comptoir d'achat est le moyen d'atteindre ce but.

A la mi-juillet, les marins-pêcheurs de Penmarc'h sont à nouveaux isolés dans leur lutte. La seule revendication qu'ils puissent imposer désormais, est bien la suppression de cet organisme, l'établissement d'un prix minimal d'achat du poisson exigeant la solidarité de tous les ports.

Les premiers incidents éclatent à Loctudy, le 13 juillet. Des marins-pêcheurs de Penmarc'h qui avaient décidé de vendre leur poisson dans ce port, se voient refuser par les usiniers et les mareyeuses.

"(...) Un certain nombre de pêcheurs de sardines de Penmarc'h étant venus dans l'après-midi de mercredi à Loctudy pour y vendre leur pêche, se sont trouvés en présence des représentants du Comptoir d'achat, MM Danzé et le mareyeur Tareau, qui n'avaient pas reçu d'ordre d'achat des usiniers. Les pêcheurs, poussés par Bouguéon qui avait réussi à vendre son chargement le matin, manifestèrent de l'humeur à l'égard du Comptoir et Bouguéon voulut même pénétrer dans le magasin de Tareau pour s'emparer de Danzé et lui faire un mauvais parti, ce dernier put s'esquiver par l'arrière de la maison et sauter de plusieurs mètres de haut sur la grève et gagner Pont l'Abbé. Le poisson de quelques bateaux fut enfin acheté après entente par téléphone et les autres pêcheurs furent invités à regagner Saint-Guénolé pour y vendre leur pêche." (285)

Mais cet incident rapporté par le commissaire spécial dépasse la simple protestation contre le Comptoir d'achat. Les marins-pêcheurs de Penmarc'h n'ont pas abandonné la lutte. Après la vente de la pêche qui a lieu après l'intervention téléphonique du préfet,

(285) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 15 juillet 1927.

166

les militants locaux de la CGTU de Penmarc'h, Joseph Le Pape et Bouguéon restent à Loctudy et protestent contre l'avilissement du prix d'achat de la sardine, en faisant remarquer que les prix de 450 francs aux 100 kilos, acceptés par le patronat, le 5 juillet, ne sont pas respectés. Mais le commissaire spécial s'emprise, dans son rapport, de justifier ces bas prix en constatant "que ce prix(450 frs) était proposé pour du poisson de 25 à 70 au kilo alors que celui vendu à Loctudy ce jour là ne comptait que 20 à 22, moule trop fort et de moindre valeur." (286)

Effectivement, les usiniers tiennent leurs engagements du 5 juillet. A cette époque, les marins-pêcheurs avaient déjà souligné les aspects restrictifs des propositions patronales.

Pendant ce temps, à Penmarc'h, une même effervescence se fait sentir. Devant les menaces répétées des marins-pêcheurs, le Comptoir d'achat fonctionne "grâce à l'intermédiaire des gérants d'usines qui se sont entendus pour assurer à tour de rôle l'achat et la répartition." (287)

Aux incidents de Loctudy, le syndicat des pêcheurs et la mairie de Penmarc'h réagissent vivement, en expédiant, le jour même, un télégramme de protestation à M. Tardieu :

"Proteste énergiquement contre maintien du comptoir d'achat susceptible de déclencher une grève bien violente." (288)

Parallèlement, le préfet rencontre le directeur général des Comptoirs :

(286) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 15 juillet 1927.

(287) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 15 juillet 1927.

(288) ADF.10M. Télégramme du syndicat des pêcheurs à M. Tardieu.

13 juillet 1927.

"Il est venu sur place se rendre compte de la situation et il craint qu'il devienne impossible aux usiniers de se ravitailler en poisson par l'entremise du comptoir. Dans cette éventualité, puisqu'ils ne veulent pas céder sur ce principe, il ne voit pas d'autre solution que la fermeture pure et simple des usines." (289).

Malgré l'agitation permanente des marins-pêcheurs, les usiniers ne cèdent pas et le chantage au travail réapparaît, à la grande déception du préfet qui insiste sur les répercussions qu'aurait la fermeture des usines.

Le 15 juillet, l'agitation atteint Concarneau où les usiniers refusent d'acheter la pêche. Le 16 juillet, le préfet écrivait :

"(...) Sans en avoir avisé les pêcheurs auparavant, les usiniers refusèrent d'acheter les sardines qui venaient d'arriver. Des protestations s'élevèrent, une manifestation allait s'organiser mais, sur mon intervention pressante, les petites usines acceptèrent néanmoins d'absorber la pêche mais, sous prétexte que celle-ci était restée au soleil pendant plusieurs heures, ils le firent à un prix considérablement diminué (...) " (290)

Le jour même, M. Amieux avisait les marins-pêcheurs de Penmarc'h et du Guilvinec que les usiniers n'achèteraient pas de sardine le lendemain. Parallèlement, craignant la colère de pêcheurs il téléphona au préfet, comme en témoigne celui-ci :

"(...) J'ai reçu à 7 heures 30 du soir un coup de téléphone de M. Amieux me prévenant "qu'il me faudrait peut-être prendre des mesures" car les usiniers avaient subitement décidé, qu'à Saint-Guénolé et au Guilvinec, on n'achèterait pas de poisson (...), les usines en étant encombrées. (...) " (291)

(289) ADF.10M. Rapport du préfet. 15 juillet 1927.

(290) ADF.10M. Rapport du préfet. 16 juillet 1927.

(291) Idem.

Ces mesures se devinent aisément.

Il s'agit d'employer la force répressive pour faire respecter la décision patronale. Mais cette précaution de M. Amieux dévoile également la peur de voir les marins-pêcheurs se révolter. Une peur partagée par le préfet qui fait remarquer au secrétaire du syndicat national des fabricants, le risque d'une telle décision inopportune, dans "des ports où un conflit est à l'état latent sur la question du comptoir d'achats." (292)

Toutefois, M. Rischmann respire : les marins-pêcheurs de Penmarc'h et du Guilvinec restent calmes. Mettant à profit cette journée de chômage, le syndicat des pêcheurs de Penmarc'h demande d'être reçu par M. Hornez :

"Le comité, écrit celui-ci, m'a fait part de ses doléances au sujet de la vente difficile de la sardine et du manque à gagner provenant d'un jour férié et d'un jour de chômage imposé par les usiniers. Il proteste contre la maison Ravilly qui a pu travailler les petits pois pendant toute la grève et qui maintenant n'achète aucune sardine, contre les usines locales qui n'achètent pas autant qu'elles le pourraient." (293)

Mais le comité se heurte à l'incompréhension du commissaire spécial qui justifie les bas prix, approuve la décision des fabricants de ne pas acheter, reconnaît à ces derniers l'honnêteté d'avoir prévenus les pêcheurs, et défend les usines locales qui ne peuvent pas absorber plus de sardines.

Toutefois, M. Hornez accepte d'intervenir auprès du préfet pour que les usines Ravilly, Béziers, Chancereille et Rio-Le-Gall reprennent la fabrication des conserves.

Deux jours plus tard, M. Rischmann communique au maire de Penmarc'h le résultat de ses démarches auprès des usiniers :

(292) ADF.10M. Rapport du préfet 16 juillet 1927.

(293) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 17 juillet 1927.

"En ce qui concerne la maison Béziers, elle est fermée définitivement à la suite des difficultés qu'elle a rencontrées et je ne pense pas qu'il soit possible de compter sur sa réouverture. La maison Saupiquet m'a fait connaître qu'elle achetait. En ce qui concerne les autres qui sont de moindre importance, elles m'ont promis de reprendre sous peu la fabrication (...) mais elles sont gênées (...) par les prix qu'ils disent ne pas pouvoir atteindre." (294)

Le résultat est décevant lorsque l'on sait que la maison Béziers absorbait 50 % de la pêche. L'avenir est sombre après la déclaration des petites usines qui avouent leur incapacité à acheter plus de sardines à un prix élevé.

Reconnaissant l'échec de son intervention, le préfet tente de persuader le maire de Penmarc'h qu'on traverse une période de transition :

"La grève a jeté une perturbation chez tous et il faut quelque temps pour que les choses se tassent et que tout redevienne normal"

"Avec de la bonne volonté de part et d'autre, je suis persuadé qu'on y arrivera." (295)

Mais la bonne volonté évoquée par M. Rischmann ne semble pas se manifester du côté patronal. "Depuis la fin de la grève les pêcheurs sont rendus soit à limiter leurs pêches, soit à chômer plusieurs jours par semaine parce que les usiniers trouvent un jour la sardine trop grosse, le lendemain trop petite, et qu'ils cessent brusquement leurs achats." (296)

Les usiniers continuent à acheter peu de sardines, à un prix bien inférieur à celui fixé le 5 juillet à Nantes.

(294) ADF.10M. Lettre du préfet au maire de Penmarc'h 18 juillet 1927.

(295) Idem.

(296) ADF.10M. Rapport du préfet 28 juillet 1927.

Le 25 juillet, ils tentent de faire accepter par la population de Penmarc'h l'arrivée d'un nouveau gérant du Comptoir d'achat, M. Péron. Mais ce dernier doit quitter son poste le jour même :

"Sans le molester ni l'insulter, les marins et les femmes firent comprendre à M. Péron que la population ne voulait plus du Comptoir et qu'il avait tort de vouloir s'en faire le représentant. M. Péron se retira chez lui, pendant que le directeur des Comptoirs se faisait transporter hors de Saint-Guénolé dans la voiture automobile d'un gérant d'usine." (297)

Le comptoir d'achat est dans l'incapacité de fonctionner : les marins-pêcheurs et les femmes sont décidés à obtenir sa suppression et chaque jour, l'agitation réapparaît.

Le mardi 26 juillet, la pêche est difficilement absorbée par les usines locales et, le soir même, les fabricants annoncent qu'ils n'achèteront plus de sardine jusqu'à nouvel ordre. Plus de la moitié de la pêche est rejetée à la mer. Les pêcheurs réagissent vivement :

"(Ils eurent) d'abord l'intention, en signe de protestation de répandre ce poisson sur les rocs de la commune, en réponse à la demande des usiniers d'utiliser le filet tournant alors que les quantités pêchées au filet droit ne peuvent être travaillées." (298)

Le préfet est excédé par l'attitude des usiniers qui ne font aucun effort pour améliorer la situation, et bien plus, semblent en rechercher l'aggravation. M. Rischmann, dans un élan d'humanité déclare :

(297) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 30 juillet 1927.

(298) Idem.

"Le marin n'a pas tort lorsqu'il proclame que lorsque la pêche est bonne, on emploie tous les moyens pour diminuer son gain. Il est à présumer d'ailleurs que cette sardine de moins bonne qualité ne sera pas vendue moins cher au consommateur." (299)

Puis, il s'en prend, sans indulgence, aux fabricants dont il renonce à comprendre la position :

"Il n'est point surprenant que le problème de la sardine apparaisse comme insoluble aux profanes puisque les usines y apportent chaque jour des contradictions auxquelles on ne saurait s'attendre. Il y a quelques semaines les usiniers se plaignaient de ce que les pêcheurs se refusent systématiquement à user des moyens et d'engins susceptibles d'augmenter la production ; aujourd'hui que, sans ces moyens, cette production est déjà importante, ils ne peuvent l'absorber ce qui entraîne des incidents fâcheux." (300)

Une situation inquiétante dont le préfet craint, à tout moment, un rebondissement. Effectivement, le moindre incident peu désormais, attiser la colère des marins-pêcheurs. Depuis la reprise du travail, ceux-ci et les femmes sont restés sur l'offensive et entretiennent même une effervescence constante dans les autres ports.

3) La victoire morale : Suppression du Comptoir d'achat

Au terme de deux semaines d'agitation permanente, une véritable émeute éclate à Saint-Guénolé le 28 juillet : un bateau fait naufrage dans le port, sous les yeux de la population. Il se dirigeait vers Audierne où il allait vendre sa pêche, refusée par le Comptoir d'achat de Penmarc'h. Immédiatement, les usiniers sont accusés d'être les responsables. La colère contenue depuis la fin de la grève générale s'extériorise violemment.

(299) ADF.10M. Rapport du préfet. 16 juillet 1927.

(300) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 30 juillet 1927.

L'Oeuvre commente les causes et le déroulement du naufrage :

"Le bateau sardinier à moteur "Notre Dame de la Joie", patron Jean-Louis Hélias, revenant au port avec une très bonne pêche, s'est vu refuser son poisson par le délégué du comptoir d'achats. Mécontents, les pêcheurs reprirent la mer pour se rendre à Audierne, où ils espéraient se débarasser de leur pêche ; le temps était mauvais et la mer se brisait sur les récifs qui forment un redoutable obstacle devant le port. Vers 8 heures 45, alors que le bateau s'engageait dans la grande passe, une lame de fond le couvrit et il coula ; les sept hommes de l'équipage se cramponnèrent aux vergues, aux mât, à la quille de l'embarcation soutenue encore sur l'eau par le liège des 115 filets qu'elle portait à son avant. Quelques instants plus tard, on aperçut plus que quelques points noirs sur la surface de la mer sombre."

"La population avait suivi le drame et pensa, en voyant le bateau sombrer, que tout l'équipage avait péri. Comme une trainée de poudre, l'émeute déferla contre les usines et des cris de "au feu", "à mort les usiniers" retentirent ."⁽³⁰¹⁾

Trois quarts d'heure plus tard, l'équipage est sauvé par les pêcheurs du canot "l'Etoile-Aster". Soulagée la population, rassemblée sur le port se calme et commente le naufrage.

"Si la barque était rentrée avec nous hier, disaient les pêcheurs, le naufrage ne se serait pas produit. Or si Hélias a été malgré la mer mauvaise, jusqu'à Audierne, c'est pour ne pas crever de faim en vendant sa pêche au prix de famine du comptoir d'achats. Pour gagner cent sous ou dix francs de plus au mille, deux bargues de pêche sont à peine perdues et sept hommes ont failli se noyer..."⁽³⁰²⁾

(301) BN. l'Oeuvre. 30 juillet 1927.

(302) BN. l'Humanité. 30 juillet 1927.

Prévenu télégraphiquement, M. Rischmann arrive aussitôt à Saint-Guénolé, accompagné de plusieurs gendarmes.

"Les pêcheurs dédaignèrent cette dernière provocation".

"Leurs camarades étaient sauvés. Et puisque les sept hommes étaient maintenant hors de danger, leur désir d'une vengeance immédiate (...) s'apaisait." (303)

Pour les marins-pêcheurs, il s'agit maintenant d'obtenir la suppression du Comptoir d'achat qu'ils rendent responsable du naufrage. Le syndicat des pêcheurs, après le sauvetage de l'équipage et le retour au calme de la population, adresse le télégramme suivant au préfet :

"Population émue Penmarc'h proteste contre mesures prises par comptoir d'achats condamnant pêcheurs chômage et misère, rend comptoir d'achat responsable accident survenu Saint-Guénolé faillant coûter vie à sept hommes, espère que préfet voudra venir constater situation terrible faite volontairement à population maritime par usiniers.

Le secrétaire : Souron." (304)

M. Rischmann s'est effectivement rendu à Saint-Guénolé dès l'annonce du naufrage et a discuté avec les marins-pêcheurs. Il constate qu'"il n'y a pas de solution à ces incidents qui peuvent tout d'un coup tourner au tragique, à moins que les usiniers ne veuillent prendre la décision de suspendre les achats par le mode du comptoir d'achats, pendant un certain temps." (305)

Il est désormais évident que les marins-pêcheurs, après ce naufrage, n'accepteront plus l'existence du comptoir d'achat. Il faut que les usiniers cèdent et M. Rischmann intervient immédiatement auprès d'eux.

(303) BN. L'Humanité 30 juillet 1927.

(304) ADF.10M, Rapport du préfet. 28 juillet 1927.

(305) Idem.

Mais il désespère devant l'intransigeance de M. Amieux qui lui déclare qu'il est prêt : "à suspendre complètement les achats tant que les marins n'accepteront pas ce mode de faire." (306)

Pendant ce temps, à Penmarc'h, les marins-pêcheurs et les gérants d'usines se réunissent et décident "de faire un dernier effort auprès des usiniers pour qu'ils se rendent compte de l'état d'esprit de la population, monté contre le comptoir, et de provoquer une réunion à la préfecture, à Quimper, des fabricants et des pêcheurs pour obtenir la suppression." (307)

De son côté, M. Rischmann tente une dernière fois de convaincre M. Amieux de suspendre le Comptoir d'achat. Une conversation téléphonique aigre s'engage entre eux, que relate ainsi le préfet :

"Hier soir, j'ai eu une conversation avec M. Amieux au cours de laquelle je me suis efforcé de lui faire à nouveau comprendre que la solution de la crise de Saint-Guénolé était simple et entre les mains des usiniers. L'entretien a été assez vif parce que je causais du comptoir d'achats, dont je persiste à demander la suspension (...). Cette question ne paraissait pas intéresser mon interlocuteur et ce qu'il voulait surtout, c'était que je lui réponde : j'assume toute la responsabilité de vos mauvaises manœuvres et de votre incompréhensible entêtement et je vais envoyer 300 gendarmes à Penmarc'h pour vous protéger contre les brigands de pêcheurs qui demandent à travailler."

"Jé lui ai donc dit simplement que je ne prenais pas cette responsabilité et que, pour le maintien d'ordre, je savais ce que j'avais à faire."

C'est à la suite de cet échange de propos téléphoniques qu'il a demandé à M. Lémy de réclamer la protection des pouvoirs publics en raison de l'extrême gravité de la situation ."

(306) ADF.10M. Rapport du préfet. 28 juillet 1927.

(307) ADF.10M. Rapport du commissaire spécial. 30 juillet 1927.

"Or, s'il est exact que, hier matin après le naufrage, des paroles vives et désagréables aient été prononcées par les pêcheurs, en pleine émotion, à l'égard de comptoir rendu responsable, à aucun moment l'ordre n'a été menacé d'être troublé."

"J'avais pris la précaution, mes renseignements étant encore incomplets, d'envoyer immédiatement une douzaine de gendarmes sur place, ce qui a d'ailleurs produit un fort mauvais effet sur les pêcheurs qui ne comprenaient pas, immédiatement, je les ai retirées de Saint-Guénolé (...)." (308)

C'est un véritable dialogue de sourds qui s'établit ainsi entre le préfet et M. Amieux. Tout en refusant de discuter purement et simplement du Comptoir d'achat, l'usinier reproche sans détour à M. Rischmann de ne pas prendre les mesures répressives, nécessaires pour rétablir l'ordre public et mettre fin à l'agitation entretenue par les marins-pêcheurs.

Le préfet prend clairement position en faveur des marins, en refusant d'appuyer les manœuvres patronales. Parallèlement, il regrette d'avoir envoyé des gendarmes à Penmarc'h, estimant que les marins-pêcheurs ont fait preuve de beaucoup de calme face à l'attitude patronale.

Le jour du naufrage, M. Amieux exécute la menace : les usiniers n'achèteront plus de poisson :

"J'ai appris, écrit le préfet, que l'intransigeance patronale s'était manifestée et qu'on avait téléphoné aux gérants de Saint-Guénolé, que, dorénavant, on n'achèterait plus de poisson tant qu'un accord ne serait pas fait entre les pêcheurs et les usiniers sur le mode d'achat." (309)

Cependant, le calme semble être revenu à Penmarc'h, au grand soulagement du préfet qui maintient, en dehors de la commune, quelques gendarmes et continue à faire intervenir dans le conflit,

(308) ADF.10M. Rapport du préfet 29 juillet 1927.

(309) Idem.

176

les gérants auxquels il demande d'entreprendre des démarches auprès des usiniers. Intervention concluante car les fabricants acceptent, le 29 juillet, de se rendre à l'entrevue préfectorale, prévue à 16 H à Quimper.

Mais M. Rischmann est très pessimiste : "Les deux thèses, dit-il s'affronteront à nouveau. Je crains que personne ne cède, malgré les efforts que je ferai pour y parvenir." (310)

L'attitude de M. Amieux ne laisse pas présager une issue optimiste. En effet, souffrant d'une maladie... diplomatique qui le retient à Nantes, il fait savoir au préfet qu'il ne pourra pas participer à l'entrevue où se rencontreront les usiniers et les délégués des pêcheurs. D'ailleurs, il reproche à M. Rischmann une attitude trop conciliante qui risque d'engendrer la suppression du comptoir d'achat : "J'ai le devoir de vous confirmer les réserves que j'ai déjà formulées concernant l'attitude prise par les pouvoirs publics en ce qui concerne la défense du droit qu'avaient les fabricants de s'adresser pour l'achat de leur poisson à une organisme légal, en l'espèce, "Le Comptoir français de l'industrie des conserves alimentaires." " (311)

Il faut constater que M. Amieux parle de l'organisme d'achat au passé. Il anticipe sur le résultat de la réunion où, il en est convaincu, le préfet appuiera les revendications des marins-pêcheurs.

Ce qui se vérifie quelques heures plus tard : le Comptoir d'achat de Penmarc'h est supprimé : "Les usiniers ont fini par comprendre qu'on n'administre pas contre l'opinion publique et qu'un contrat sur un mode d'achat doit être accepté mais ne peut être imposé même par des gendarmes." (312)

(310) ADF.10M. Rapport du préfet. 29 juillet 1927.

(311) ADF.10M. Lettre de M. Amieux au préfet. 29 juillet 1927.

(312) ADF.10M. Rapport du préfet. 30 juillet 1927.

Ce qu'il fait comprendre à M. Amieux, le lendemain :

"En réponse à votre lettre du 29 courant, que vous avez bien voulu me faire remettre et dans laquelle vous vous élévez contre l'attitude des pouvoirs publics dans le Finistère au sujet de l'exercice de ce que vous croyez être votre droit, je tiens à ramener les choses à leur précision légale."

"En dehors des pratiques commerciales qui règlent les rapports entre acheteurs et vendeurs, vous avez voulu avoir recours à une manière de faire qui vous paraissait préférable. Vous l'avez offerte à vos vendeurs, votre droit ne pouvait aller au-delà : ils l'ont refusée, c'était également leur droit, reconnaisssez-le. Autrement dit, vous n'avez pu conclure un contrat, acte pour lequel il faut être au moins deux, qui se propose, se discute, se débat, mais et j'insiste sur ce point, qu'il n'est dans le pouvoir de personne d'imposer."

"Vous avez donc librement exercé votre droit tout entier et les pouvoirs publics n'ont eu à intervenir que pour apaiser un conflit né d'un désaccord (...)."

"Le retour au ^{au}doit commun s'est donc imposé de lui-même et si, finalement, ma thèse l'a emporté, c'est uniquement parce qu'il ne pouvait en être autrement."

"Cela ne règle certes pas la crise économique actuelle, mais j'ai confiance dans la bonne volonté que les fabricants m'ont promis de mettre pour franchir cette mauvaise passe."

"Ils ont pu, au cours de ces quatre semaines, constater que je ne leur marchandais pas la mienne et, en dépit des affirmations erronées portées en haut lieu, j'ai la satisfaction d'avoir réglé ce conflit sans qu'à aucun moment, l'ordre public n'ait subi la moindre menace de trouble." (313)

(313) ADF.10M. Lettre du préfet à M. Amieux. 30 juillet 1927

Le préfet se présente donc comme un simple médiateur entre les deux parties, en précisant qu'il n'était pas de son devoir de prendre position pour les usiniers ni pour les marins-pêcheurs. Son rôle se résumait à trouver une solution équitable au conflit.

Il semble que cette attitude conciliante de M. Rischmann ait été condamnée en "haut lieu". Sa fonction l'obligeait à appuyer les usiniers, à faciliter leurs manœuvres, voire leurs provocations à l'égard des marins-pêcheurs. Mais les impératifs de la fonction préfectorale n'ont pas étouffé une sensibilité qui le rapprochait de la population maritime dont les conditions de vie ne le laissaient pas indifférent.

Il accueillit donc la nouvelle de la suppression du Comptoir avec une grande satisfaction sachant très bien que les causes profondes du conflit n'en subsisteraient pas moins : "Il ne faut pas se dissimuler que ce n'est qu'une rémission car, si la cause apparente et initiale du conflit a disparu (...) la cause réelle qui est de nature économique, domine la situation." (314)

Pour L'Humanité, il était clair que "aujourd'hui comme hier, les usiniers restaient les maîtres du marché. La suppression du comptoir d'achats (était) surtout un succès d'ordre moral du syndicat de Saint-Guénolé." (315)

Effectivement, au terme d'une lutte de deux mois, le problème restait entier, et la suppression du Comptoir d'achat n'apparaissait que comme une victoire morale.

La grève des marins-pêcheurs de Penmarc'h se conclut par une victoire patronale.

Mais des questions restent sans réponse définitive. Pourquoi ce patronat fit-il preuve de tant d'intransigeance ? Pourquoi ce conflit prit-il tant d'ampleur ?

(314) ADF.10M. Rapport du préfet. 30 juillet 1927.

(315) BN. L'Humanité. 31 juillet 1927.

Pendant cette grève, diverses personnalités des pouvoirs publics, ont tenté de s'expliquer la fermeté des fabricants à ne pas céder sur le principe du Comptoir d'achat. Deux hypothèses ont été avancées. Elles reposent toutes les deux sur l'idée fondamentale que les usiniers ont volontairement prolongé le conflit afin de résoudre leurs problèmes économiques. Mais dans le premier cas, la prolongation de la grève permettait la liquidation des stocks de marchandises accumulés dans les magasins, tandis que dans le second, elle était le moyen pour les gros fabricants d'accélérer la concentration de l'industrie de la conserve.

La CGTU va plus loin en proposant une troisième hypothèse : le patronat a provoqué volontairement la grève afin de précipiter le processus de restructuration de la pêche et de l'industrie de la conserve. En triomphant des marins-pêcheurs et en leur imposant des salaires de misère, les usiniers les contraignent à intensifier la production, par l'introduction du filet tournant réemployé dès octobre 1927. A long terme, c'est la rationalisation et la concentration de la pêche.

Mais, dès le mois de juillet, les usines sont incapables d'absorber la totalité de la pêche.

Pour la CGTU, les fabricants n'ont jamais souhaité une augmentation de la production. La sardine bretonne est un produit de luxe vendu à l'étranger. Il s'agissait seulement de baisser les prix afin de relancer le marché extérieur.

Ces mêmes fabricants possèdent des usines à l'étranger : les conserves de sardines portugaises et marocaines (316), de moindre qualité, mais meilleur marché, envahissent le marché intérieur et concurrencent celles fabriquées par les petites usines locales françaises. C'est le début de la restructuration de l'industrie.

Ces trois hypothèses économiques sont cohérentes et, prises dans un même ensemble, se complètent.

Poursuivant son analyse, la CGTU accuse le patronat d'avoir choisi délibérément Penmarc'h pour lancer son offensive.

(316) M. Béziens possède une usine à Fedhala, et M. Delozy, à Casablanca, au Maroc. (La pêche maritime. 20 mars 1927.)

Plusieurs coïncidences appuient cette supposition.

Penmarc'h est alors le seul port finistérien où l'utilisation du filet tournant soit autorisée. Penmarc'h est le seul port bigouden qui a connu, en 1926, un prix élevé d'achat du poisson. Le prix moyen des 100 kilos de sardines payés aux pêcheurs par les usiniers, du 1^{er} juillet au 30 septembre 1926, sont les suivants :

- 950 francs à Penmarc'h.
- 600 francs à Loctudy, l'Ile-tudy.
- 450 francs au Guilvinec. (317)

Penmarc'h est le port où le PC n'obtient que 5 % des voix en 1924, où la CGTU n'est pas implantée.

Ce sont des coïncidences troublantes dont on peut s'étonner.

Un autre point est surprenant : c'est l'amplification nationale du conflit. Le désaccord, entre les marins-pêcheurs et les usiniers, aurait pu être résolu au niveau local, avec la simple intervention du préfet du Finistère.

Or, dès le 9 juin, les fabricants locaux font intervenir leur syndicat national. L'entrevue ministérielle du 18 juin, réclamée par les marins-pêcheurs, est l'occasion pour M. Lémy de prendre en main la défense des intérêts des usiniers. La confiance des pêcheurs en l'Inscription maritime semble avoir déterminé la CGTU à faire appel à André Tardieu.

Les répercussions sont importantes, l'ensemble de la presse nationale et des pouvoirs publics interviennent.

L'ampleur de la riposte patronale semble disproportionnée face aux revendications des marins-pêcheurs.

La CGTU tente de résister en déclenchant une grève de solidarité. C'est une nouvelle erreur car celle-ci est très difficile à réaliser dans le milieu maritime, en pleine campagne de pêche. La CGTU ne comprend que le 22 juin, la nécessité de déclencher une grève générale afin d'unir tous les marins-pêcheurs. Dans des conditions pénibles, elle y parvient.

(317) AMB.3P. DIM. Résultats de la campagne sardinière pendant la saison 1926. 18 juin 1927.

Mais, hormis l'intervention des coopératives ouvrières de France, les pêcheurs sont isolés. Alors que le syndicat national des fabricants agit, les responsables nationaux de la CGTU n'apparaissent pas dans le conflit. Le patronat est en position de force.

Le 8 juillet, le syndicat national des fabricants à gagné, tandis que la CGTU subit plus durement sa défaite qui prend une ampleur nationale : l'opinion publique de toute la France est témoin de son échec.

Que la grève ait été voulue ou non, que son amplification ait été provoqué ou non, le patronat en sort renforcé et obtient sa revanche de 1924. (318) : La CGTU se relèvera difficilement de sa défaite.

Toutefois, elle tire le principal enseignement de cette grève : à l'avenir, il faut créer un puissant syndicat unitaire qui rassemblera les marins-pêcheurs et les ouvrières d'usines de tous les ports dans un même combat face au syndicat patronal.

(318) La défaite patronale de Douarnenez, en 1924.

182

CONCLUSION

=====

1927, est une date charnière dans l'histoire des luttes sociales de la région Sud-finistérienne, c'est le renversement des rapports de force qui se confirme.

En 1925, Douarnenez se trouve à l'avant-garde du mouvement ouvrier dans le Sud-finistère. Jusqu'en 1926, la classe ouvrière continue à obtenir, par la lutte, des acquis tels que le relèvement des salaires, l'échelle mobile, la majoration des heures supplémentaires... cependant que le patronat se relève difficilement de sa cuisante défaite douarneniste de 1924. De succès en succès, la CGTU s'implante fortement dans la région.

Mais la grève des ouvrières d'usine de Lesconil est un signe avant-coureur du renforcement patronal. Une esquisse d'union des usiniers se dessine dans le refus d'acheter le poisson des marins-pêcheurs des localités en grève. Mais l'unité est encore fragile. La classe ouvrière gagne sa dernière grande victoire, grâce à son union face à la division patronale.

Le signe du renforcement du syndicat des fabricants se manifeste à Lesconil, en 1927. Désormais, il sait profiter de sa situation économique pour plonger les ouvrières dans la misère, utiliser les pouvoirs publics pour triompher des grévistes, provoquer et ébranler la CGTU. Lesconil, en 1927, est sa première victoire, difficile certes.

"Le patronat a perfectionné (son propre syndicat). La lutte anti-ouvrière est désormais disciplinée et coordonnée : une répression méthodique s'abat sur les militants, le lock-out devient de règle dès qu'un mouvement s'annonce."

"La classe ouvrière ne subit pas passivement cette contre offensive. Elle lutte, mais dans des conditions difficiles." (319)

(319) Jean Bruhat - Marc Pidot. "Esquisse d'une histoire de la CGT 1895. 1965." 1967.

L'échec de la grève des marins-pêcheurs , en 1927, concrétise la consolidation du syndicat patronal et le renversement des rapports de force. En infligeant une défaite écrasante à la CGTU, le patronat tente de désamorcer les mouvements sociaux qui se sont développés dans le Sud-finistère depuis 1924. Face à l'offensive des usiniers, Tillon formule les considérations suivantes :

"C'était devenu pour moi un travail de pénélope que d'essayer de maintenir les effectifs des syndicats dans les ports affaiblis par l'offensive brutale et réussie des exploiteurs des marins." (320)

Après 1927, le patronat tentera de reprendre tout ce qu'il a dû concéder depuis 1924. Face à un adversaire puissant, la CGTU s'affaiblit. Mais si les ouvrières et les marins-pêcheurs ont perdu leur outil de lutte syndicale, ils manifestent lors des élections, une combativité toujours active. Grâce au développement des luttes sociales, la population maritime a pris conscience de l'importance des idées préconisées par la CGTU.

Ainsi, aux élections législatives de 1928, le PC progresse très sensiblement.

Elections législatives 1924 1928

Saint-Guénolé	5 %	31 %	(321)
---------------	-----	------	-------

Le Guilvinec	25 %	33 %	(322)
--------------	------	------	-------

Lesconil	20 %	41 %	(323)
----------	------	------	-------

(320) Charles Tillon. "On chantait rouge". Éditions Robert Laffont
Paris. 1977 page 108.

(321) AC Penmarc'h Série K Procès verbal des élections législatives
de 1928.

(322) AC. Le Guilvinec série K Procès verbal des élections législatives
de 1928.

(323) AC Plobannalec. Série K. Procès verbal des élections législatives
de 1928.

En 1929, une dernière grande lutte sociale aura lieu à Concarneau. La classe ouvrière est écrasée.

Jusqu'à 1936, le Sud-finistère ne connaîtra plus de grands conflits sociaux. Seule une agitation permanente des ouvrières et des marins-pêcheurs continuera.

Le mouvement ouvrier est affaibli par la scission syndicale : la dispersion des forces joue en faveur du patronat. Il faudra attendre le congrès confédéral d'unité de Toulouse, en mars 1936, pour que se reconstitue l'unité syndicale ouvrière.



A N N E X E S

=====



ANNEKE I :

=====

Contrat de Douarnenez du 6 janvier 1925, proposé par le syndicat de la conserve aux fabricants du Sud-Finistère :

Dans les conserves :

- 1° Aucun renvoi n'aura lieu pour fait de grève ou action syndicale ; aucune demande de renvoi de non-syndiqué ne pourra être formulée par le personnel.
- 2° Les salaires horaires seront : 1 franc pour les femmes, 1,50 Fr pour les hommes.
- 3° Le droit au salaire partira du moment où les femmes seront convoquées à l'usine.
- 4° L'application du code de travail concernant la main-d'œuvre féminine et des lois protégeant l'enfance.

Heures supplémentaires :

Les heures de dérogation accomplies par le personnel au-dessus de 10 heures de travail devront être majorées de 50 % en sus du tarif horaire.

Lorsque le règlement d'administration publique, actuellement en voie d'élaboration au ministère du travail, fixant les modalités d'application de la journée de 8 heures, sera promulgué, la majoration des heures supplémentaires devra s'y adapter automatiquement.

Heures de nuit :

Les heures de dérogations pour le travail de nuit devront être majorées sur la base de 50 % en plus du tarif horaire. Les heures de dérogations seront enregistrées à partir de minuit.

Pour la métallurgie :

1° Aucun renvoi n'aura lieu pour fait de grève ou action syndicale. Aucune demande de renvoi de non-syndiqué ne pourra être formulée par le personnel.

2° Les salaires seront :

• Ouvrières à l'heure : 1 franc de l'heure.

• Monteuses : le mille, 3,75 Fr, ou augmentation de 20 % sur les anciens tarifs ; (boîtes de pois) : le mille, 10 Fr ou augmentation de 20 % sur les anciens tarifs.

• Bordeuses : Le mille, 2 Fr ou augmentation de 20 % sur les anciens tarifs.

• Caoutchouteuses : 1 Fr de l'heure.

• Presse : 1 Fr 05.

• Répareuses : 1 Fr 15.

• Mousses : 75 centimes.

• Métallurgistes spécialisés : 1ère catégorie : 2,50 Fr de l'heure

2ème catégorie : 2,25 Fr de l'heure.

• Sertisseurs : 1,65 Fr.

Les manœuvres seront rétribués à 1,50 Fr de l'heure. Pour les caoutchouteuses et les coupeuses, après le mille à l'heure, le mille suivant devra être majoré de 50 % sur les précédents.

Suppression du travail le dimanche.

Augmentation proportionnelle pour le personnel payé au mois, application intégrale de la journée de 8 heures.

Les 2 parties sont d'accord pour mettre en application le règlement d'administration publique qui autorise 100 heures de dérogation par an aux patrons.

Ces heures devront être majorées de 50 % en plus du tarif horaire.

Il devra être donné aux apprentis 2 heures de congé payé par jour, pour suivre les cours professionnels de l'école supérieure.

ANNEXE II :

=====

"CAHIER DES REVENDICATIONS

déposé par le syndicat ouvrier devant les industriels de l'Industrie de L'Alimentation, Conserves et Parties Similaires."

"Le syndicat ouvrier à Mr Le Directeur de l'usine de...."

"Notre union syndicale porte à votre connaissance les revendications suivantes avec le vif désir de vous voir les prendre en considération, vu l'importance capitale qu'y attachent les travailleurs de notre industrie."

"Considérant que l'augmentation du coût de la vie suivant un rythme continu et qui menace de s'accélérer encore, place les travailleurs et travailleuses dans une situation intolérable, ceux-ci demandant l'application de l'échelle mobile des salaires. Ils considèrent que ce moyen peut seul leur permettre dans la situation actuelle de garder aux salaires une valeur d'achat suivant l'échelle mobile des prix de toutes les denrées et fournitures nécessaires à la vie de chaque famille."

"L'échelle mobile suppose nécessaire l'établissement d'une commission composée de patrons et de délégués ouvriers en vue de l'examen des modifications survenant dans l'échelle mobile des prix."

"A ce sujet, la commission chargée de l'établissement de l'indice du coût de la vie pour notre union syndicale indique que pour le mois de février, l'indice est fixé à 5,61."

"En conséquence les salaires pour toutes catégories devraient être augmentés de 5,61 fois sur 1914."

"Nous nous tenons à votre disposition pour la réunion de la commission paritaire qui devra être nommée pour la pratique de l'échelle mobile."

"Concernant l'application prochaine des 8 heures dans la conserve, nous demandons avec la mise en pratique du décret d'administration publique la majoration des heures supplémentaires après 8 heures et pour les heures de nuit. En même temps, nous attirons votre attention sur la nécessité de veiller à l'application stricte des lois concernant la main d'œuvre féminine et les jeunes travailleurs et travailleuses."

"Pour les usines appartenant à l'industrie de la conserve (fabriques de boîtes, scieries) nous demandons l'application stricte

Le présent contrat aura effet à dater de ce jour inclusivement et expirera le 31 mars 1926. Il se continuera par tacite reconduction et par période de 6 mois à compter du 31 mars 1926, sauf dénonciation par l'une des parties un mois avant expiration du contrat par lettre recommandée à Mr Le Juge de Paix qui le dénoncera à l'autre partie.

191

ANNEXE III

=====

COMPOSITION DU COMITE CENTRAL DE GREVE INSTALLE A QUIMPER

- Délégués de la C.G.T.U. :

Ø Tillon, Simonin, Roth, Bour, Boville, Lenoir, Frambourg,
Valière, Lafale, Hog, Kerdraon, Duot.

- Journalistes de "L'Humanité" :

Ø Fégy, Raveau, Villot, Souque.

- Marins-pêcheurs :

- de Penmarc'h :

Ø Joseph Le Pape, Baltes, Pierre-Alain Le Pape, Jégou,
Gloaguen, Jean-Louis Buannic.

- du Guilvinec :

Ø Marc Scouarnec.

- de Douarnenez :

Ø Louis Pencalet, Quinquis, Doaré, Lozachmeur.

- de Concarneau :

Ø Cariou, Mélanson, Le Mao, Kerboul.

Ø Bescond, président de la coopérative des patrons-pêcheurs.

des 8 heures avec la majoration de 50 % pour les heures de dérogations."

"Dans les usines où se fait la fabrication des boîtes, nous attirons votre attention sur l'urgence qu'il y aurait pour le respect de l'hygiène dans les ateliers où se travaille le fer blanc et des acides, de mettre à la disposition des ouvriers et ouvrières des gants solides et d'un modèle approprié destiné à supprimer le temps de présence non payé à l'usine, la fréquence et l'aggravation des blessures provoquées par la manutention du fer blanc ou des matières acides."

"Dans le même esprit, l'union syndicale attire l'attention de Messieurs les fabricants de conserves sur la nécessité de fournir aux femmes employées au travail du poisson des torchons de toile, des tabliers et des outils nécessaires à l'accomplissement de leur travail (...)".

"L'Union syndicale demande aux employeurs de faire connaître soit individuellement, soit par les syndicats, leur réponse avant le 10 mai 1926. (...)"

A.D.F. 10M. Rapport du commissaire spécial. 6 mai 1926.

ANNEXE IV

=====

IMPLANTATION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSERVE

- Conserverie Billet-Lémy :

- ④ Ancienne maison Billet, fondée en 1780.
- ④ Usine à Puteaux, près de Paris. Légumes, truffes, viandes, etc...
- ④ Usines à Lesconil, Toulhar (près de Lorient), Sables d'Olonne (Vendée). Sardines à l'huile, maquereaux, thon mariné, etc...

- Etablissements René Maingourd :

- ④ Maison fondée en 1881.
- ④ Usines à Orléans et Lesconil.
- ④ Légumes, viandes, poissons, plats cuisinés, fruits, confiture.

- Conserves alimentaires françaises :

- ④ Ancienne maison Roulland Fils fondée en 1867.
- ④ Usines à Saint-Guénolé-Penmarc'h, Concarneau, les Sables d'Olonne.
- ④ Maquereaux, thon mariné, petits pois.

- Etablissements Vve Aubin-Sables :

- ④ Maison fondée en 1853.
- ④ Usines à Pont l'Abbé, Le Guilvinec, Croix de Vie (Vendée), Fromentine (Vendée).

ANNEXE V

=====

PECHE A LA SARDINE - CAMPAGNE DE 1926 -

=====

GAINS DES MATELOTS ET DES PATRONS-PECHEURS EN 1926

=====

Le patron préleve la moitié de la pêche pour les frais d'armement.

L'autre moitié est divisée en parts : une part pour chaque matelot, deux pour le patron.

Premier cas : la part = 1 800 francs.

L'équipage est composé de sept hommes dont le patron.

Chaque matelot perçoit 1 800 francs.

Le gain du patron est donc :

$$\begin{array}{rcl}
 @ \text{la moitié de la pêche} & - 1\ 800 \times 8 & = 14\ 400 \text{ Fr} \\
 @ \text{deux parts} & - 1\ 800 \times 2 & = 3\ 600 \text{ Fr} \\
 \\ \hline
 & \text{soit} & 18\ 000 \text{ Fr}
 \end{array}$$

Deuxième cas : la part = 3 000 francs. (gain moyen).

L'équipage est composé de sept hommes.

Le patron perçoit 30 000 francs.

Troisième cas : la part = 7 000 francs.

L'équipage est composé de huit hommes.

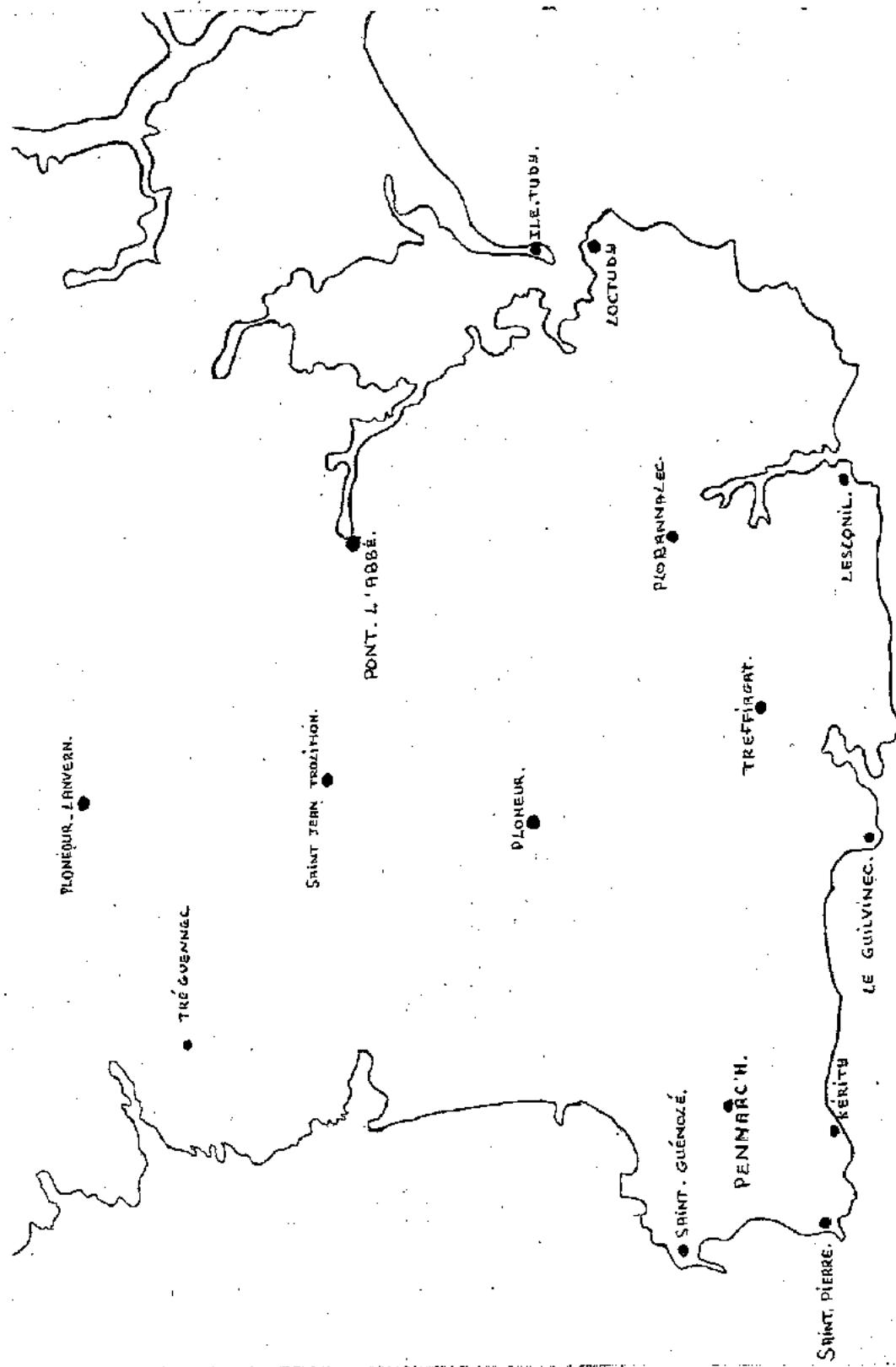
Le patron perçoit 77 000 francs.

Les frais d'armement, pour le troisième cas, furent estimés à 40 000 francs. Le bénéfice du patron fut donc de 37 000 francs.

Mais ce cas est celui d'un bateau favorisé.

Pour la majorité des patrons-pêcheurs, les bénéfices réalisés furent de 8 000 à 12 000 francs.

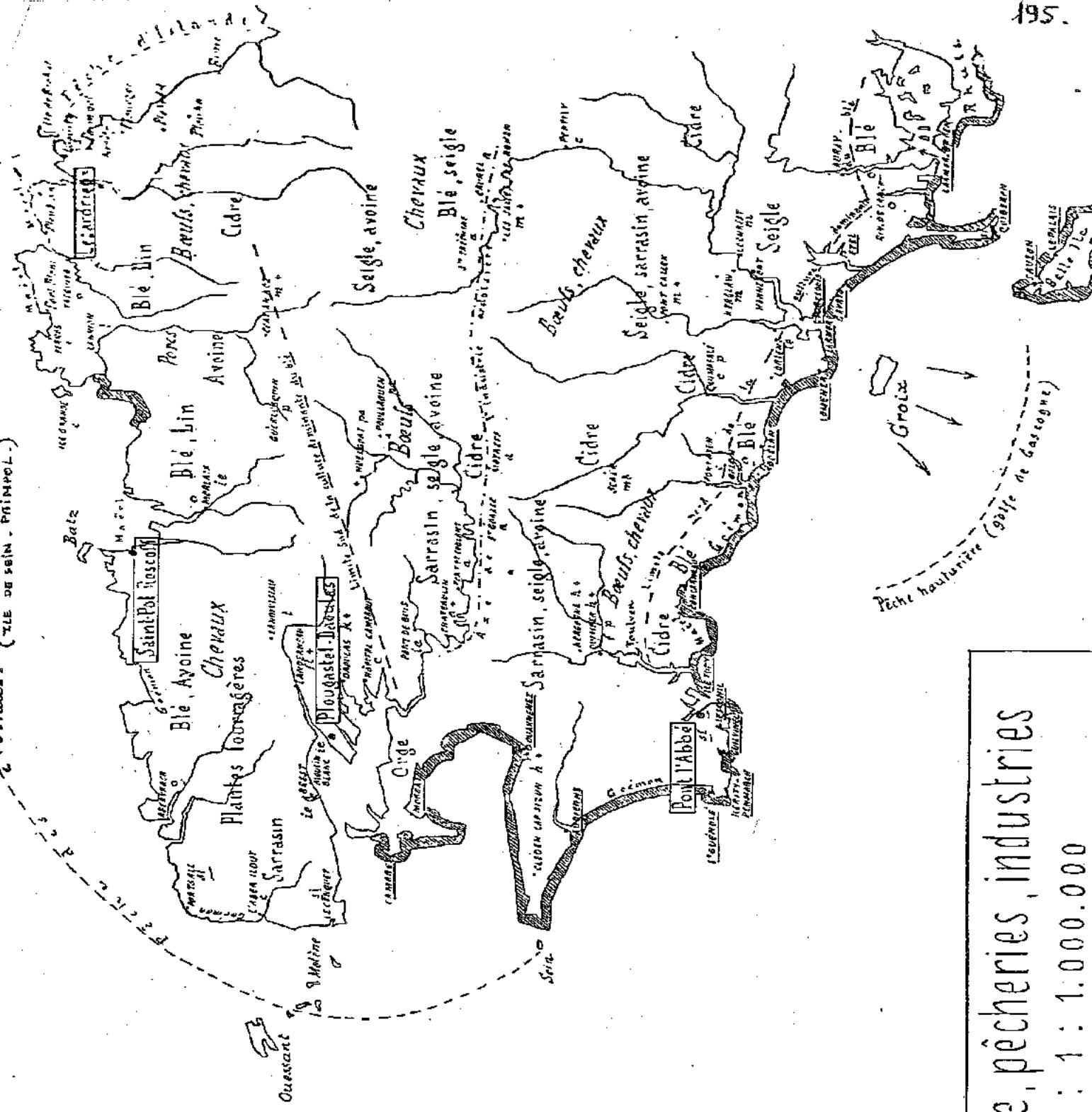
Pour certains patrons, qui n'avaient engagé de grosses dépenses, le bénéfice fut nul.



LE LITTORAL DU
PAYS BIGODDEN

ÉCHELLE : 1/100 000.

- à l'ouest - (ILE DE SEIN, PRIMROSE)



LEGÈRE

Cantons maraîchers
Pêche de la sardine
INDUSTRIE MARITIME

ÉGARDIENS
DU MÉTALURGIQUE
DE LA CHIMIE
ARACHIDE
DES CAPRIÈRES
DU KARLIN
DE LA PAPETERIE
DU MEUBLE
DE LA TANNERIE
DU PAPIER
DE LA PLUTONITE DU LIN
ASTHÉCOLE
INDUSTRIES D'ETAT
INDUSTRIES ABANDONNÉES (SARANIER)
INDUSTRIE DE LA SOIE ET DE L'OSE

Cultures, élevage, pêcheries, industries

Echelle : 1 : 1.000.000

TABLE DES MATIERES

- BIBLIOGRAPHIE :	4
<hr/>	
- SOURCES MANUSCRITES ET IMPRIMEES :	6
<hr/>	
- TABLEAU DES ABREVIATIONS :	8
<hr/>	
- AVANT - PROPOS :	9
<hr/>	
- INTRODUCTION :	10
<hr/>	
- CHAPITRE I : LES LUTTES SOCIALES DANS LA CONSERVERIE : LESCONIL -	
<hr/>	
LE GUILVINEC (26 juillet 1926 au 7 juin 1927)	
<hr/>	
A - <u>LA VICTOIRE OUVRIERE :</u>	21
<hr/>	
1) Les débuts :	
2) Les manoeuvres patronales :	27
a) Division	
b) Provocation	
c) Chantage	
3) La grève générale :	32
a) Extension du mouvement	
b) Durcissement du conflit	
4) La victoire ouvrière :	36
a) La réunion préfectorale du 10 août	

B - LA REPRESSION PATRONALE : Pages

- | | |
|------------------------|----|
| 1) Le lock-out | 39 |
| 2) Les provocations | 44 |
| 3) La défaite ouvrière | 52 |

- CHAPITRE II : LES LUTTES SOCIALES DANS LE MILIEU MARITIME :

=====
SAINT-GUENOLE-PENMARC'H (29 mai 1927 - 30 juillet 1927)
=====

A - LES DEBUTS DU CONFLIT :

- | | |
|---|----|
| 1) - Les préliminaires : | 63 |
| a) L'ultimatum des marins-pêcheurs | |
| b) Les réactions patronales et préfectorales | |
| 2) - La volonté de lutter : | 72 |
| a) La déclaration de grève | |
| b) L'échec de l'arbitrage préfectoral du 8 juin | |

B - LE DURCISSEMENT DES POSITIONS :

- | | |
|--|----|
| 1) - L'arrivée de Tillon : une nouvelle orientation du conflit : | 77 |
| a) L'intransigeance patronale | |
| b) La provocation patronale | |
| 2) - L'arbitrage ministériel du 18 juin : | 85 |
| a) Les préparatifs : la grève de solidarité | |
| b) L'échec de l'arbitrage et ses conséquences | |
| 3) - Vers la grève générale : | 97 |
| a) Le déclenchement de la grève générale | |
| b) L'amplification nationale | |

C - LA GREVE GENERALE

- | | |
|--|-----|
| 1)- Les difficultés : | 126 |
| a) L'hésitation des ports | |
| b) Les réactions patronales et préfectorales | |

	Pages
2)- "Du pain pour les grévistes" :	135
3)- L'échec de l'arbitrage ministériel du 2 juillet :	139
a) La tentative d'affaiblissement de la grève générale	
b) Le flottement du mouvement	
c) L'échec de l'entrevue du 2 juillet	
 D - <u>LA FIN DU CONFLIT</u>	
1)- L'échec de la grève générale :	153
a) "La trahison"	
b) Les causes de l'échec	
2)- Mais le problème reste entier :	163
3)- La victoire morale : la suppression du comptoir d'achat	171
 - CONCLUSION :	
=====	
 - ANNEXES :	
=====	
 - CARTES :	
=====	

